Nations Unies

S/PV.7863



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7863e séance

Mardi 17 janvier 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-01168 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Arabie saoudite, de l’Argentine, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de l’Inde, de l’Indonésie, de l’Iraq, d’Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, de la Norvège, de l’Ouzbékistan, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République islamique d’Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de la Turquie et du Venezuela à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l’Observateur permanent de l’État de Palestine auprès de l’Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Dian Triansyah Djani, Vice-Président du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je fais un exposé au Conseil de sécurité aujourd’hui, au lendemain du terrible attentat au camion-bélier du 8 janvier qui a fait quatre morts israéliens et 17 blessés israéliens à Jérusalem. Rien ne saurait justifier de telles attaques, qui doivent être universellement condamnées. Cet acte lâche n’était ni courageux ni héroïque. De tels attentats terroristes doivent être condamnés par tout le monde, sans équivoque. Il est regrettable que certains factions et dirigeants palestiniens aient choisi de saluer cet attentat, de le glorifier ou tout simplement de le passer sous silence.

En dépit de la tranquillité relative du conflit israélo-palestinien par rapport aux événements qui se déroulent dans le reste de la région, le spectre de la violence n’est jamais loin. Les dirigeants de tous bords ont la responsabilité d’apaiser les tensions et d’ouvrir un horizon politique pour leurs populations. Plus important encore, nous avons tous la responsabilité d’empêcher que le conflit ne soit englouti par la vague d’extrémisme et de troubles religieux qui balaie le Moyen-Orient.

Dans ce premier exposé que je présente au Conseil de sécurité en 2017, je tiens en premier lieu à rendre hommage aux efforts cruciaux que déploie l’équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui travaillent dans un environnement sécuritaire et politique difficile, méritent notre plein appui et toute notre reconnaissance. Chaque jour, l’ONU fournit une éducation élémentaire gratuite à plus de 300 000 étudiants dans 350 écoles et des services de santé familiale à près de 1,7 million de personnes dans 64 centres de santé. Chaque mois, nous livrons en moyenne 780 000 litres de carburant pour permettre aux services de santé, d’approvisionnement en eau et d’assainissement ainsi qu’aux services municipaux de continuer à fonctionner. Chaque trimestre, l’ONU fournit une aide alimentaire à 1 million de réfugiés palestiniens à Gaza et en Cisjordanie.

Pourtant, nous avons également des projets pour l’avenir. L’ONU applique en Palestine des programmes qui permettront d’apporter des solutions durables aux problèmes économiques auxquels sont confrontés les foyers palestiniens. Les programmes des Nations Unies ont permis au Gouvernement palestinien de créer environ 14 000 entreprises et 45 000 emplois pour des personnes qui dépendaient auparavant de l’aide humanitaire. Nous contribuons au renforcement des institutions palestiniennes et les aidons à préparer l’avenir. L’ONU facilite la préparation aux situations d’urgence et la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe entre les autorités jordaniennes, israéliennes et palestiniennes responsables des secours d’urgence.

Les services que nous fournissons aux Palestiniens bénéficient à des milliers de personnes en Cisjordanie et à Gaza. Ce travail vital aurait été impossible sans la coopération et l'appui des autorités israéliennes et palestiniennes et de nos homologues. Au nom des équipes sur le terrain, je tiens à remercier le Conseil de sécurité et tous les États Membres de leur appui précieux et continu.

J'ai maintes fois averti le Conseil que l'incapacité des dirigeants des deux camps à inverser la tendance négative actuelle forcera les Israéliens et les Palestiniens à continuer de vivre dans la peur, pris au piège d'un conflit interminable. Le 23 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016). Elle réitère certains obstacles clefs à la réalisation d'une solution des deux États négociée qui étaient déjà identifiés dans le rapport de juillet 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient, à savoir la construction et l'expansion de colonies de peuplement; la poursuite des actes de violence et de terrorisme; et l'incitation.

La communauté internationale a clairement dit que les deux parties doivent contribuer à créer les conditions nécessaires pour lancer des négociations directes sur le statut final. Elle a appelé Israël à démontrer son attachement à la solution des deux États en cessant ses activités de colonisation et en modifiant ses politiques de manière à ce qu'elles soient conformes aux accords préalables. Elle a appelé les dirigeants palestiniens à démontrer leur attachement à un avenir pacifique pour deux États en condamnant clairement tous les actes de terrorisme et en prenant des mesures décisives pour contrer l'incitation. De telles mesures de la part des deux parties auraient une incidence forte et positive sur les perspectives de paix. Le Quatuor pour le Moyen-Orient a appelé à l'application de telles mesures – ce dont le Conseil de sécurité et la communauté internationale se sont félicités. Après le vote, les émotions sur le terrain se sont intensifiées. Des appels à l'annexion de certaines parties ou de l'intégralité de la zone C ont été lancés. Des positions aussi conflictuelles risquent de détruire les perspectives de paix. Toutes les parties prenantes doivent s'abstenir de mesures unilatérales qui préjugeraient d'une solution négociée sur le statut final.

Le week-end dernier à Paris, la France a accueilli plus de 70 pays et organisations internationales, non pas pour imposer des conditions aux Israéliens et aux Palestiniens, mais pour réaffirmer notre appui collectif à la solution des deux États et notre volonté d'aider les deux parties à relancer des négociations véritables. Je note et apprécie en particulier le fait que les participants ont accueilli avec satisfaction les recommandations du Quatuor.

Alors que ces initiatives politiques étaient en cours à l'étranger, des événements importants se sont produits sur le terrain. Après une période de calme relatif, au cours de la période considérée Israël a procédé à 24 démolitions, qui ont provoqué le déplacement de 167 personnes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Hier, les Forces de défense israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 17 ans durant des affrontements près de Bethléem. Je réitère que les tirs à balles réelles doivent être une solution de dernier recours en cas de menace vitale imminente ou de blessure grave. Les incidents dans le cadre desquels le recours à la force a fait des morts ou des blessés doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Pour ce qui est des faits internes concernant les Palestiniens, la révocation signalée en décembre de l'immunité parlementaire de cinq membres du Fatah au Conseil législatif palestinien a relancé le débat sur la légalité de la décision de lever une immunité parlementaire en l'absence de séances régulières du Conseil législatif palestinien. La Palestine a parcouru un long chemin en matière d'édification de ses institutions publiques. La sauvegarde de leur indépendance et de l'équilibre des pouvoirs est essentielle pour maintenir la confiance du public.

Des préparatifs absolument nécessaires ont commencé en vue de la tenue d'une session ordinaire du Conseil national palestinien, dont la dernière remonte à une vingtaine d'années. J'encourage toutes les factions à saisir cette occasion pour œuvrer à une réconciliation véritable sur la base des principes de l'Organisation de libération de la Palestine. L'initiative récente mise en place par la Russie à Moscou, qui a permis aux factions palestiniennes de tenir des délibérations ouvertes, représente également un effort dans cette direction qui est à saluer.

Je reste profondément préoccupé par l'aggravation des tensions à Gaza, lesquelles sont exacerbées par les blocages continus et les problèmes humanitaires et de développement persistants. Je trouve particulièrement préoccupante la répression par le Hamas de manifestations pacifiques récentes survenues après que 2 millions de Palestiniens en aient été réduits à seulement deux heures d'électricité par jour au milieu de l'hiver. Le droit à la liberté d'expression, de manifestation et de rassemblement pacifiques à Gaza doit être pleinement

respectés par tous. Si la crise immédiate de l'électricité a été évitée grâce à l'appui généreux et rapide de l'État du Qatar, les autorités responsables doivent trouver une solution convenable à long terme pour remédier à la pénurie chronique d'électricité. L'ONU s'efforce d'appuyer ces efforts.

Dans ce contexte, il convient de souligner qu'il y a également des faits positifs. Israël a accru l'entrée de matériaux de construction essentiels à Gaza ces dernières semaines, mais les contributions des donateurs en vue de construire des hébergements restent cruellement insuffisantes. Le déficit actuel de 300 millions de dollars en ce qui concerne la reconstruction est beaucoup trop élevé. Moins de la moitié des 3,5 milliards de dollars promis il y a deux ans et demi à la conférence d'annonces de contributions pour Gaza tenue au Caire ont été versés.

S'agissant maintenant du Liban, la formation d'un gouvernement le 18 décembre 2016 a marqué une avancée importante. Elle a permis de maintenir l'élan créé par la nomination de Saad Hariri au poste de Premier Ministre le 3 novembre et l'élection du Président Aoun le 31 octobre. Le Président s'est rendu en Arabie saoudite début janvier sur l'invitation du Roi Salman. Cette visite ouvre la voie à une nouvelle collaboration et à la consolidation de la stabilité et de la sécurité du Liban. Les deux parties ont décrit cette rencontre comme étant une réussite et marquant l'ouverture d'un nouveau chapitre.

Le Gouvernement a énoncé ses priorités et sa vision pour le pays; elles reflètent sa détermination à lutter contre les problèmes urgents auxquels est confronté le Liban. Ces initiatives témoignent d'un optimisme prudent et du potentiel de consolidation des institutions libanaises. Pendant de temps, l'Armée libanaise a déjoué une attaque et arrêté 11 membres d'une cellule terroriste affiliée à l'État islamique d'Iraq et du Cham et au Front el-Nosra à Tripoli.

En ce qui concerne le Golan, la situation en République arabe syrienne continue d'avoir une incidence profonde dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a généralement tenu, en dépit des conditions de sécurité extrêmement instables. Le Secrétaire général appelle toutes les parties à prévenir les tensions ou leur escalade et à conformer strictement au droit international, en particulier pour ce qui est du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les pays de la région. Israël et la République arabe syrienne ont fait part de leur attachement continu à l'Accord sur le dégagement. Le plein retour de la FNUOD dans la zone de séparation reste une priorité pour la Mission.

L'histoire longue et sanglante du conflit israélo-palestinien nous a beaucoup appris. Nous avons retenu certains enseignements, mais nous en avons oublié beaucoup trop. Un enseignement que nous devrions tous avoir retenu est que les possibilités de promouvoir la paix sont rares et doivent être saisies. Il ne sera jamais facile de consentir les compromis nécessaires. Ces dernières semaines, la communauté internationale a exprimé son attachement indéfectible à la solution des deux États, mais les résolutions et communiqués ne suffiront pas à réaliser une paix juste et durable. Il faut agir, et cette responsabilité revient avant tout aux parties. L'ONU reste déterminée à apporter son concours aux Israéliens et aux Palestiniens dans le parcours difficile qui se profile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je présente mes chaleureuses félicitations à la Suède, pays ami, à l'occasion de son élection au Conseil de sécurité, et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sous la présidence suédoise. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé au début du présent débat. Je présente aussi nos sincères félicitations aux autres nouveaux membres élus du Conseil – la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan – et leur souhaitons plein succès, certains que nous sommes de leur détermination à remplir leurs responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre profonde satisfaction aux pays qui ont achevé leur mandat au Conseil de sécurité – l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela – et à leurs délégations qui ont fait preuve d'un dévouement et d'un savoir-faire exemplaires, contribuant aux efforts du Conseil pour traiter des nombreuses questions critiques inscrites à son ordre du jour, notamment la question de Palestine, comme l'a tout récemment illustré l'importante mesure prise par le Conseil de sécurité, le 23 décembre 2016, avec l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui, entre

autres choses, réaffirme en termes non équivoques les principes qui sont au cœur du processus de paix palestino-israélien et font l'objet du consensus international.

Dans les quelques semaines qui ont suivi son adoption, on a beaucoup parlé de la résolution 2334 (2016). Une analyse est parvenue de tous les coins du monde, tant sur le contenu de la résolution que sur les circonstances générales qui ont conduit à son adoption par le Conseil à une quasi-unanimité. Généralement considérée comme n'ayant que trop tardé, elle a été en même temps jugée extrêmement nécessaire.

La majorité a souligné l'importance de la résolution, sur les plans politique et juridique, et la chance qu'elle offre de rectifier le cap de manière à préserver la solution des deux États suivant les tracés de 1967 et d'ouvrir la voie à la fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, apportant ainsi une juste solution à la question de Palestine sous tous ses aspects et faisant enfin une réalité de la paix palestino-israélienne. Ceci explique fondamentalement l'accueil favorable unanime fait à la résolution, à l'exception d'Israël et de quelques-uns de ses partisans, auxquels il faut de nouveau dire clairement ce qui suit : la résolution 2334 (2016) n'est pas dirigée contre Israël; elle est dirigée contre les colonies, la violence, les violations des droits de l'homme. La résolution 2334 (2016) est clairement pour la paix, pour le droit international et pour la solution des deux États, et donc pour la Palestine et pour Israël. En outre, la résolution 2334 (2016) ne peut d'aucune manière être qualifiée de partiale. Le droit – dont la résolution s'inspire – est universel et juste, il ne peut jamais prendre parti. C'est un fait, c'est la bouée de sauvetage de notre système international.

Ainsi, l'adoption de la résolution par le Conseil n'a pas seulement ravivé l'espoir dans les perspectives de paix; elle a, plus généralement, ravivé la confiance dans le droit international et la crédibilité même du Conseil. Ce n'est pas un mince succès sur la toile de fond des crises qui ruinent la confiance dans le droit international, surtout parmi les jeunes générations. Pour elles, l'injustice persistante et l'échec à leur apporter la paix, la sécurité et la prospérité ne peuvent qu'aggraver encore le désespoir et la colère et les rendre plus vulnérables aux agents de radicalisation.

L'occasion offerte de souligner l'applicabilité du droit et de le faire mieux respecter ne doit donc pas être perdue dans le bruit fait par Israël, Puissance occupante, et par sa manière d'intimider ceux qui veulent le faire prévaloir, comme on l'a entendu avec les propos agressifs tenus dans cette salle le 23 décembre (voir S/PV. 7852) et ensuite par des responsables israéliens, qui ont réagi à la résolution 2334 (2016) avec une extrême hostilité. Les enjeux sont trop grands – la possibilité d'établir la paix dans le présent, mais aussi notre avenir collectif – et doivent recevoir la priorité.

À notre avis, c'est précisément pour cette raison que l'enracinement de la résolution 2334 (2016) dans le droit et son engagement à instaurer la paix ont trouvé partout un accueil si chaleureux. Et c'est pour la même raison que le Gouvernement israélien, qui a toujours cherché à faire primer la force sur le droit, a montré une opposition si farouche à la résolution, préférant persister dans sa rhétorique creuse et ses acrobaties juridiques pour justifier la poursuite de la colonisation illégale des terres palestiniennes et l'oppression du peuple palestinien, en flagrant mépris du droit et de la communauté internationale.

La volonté du Conseil, et de la communauté internationale dans son ensemble, d'accepter la résolution et d'en appliquer les dispositions indiquera si la solution des deux États peut être sauvée ou non et si la paix sera possible ou non.

Aux rares personnes épouvantées par le fait que le Conseil de sécurité a osé adopter la résolution 2334 (2016), nous disons : lisez la résolution et son clair appel à la paix. Lisez la Charte des Nations Unies, en commençant par les buts et principes définis dans l'Article 1, notamment maintenir la paix et la sécurité internationales conformément aux principes de la justice et du droit international et défendre le droit des peuples à l'autodétermination; et l'Article 2, qui stipule notamment que tous les États Membres doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte et donner à l'Organisation des Nations Unies pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la Charte. Rappelez-vous aussi l'Article 6, où il est affirmé que si un Membre enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte, il peut être exclu de l'Organisation. Il est donc clairement obligatoire de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, que ce soit au titre du Chapitre VI ou du Chapitre VII.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) représente un tournant. Nous sommes à un moment de vérité. Israël, Puissance occupante, doit choisir entre occupation et paix. Elles s'excluent mutuellement et ne peuvent coexister. Il est temps pour Israël de choisir si la solution des deux États deviendra une réalité ou si l'histoire

suivra un cours différent. À cet égard, la communauté internationale a affirmé maintes fois que les activités de colonisation sont illégales, détruisent la solution des deux États et mettent en question l'engagement d'Israël à atteindre une juste paix négociée. La résolution 2334 (2016) a montré clairement une fois de plus que le droit ne peut faire place à des politiques et plans illégaux; au contraire, c'est Israël qui doit changer et se conformer au droit. La notion absurde que chérissent certains en Israël, notamment le Premier Ministre et son cabinet, qu'il est possible, au lieu d'obéir au droit, de le gauchir et déformer afin d'accorder sa bénédiction aux mesures illégales prises par Israël, doit être dénoncée et rejetée. Il faut affirmer avec force que l'arrêt des activités de peuplement ne peut en aucun cas être considéré comme une concession ou une condition préalable, c'est une question de respect fondamental du droit. Le droit interdit toute activité visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire occupé, ce que la résolution 2334 (2016) réaffirme sans ambiguïté. L'exigence faite à Israël d'arrêter toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de respecter pleinement toutes ses obligations juridiques est on ne peut plus claire. La construction et l'expansion des colonies de peuplement, la construction du mur, le déplacement de civils palestiniens et toutes les autres activités illégales du même genre doivent cesser et être annulés, avec effet immédiat. La sauvegarde de la solution des deux États en dépend, tout comme les perspectives de paix.

Il faut désormais mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016) et toutes ses dispositions. Le suivi doit démarrer sans attendre et chacun doit respecter ses obligations, y compris tous les membres du Conseil de sécurité sans exception. Après tout, c'est leur résolution, et il leur revient de veiller à ce qu'elle soit pleinement appliquée. Les exigences et obligations qui incombent à Israël, la Puissance occupante, sont claires et il doit en être comptable. Le Conseil de sécurité a l'obligation de faire appliquer toutes ses résolutions, sans exception.

Les États ont également des responsabilités individuelles et collectives claires. À cet égard, nous insistons sur le fait qu'il est demandé à tous les États, au paragraphe 5 de la résolution, de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Sur ce point, le Conseil réaffirme à juste titre qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Nous exhortons tous les États à respecter leur obligation de ne pas contribuer à la perpétuation de cette situation illégale et à pleinement adhérer à la décision du Conseil. Ni l'existence ni l'absence de négociations bilatérales n'exonère les États et les organes internationaux de leurs responsabilités.

Le Secrétaire général est également prié de faire rapport tous les trois mois au Conseil sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution. Nous attendons avec intérêt la publication de ces rapports périodiques et leur examen attentif par le Conseil de sécurité, tandis que nous continuons de rechercher une solution pacifique. Nous tenons, à cet égard, à saluer le Secrétaire général António Guterres qui s'est engagé à faire de la paix la priorité absolue de son mandat. Nous avons toute confiance dans son leadership et il peut compter sur notre plein engagement et notre entière coopération dans cette entreprise des plus nobles.

Le Gouvernement palestinien s'engage bien entendu à respecter la résolution 2334 (2016) et réaffirme son attachement à la paix, au droit international, à la solution des deux États, à la non-violence et à la lutte contre le terrorisme. En outre, nous réaffirmons notre détermination à nous acquitter de nos obligations du mieux que nous le pourrons, compte tenu des très graves obstacles auxquels nous nous heurtons du fait de l'occupation israélienne. Nous nous disons une nouvelle fois prêts à continuer de coopérer à tous les efforts internationaux et régionaux en faveur d'une paix juste et appelons à leur intensification ainsi qu'à l'appui aux parties, comme le demande la résolution.

Nous comprenons la nécessité des négociations et avons toujours participé de bonne foi aux négociations directes, sans résultat toutefois. La Palestine a appuyé tous les efforts de paix, sans exception, déployés récemment, alors qu'Israël les a rejetés et a réprimandé les pays qui les entreprenaient ou les appuyaient. Nous avons dit oui à Paris, oui à Moscou et oui à la résolution 2334 (2016), tout comme nous avions dit oui aux frontières de 1967, ce qui était un compromis historique, et au mandat du processus de paix sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, qui ont tous en revanche été rejetés, ignorés, violés et remis en cause par Israël. C'est pourquoi l'implication de la communauté internationale est indispensable.

À cet égard, nous nous félicitons de l'organisation par la France, le 15 janvier, de la Conférence pour

la paix au Proche-Orient dans le but de sauver la solution des deux États et de promouvoir la paix. La Conférence de Paris a souligné l'urgence de rouvrir un horizon politique crédible pour des négociations de paix véritables et réaffirmé le rôle de la diplomatie multilatérale pour régler les problèmes au Moyen-Orient et au-delà. Nous espérons qu'elle insufflera un nouvel élan en faveur de la poursuite des efforts mondiaux pour parvenir à la paix, y compris les efforts de la Ligue des États arabes, du Quatuor, de l'Égypte et de la Fédération de Russie, ainsi que la déclaration importante faite le 28 décembre 2016 par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Les frontières de 1967 sont la ligne de démarcation entre le conflit et la paix. Nous approchons rapidement du point de non-retour. La mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est le moyen de faire marche arrière et de s'éloigner du précipice, en offrant la possibilité de mettre fin à l'occupation israélienne, de permettre aux peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur des frontières de 1967 et dans la paix et la sécurité, et de trouver une solution juste au sort des réfugiés palestiniens. La communauté internationale doit agir maintenant pour ranimer les chances de paix.

En cette année qui marque le soixante-dixième anniversaire de la partition, les 50 ans de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, laquelle reste soumise à un blocus inhumain par Israël, et le cinquantième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 242 (1967), soit nous réussirons à sauver la solution des deux États, soit nous l'enterrerons. Profitons de cette occasion pour inaugurer une nouvelle ère pour la paix israélo-palestinienne, la paix israélo-arabe et la paix mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent le Conseil de sécurité ce mois-ici, à savoir l'Éthiopie, l'Italie, le Kazakhstan, la Suède et la Bolivie. Je tiens aussi à féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Israël se réjouit à l'idée de travailler avec tous les membres du Conseil pendant la durée de leur mandat.

Le mois dernier, le Conseil, à l'issue d'un vote, a adopté la résolution 2334 (2016). Immédiatement après l'adoption du texte, les applaudissements ont retenti dans la salle, tous les pays représentés exprimant ainsi, à quelques rares exceptions, leur approbation d'une résolution qui condamne Israël. D'autres voix dans le monde se sont également félicitées du vote. Je vais en citer deux exemples. Le premier :

> « Nous saluons cet important changement et cette évolution dans les dispositions internationales appuyant les droits des Palestiniens dans les instances internationales ».

Et le second :

> « Il existe une opinion publique internationale opposée à Israël et à ses politiques, et il est désormais possible d'isoler, de boycotter et de poursuivre Israël dans les instances internationales pour les crimes et l'agression dont il est coupable. »

La première déclaration est celle du porte-parole du Hamas. Cette deuxième citation est attribuable au Jihad islamique. Ces deux organisations ont fait nombre de blessés et de morts parmi des Israéliens innocents. Les deux sont qualifiées d'organisations terroristes meurtrières par les États-Unis, l'Union européenne et de nombreux autres pays, et elles sont toutes deux ouvertement attachées à la destruction de l'État d'Israël.

La semaine dernière, un terroriste palestinien a dirigé son camion contre un groupe de soldats qui visitaient Jérusalem dans le cadre d'un séminaire éducatif. Ces derniers s'étaient rassemblés sur un site où juifs, chrétiens et musulmans viennent admirer le beau panorama de Jérusalem. Le terroriste est allé plusieurs fois en marche avant et en marche arrière, tuant quatre Israéliens et blessant des dizaines d'autres personnes. Nous apprécions les paroles énergiques utilisées par le Conseil, le Secrétaire général et d'autres pour condamner cet acte de terreur palestinien. Le Président palestinien, M. Abbas, quant à lui, est resté de nouveau silencieux. Rien.

Le Hamas et le Jihad Islamique ont célébré cet acte méprisable. Ils ont distribué des bonbons à Gaza en l'honneur du meurtre d'Israéliens innocents. Ce sont ces entités qui se sont jointes au Conseil pour saluer la résolution 2334 (2016), une résolution qui déclare que notre présence à Jérusalem est illégale. Elle encourage les Palestiniens à continuer d'éviter les négociations et a inspiré l'acte du terroriste de Jérusalem.

Et le résultat, c’est que Shir Hajaj, Yael Yekutiel, Erez Orbach et Shira Tzur ont été assassinés par un Palestinien qui a été amené à croire qu’il pouvait utiliser la terreur et la violence pour expulser le peuple juif de Jérusalem. Il n’y parviendra pas.

Prenons quelques minutes pour mieux comprendre cette résolution, qui a été soutenue par le Hamas. Il est particulièrement choquant que, parmi ses nombreuses clauses partiales et fausses, la résolution, au paragraphe 1, qualifie la présence d’Israël dans les parties de Jérusalem qui ont été libérées en 1967 de « violation flagrante du droit international ». Qu’il me soit permis de rappeler au Conseil que cela comprend la vieille ville et le quartier juif de Jérusalem, ainsi que le Mur des lamentations qui se trouve au cœur de Jérusalem. Ce Mur est un vestige de notre Temple, qui a été construit sur ce mont par le roi Salomon il y a presque 3000 ans. Oui, le même Mont du Temple que le Conseil refuse d’appeler par son nom historique. Le roi Salomon est célèbre pour avoir dit que « rien n’est nouveau sous le soleil ». Ses sages paroles sonnent toujours vrai aujourd’hui.

En l’an 587 av. J.-C., les Babyloniens ont détruit le premier temple et exilé mon peuple de Jérusalem. Mais le peuple juif est retourné à Jérusalem et y a reconstruit le Temple. En l’an 70, l’Empire romain a réussi à détruire le Second Temple et nous a envoyés dans un long exil. La destruction physique de Jérusalem ne suffisait pas aux Romains; ils ont même renommé la terre d’Israël « Palestine » pour essayer d’effacer toute trace de notre lien à ce qui nous revient de droit. Mais toutes ces tentatives, et beaucoup d’autres, n’ont pas réussi à rompre le lien entre le peuple d’Israël et Jérusalem.

Aujourd’hui, je représente non seulement l’État d’Israël, mais les 16 millions de Juifs dans le monde qui prient pour Jérusalem et aspirent à s’y rendre. Ceux qui sont venus avant nous ont vaincu les tentatives visant à nous en expulser, et nous aussi, nous vaincrons les déclarations et les résolutions vides de sens.

Pour Israël, la paix n’est pas un stratagème commode que nous évoquons dans les forums internationaux; C’est une partie essentielle de toutes nos prières. C’est pourquoi le Premier Ministre Benjamin Netanyahu a appelé maintes et maintes fois le Président Abbas à le rencontrer directement en vue de tenir de véritables négociations. La proposition du Premier Ministre Netanyahu tient toujours, et il est disposé à le rencontrer à Jérusalem, à Ramallah ou même à New York pour entamer un véritable dialogue.

Nous savons que ni les discours ni les déclarations n’apporteront la paix à notre région. La seule solution, c’est que les Palestiniens comprennent qu’ils doivent condamner la terreur, oui, condamner la terreur, mettre fin à l’incitation et revenir à la table des négociations.

Je constate cependant avec regret que la résolution du mois dernier a fait reculer la quête de la paix. Le message émanant de cette salle, de l’actuelle Administration à Washington, et maintenant de Paris, est exactement le contraire. Il a encouragé les Palestiniens à poursuivre le chemin dangereux qu’ils ont choisi. Le lendemain du vote du Conseil de sécurité, le Fatah, le mouvement de Mahmoud Abbas, a affiché une bande dessinée sur sa page Facebook officielle. On y voit un poignard de la forme d’une carte d’Israël coloré avec le drapeau palestinien. Pas la Judée et la Samarie, ce que certains appellent la Cisjordanie. Tout Israël. Sous le poignard se trouvait une flaque de sang, et à côté, était inscrit le message suivant, « Merci », adressé à chaque membre du Conseil qui a voté pour cette résolution honteuse.

Le Conseil a peut-être pensé que cette résolution enverrait un message à Israël, mais au lieu de cela, elle a envoyé un message aux Palestiniens. Ils comprennent désormais qu’ils doivent continuer à répandre le mensonge que le Mur des lamentations n’est pas sacré pour le peuple juif, mais plutôt un territoire occupé. Ils comprennent désormais qu’ils doivent continuer à enseigner à leurs enfants que Tel-Aviv est vraiment « Tel al-Rabia ». Et ils comprennent désormais qu’ils doivent continuer de convaincre la prochaine génération de Palestiniens que, au lieu d’un peuple qui est retourné dans sa patrie, le sionisme représente une puissance occupante étrangère qui doit être renversée.

C’est pourquoi la réaction immédiate du Ministre des affaires étrangères palestinien à la résolution et au discours du Secrétaire d’État des États-Unis, M. Kerry, a été de déclarer « non à Israël en tant qu’État juif ». Dans ce rare moment d’honnêteté, ce dirigeant palestinien a admis que ce conflit ne concernait pas les prétendues colonies, mais le refus d’accepter l’État juif d’Israël, à l’intérieur de n’importe quelles frontières.

En disant « non » à Israël en tant qu’État-nation du peuple juif, les Palestiniens disent que leur but n’est pas de créer un État aux côtés d’Israël mais plutôt de le remplacer complètement. C’est pourquoi ils continuent de se tourner vers les organismes internationaux au lieu de négocier directement avec Israël. Ils croient qu’ils peuvent accomplir tout ce qu’ils cherchent sans faire les

concessions nécessaires pour vraiment mettre fin à ce conflit. Il y a deux jours à peine, une conférence a été convoquée à Paris pour faire avancer la cause de la paix. Ce rassemblement a eu lieu malgré les appels lancés par le Premier Ministre Netanyahu en faveur d'une réunion avec le Président Abbas au lieu d'une conférence inutile. Plus de 70 nations se sont rencontrées dans la Ville lumière sans notre présence pour discuter de la façon dont nous devrions faire la paix. Quelle arrogance!

C'est parce qu'Israël veut voir de véritables progrès diplomatiques que les actions des Nations Unies sont si dangereuses. Pendant des années, nous avons lancé en cri d'alarme en signalant au Conseil les différents organes et organismes qui, sous prétexte d'aider le peuple palestinien, sont en fait des mécanismes dont l'objectif est de délégitimer Israël. Ils présentent une version partiale et unilatérale du conflit et encouragent les dirigeants palestiniens à continuer à tenir leur peuple en otage et à éviter de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir une paix réelle.

À la suite de la résolution 2334 (2016) adoptée le mois dernier, nous avons décidé que c'en était assez. Israël a initié une réévaluation de notre relation avec un certain nombre d'organisations des Nations Unies. Notre première mesure est de suspendre le versement de plus de 6 millions de dollars de notre contribution annuelle à l'ONU pour 2017. Cette somme représente la portion du budget de l'ONU alloué à des organismes antiisraéliens, qui représentent le « deux poids, deux mesures » pratiquée par l'ONU s'agissant d'Israël. Ces organismes diffusent un sentiment et des préjugés antiisraéliens au sein du système des Nations Unies et nuisent à sa crédibilité, et violent les principes sur lesquels l'ONU a elle-même été fondée.

Il suffit pour cela de considérer un seul exemple, celui de la Division des droits palestiniens, un organisme qui se consacre essentiellement à la promotion du discours palestinien, tout en délégitimant Israël. Cette Division dépense plus de 1,3 million de dollars rien qu'en frais de voyage – 1,3 million de dollars qui auraient pu être utilisés pour promouvoir le dialogue et l'entente, lais qui sont dépensés par cette organisation employant 16 personnes pour voyager autour du monde. Ces millions de dollars qui auraient pu être consacrés à rendre le monde plus sûr et plus sécurisé pour nos enfants sont plutôt dépensés pour diffuser la haine et même un antisémitisme flagrant. Ces mesures que nous avons décidées de prendre doivent être considérées comme un geste de protestation. Et nous formons sincèrement l'espoir que le message que nous adressons sera entendu et que cet organisme prendra les mesures nécessaires pour fondamentalement changer la façon dont il opère.

Malgré les évènements de ces deux dernières semaines, nous gardons bon espoir. Nous restons plein d'espoir car à chaque renouvellement de la composition du Conseil de sécurité, une chance se présente – celle de voir les membres emprunter une nouvelle et honnête voie qui favorisera dans les faits la paix dans notre région plutôt que de poursuivre sur celle consistant à jeter unilatéralement le blâme sur Israël. Nous sommes remplis d'espoir car un nouveau Secrétaire général a pris ses fonctions et nous espérons qu'avec lui soufflera peut-être le vent du changement. Cela pourrait être une possibilité pour l'ONU d'instituer de véritables réformes pour retourner à ses principes fondateurs et, reprenant le deuxième alinéa du préambule de la Charte fondatrice, pour « unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Nous sommes aussi remplis d'espoir parce qu'un nouveau Président des États-Unis d'Amérique prendra ses fonctions dans trois jours. Avec la nouvelle Administration apporte l'espoir que les États-Unis retourneront à leur politique de rejet des résolutions injustes et tendancieuses du Conseil de sécurité et de promotion d'un vrai dialogue direct entre Israël et les Palestiniens.

Enfin, nous sommes remplis d'espoir, car nous sommes forts d'une histoire millénaire derrière nous, et de l'innovant, vibrant, moral et moderne État d'Israël derrière nous. Et aussi parce que « Le peuple éternel ne craint pas une longue route », comme le rabbin Yehosuhua Weitzman a si poétiquement décrit la force du peuple juif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Plus de 70 pays et organisations internationales se sont réunis à Paris ce dimanche 15 janvier pour appeler d'une seule voix à la relance d'un processus de paix au Proche-Orient. Au nom du Président de la République, M. François Hollande, et du Ministre des affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, je souhaite réitérer ici la reconnaissance de la France à tous les partenaires qui ont participé à cette rencontre, et qui ont nourri de leurs encouragements et de leurs idées un processus engagé par les autorités françaises voici bientôt un an. Ce processus engagé par la France, qui a été ponctué par les conférences internationales du 3 juin et du 15 janvier, avait trois

principaux objectifs principaux, qui se reflètent dans le communiqué conjoint adopté à Paris ce dimanche.

Le premier objectif était de remettre d'urgence le conflit israélo-arabe au cœur des priorités de la communauté internationale. L'absence de règlement du conflit israélo-arabe constitue, en effet, une menace permanente pour la sécurité internationale. Certes, le conflit israélo-arabe n'a pas été le conflit le plus meurtrier en vies humaines au Moyen-Orient au cours des dernières années. Mais les ingrédients qui ont déjà produit trois guerres en six ans, sont toujours présents et actifs aujourd'hui, et pourraient de nouveau mener, du jour au lendemain, à un embrasement, que ce soit à Jérusalem, à Gaza ou en Cisjordanie. De par son importance propre comme sa dimension symbolique, ce conflit non réglé depuis plus de 70 ans dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens, et toute escalade est porteuse d'un risque de déstabilisation régionale incontrôlable. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter le statu quo – un euphémisme qui marque en réalité une régression quotidienne, sur le terrain comme dans les esprits.

Le deuxième objectif du processus que nous avons mené était de réaffirmer une communauté de vision sur l'essentiel, à savoir l'attachement à la solution des deux États, qui est inséparable de la dénonciation de la politique de colonisation et de la condamnation sans merci du terrorisme et de la violence. Cette priorité réaffirmée à la solution des deux États est au cœur de la déclaration conjointe du 15 janvier et constitue plus que jamais notre boussole commune. Il était d'autant plus important et urgent de réaffirmer cette priorité commune, que cette solution à deux États est menacée chaque jour davantage de s'évanouir comme un mirage dans le désert, alors même qu'il n'existe aucune alternative crédible qui puisse répondre aux aspirations légitimes des deux parties. Ne l'oublions pas, en effet : le meilleur gage de la sécurité d'Israël pour laquelle, le Conseil sait l'engagement de la France, c'est une paix juste avec les Palestiniens, qui passe par la création d'un État palestinien viable et indépendant, et donc par la solution des deux États.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, la déclaration commune de Paris rappelle les fondamentaux qui s'imposent à nous tous, c'est-à-dire le cadre international de tout futur règlement : les frontières de 1967 et les principales résolutions du Conseil de sécurité. La préservation de la solution à deux États est également l'objectif de la résolution 2334 (2016) – une résolution importante, que les avancées continues de la politique de colonisation rendaient urgente et nécessaire.

Le troisième objectif de notre initiative était d'engager une démarche positive et incitative vers la reprise des pourparlers. Nous avons, pour ce faire, engagé avec tous les partenaires intéressés un travail approfondi de concertation visant à définir des incitations positives, avec tous nos partenaires volontaires. Je tiens en particulier à remercier la Suède, l'Allemagne, la Norvège et la Commission européenne pour leur engagement très actif en ce sens. Ces incitations, pour faire court, se déclinent autour de trois volets principaux.

Un volet économique d'abord, avec notamment la perspective d'un partenariat spécial privilégié avec l'Union européenne et une participation renforcée du secteur privé, qui est absolument essentielle; le renforcement des capacités institutionnelles et étatiques de la partie palestinienne, ensuite; le rapprochement, enfin, des sociétés civiles israélienne et palestinienne afin d'améliorer le dialogue entre les parties – un dialogue indispensable, de raviver le débat public et de rapprocher deux sociétés qui ont vocation à coexister. L'objectif de ces incitations est de rappeler aux parties combien elles ont intérêt à la paix, et combien la communauté internationale peut – et souhaite – les y aider.

La déclaration conjointe de la Conférence du 15 janvier est donc le résultat d'un travail de longue haleine et d'une large mobilisation collective. Elle s'est nourrie de tous les efforts existants, notamment de l'action du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe, des initiatives de la Russie et de l'Égypte, et du rôle essentiel des États-Unis, bien sûr. Elle s'est construite en toute transparence vis-à-vis des parties, dont il est essentiel qu'elles démontrent par une action concrète sur le terrain leur attachement à la solution des deux États.

Comme l'ont souligné à de nombreuses reprises les autorités françaises, il n'est naturellement pas question – et il n'a jamais été question – de dicter aux parties les termes du règlement de paix. Seules des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens peuvent conduire à la paix. Mais la communauté internationale a un rôle irremplaçable à jouer pour créer, par les garanties et encouragements appropriés, un cadre adapté et le contexte propice, pour une reprise de ces négociations. C'est bien le sens de l'initiative française, et c'est bien le sens de la Conférence de Paris, qui est une main amicale tendue aux parties. Dans ce contexte, la déclaration conjointe

du 15 janvier n'est évidemment pas le bout du chemin. C'est une étape nécessaire et importante vers la reprise d'un processus de paix. La situation sur le terrain exige que nous restions plus que jamais mobilisés pour aider les parties à progresser rapidement vers la voie d'un règlement.

L'attentat odieux commis à Jérusalem le 8 janvier dernier, qui a coûté la vie à quatre jeunes soldats israéliens et que la France a aussitôt et vivement condamné, nous a rappelé combien la situation sur le terrain reste précaire. Comme le souligne le communiqué conjoint de Paris, il est donc essentiel de faire preuve d'un esprit de responsabilité et de vigilance, et de veiller à éviter tout acte unilatéral qui enflammerait encore davantage la situation sur le terrain, à Jérusalem et ailleurs.

Je le répète : nous devons rester pleinement mobilisés en vue d'une reprise des négociations. C'est pourquoi les participants à la Conférence de Paris se sont engagés à se rencontrer de nouveau au cours de cette année pour évaluer les progrès accomplis et aller de l'avant. L'objectif est bien de recréer une dynamique politique positive fondée sur la solution des deux États, la seule à même de répondre aux aspirations des parties et d'assurer aux Palestiniens et aux Israéliens le droit de vivre côte à côte, dans la paix et dans la sécurité. Nous en appelons à l'engagement résolu de tous nos partenaires, et notamment des membres du Conseil de sécurité, pour poursuivre ensemble sur ce chemin exigeant.

Assumons ensemble la responsabilité historique qui nous incombe au service de la paix au Proche-Orient.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, saluer la tenue de ce débat public consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la Palestine. Je tiens aussi à remercier M. Nickolay Mladenov pour sa présentation, qui nous rappelle que notre séance d'aujourd'hui se tient dans un contexte resté très préoccupant, car caractérisé par l'instabilité de la situation sur le terrain, la poursuite inacceptable de la colonisation et de la violence et une situation humanitaire des plus difficiles, en particulier à Gaza.

Mais en dépit de ces obstacles, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de la paix au Proche-Orient. En effet, de l'initiative française, dont le Représentant permanent de la France vient d'ailleurs de nous parler avec beaucoup d'éloquence, aux efforts des acteurs de la région et d'ailleurs, tels que l'Égypte et la Fédération de Russie, en passant par la publication du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) sur la situation sur le terrain, la communauté internationale a montré qu'elle a gardé intacte sa foi en la solution des deux États.

D'ailleurs, pour couronner cet engagement, voilà que, huit ans après sa dernière action sur le sujet, le Conseil de sécurité, qui s'est régulièrement penché sur l'intensification et l'accélération de la colonisation, a adopté, en décembre dernier, la résolution 2334 (2016). Cette résolution, faut-il le rappeler, demande l'arrêt des colonies de peuplement, considérées comme illégales du point de vue du droit international, et réaffirme la solution des deux États en tant que seule voie de salut pour une issue heureuse et définitive au conflit. La même résolution, en nous invitant également à intensifier les actions diplomatiques pour parvenir au règlement définitif de ce différend, témoigne de notre attachement commun à la paix au Proche-Orient, une paix menacée par des obstacles majeurs sur lesquels nous sommes régulièrement alertés, notamment par le Secrétaire général.

Parmi les obstacles les plus préoccupants figurent sans doute la poursuite et l'accélération de la colonisation et de l'occupation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui, en plus de compromettre dangereusement la solution des deux États, alimentent et attisent la haine et la violence qui affectent Palestiniens comme Israéliens, deux peuples appelés à coexister dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières de 1967.

La dernière illustration tragique de cette violence récurrente a été l'attaque survenue à Jérusalem, le 8 janvier dernier, attaque que nous condamnons, ainsi d'ailleurs que tous les actes de violence et de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations. Pour surmonter ces obstacles à la paix, le Sénégal, en écho aux recommandations du rapport du Quatuor, exhorte les parties à mettre fin à l'entreprise de colonisation, ainsi qu'aux politiques qui lui sont associées, mais également à renoncer à la violence, ainsi qu'à l'incitation à la haine. C'est d'ailleurs ce à quoi nous invite la résolution 2334 (2016) qui, pour prévenir les actes de violence visant des civils, ainsi que les actes posés à des fins de provocation et de destruction, ou encore les actions terroristes, demande que les auteurs puissent en répondre.

Comme nous le rappelle le rapport du Quatuor, nous ne pouvons occulter les dangers posés par la situation précaire qui prévaut à Gaza, en particulier sa dimension humanitaire catastrophique, qui affecte 70 %

des 2 millions de personnes environ qui y résident. En témoignent les manifestions des populations à Gaza, dimanche dernier, contre la précarité des services sociaux de base, en particulier de l'électricité. Aussi voudrais-je saluer la prise en compte, à la demande de certains États membres du Conseil, de la dimension humanitaire dans les territoires occupés lors des séances d'information du Conseil sur le Moyen-Orient, y compris la Palestine.

En réitérant notre appréciation aux acteurs humanitaires, en particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour leurs interventions au profit des réfugiés palestiniens, j'invite les États Membres à poursuivre leur assistance à l'Office, qui vient d'ailleurs de lancer un appel en faveur d'une aide d'urgence de 813 millions de dollars. Au-delà de la fourniture humanitaire, il convient d'œuvrer au redressement de l'économie palestinienne, qui se trouve dans une situation difficile, principalement en raison de l'occupation mais aussi de la baisse de l'assistance des partenaires internationaux. À ce propos, il est heureux que l'initiative française ait prévu la prise de mesures d'incitation économique et politique susceptibles de rendre la solution des deux États attractive et mutuellement bénéfique pour les Israéliens et les Palestiniens. Il en est de même, d'une part, de l'accompagnement dont doit bénéficier l'Autorité palestinienne dans sa stratégie d'édification d'institutions crédibles et, d'autre part, de la réaffirmation du rôle essentiel de la société civile.

Juin 2017 marquera, certes, un bien triste anniversaire, celui des 50 ans d'occupation des territoires palestiniens. Mais en dépit des frustrations qui peuvent naître de l'absence de progrès tangibles dans le processus politique et de la réalité difficile sur le terrain, frustrations qui peuvent amener à céder au découragement, voire au cynisme, nous n'avons d'autre solution que de redoubler de persévérance et d'efforts sur ce dossier. Sous ce rapport, nous réitérons notre appel aux Israéliens et aux Palestiniens, qui, en vérité, sont les seuls à pouvoir donner réellement une chance à cette paix tant souhaitée, à œuvrer à surmonter leurs divergences, à l'effet de parvenir à la solution des deux États sur la base du droit international et des résolutions pertinentes.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, assurer tous ceux qui, parmi les Israéliens et les Palestiniens, avec lesquels nous partageons les même aspirations légitimes à la paix et au progrès, que mon pays continuera de se joindre au reste de la communauté internationale pour les accompagner dans la voie du dialogue et de la concertation, en vue d'une issue définitive à ce différend, qui est certes profond mais pas insurmontable.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Mladenov de son exposé aujourd'hui et de ses efforts inlassables sur cette question. Par son intermédiaire, je voudrais également saluer le travail essentiel accompli par toutes les entités concernées des Nations Unies ainsi que leur personnel, tant au Siège que sur le terrain.

La Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient, à laquelle l'Italie a participé au niveau ministériel, a montré l'unité de la communauté internationale pour ce qui est de maintenir le processus de paix au Moyen-Orient en bonne place à l'ordre du jour mondial. Elle a également confirmé une volonté largement partagée de poursuivre l'objectif d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, sur la base de la solution des deux États par le biais de négociations directes.

Comme il est indiqué dans le rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) de juillet 2016 et dans la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, la situation sur le terrain menace la viabilité de la formule des deux États. Les colonies de peuplement, qui se sont considérablement développées au cours de l'année écoulée, ainsi que la multiplication des démolitions et des confiscations d'ouvrages palestiniens dans le territoire occupé, y compris à Jérusalem-Est, compromettent dangereusement la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Les colonies ne sont évidemment pas le seul obstacle à la paix. Je tiens à souligner, à cet égard, la profonde préoccupation de l'Italie face aux risques d'une aggravation des violences terroristes et des actes d'incitation sur le terrain. La récente attaque meurtrière à Jérusalem nous a rappelé l'extrême fragilité de la situation. Des mesures immédiates sont nécessaires pour prévenir ces actes, qui doivent être condamnées par toutes les parties, tout comme il faut activement rejeter toute incitation à la haine. Si l'on n'y remédie pas comme il se doit, les faits sur le terrain sont susceptibles d'aggraver l'impasse politique et de conduire, tant en Palestine qu'en Israël et dans toute la région, à des risques croissants de haine, d'intolérance et d'extrémisme violent.

L’érosion de la solution des deux États peut céder la place à une dangereuse illusion d’un seul État, ravagé par l’insécurité et des tensions perpétuelles. Ce n’est ni l’objectif final dans lequel la communauté internationale a investi tant de ressources politiques et financières ni ce que les citoyens israéliens et palestiniens méritent. Nous pensons que les parties doivent prendre des mesures concrètes pour démontrer leur attachement véritable au rétablissement d’un horizon politique menant à la reprise des négociations directes, qui doit être l’objectif de tous les efforts internationaux, tout en gardant à l’esprit que la paix ne saurait être imposée de l’extérieur.

Nous pensons également que l’efficacité de nos efforts sera mesurée à l’aune de notre capacité à ramener les parties à la table des négociations, à désamorcer la méfiance et à faire ressortir clairement les nombreux dividendes de la paix. Dans le même ordre d’idées, je tiens à exprimer notre gratitude pour le travail effectué par le Gouvernement sortant des États-Unis en faveur d’une paix juste. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. John Kerry des efforts inlassables qu’il a déployés dans le cadre de son mandat de Secrétaire d’État. Nous sommes certains que le prochain Gouvernement des États-Unis investira le même capital politique et déploiera les mêmes efforts pour un règlement du conflit fondé sur la formule des deux États. L’Italie apprécie et encourage, en outre, les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient, dont les recommandations sont encore tout à fait valables, et souligne l’importance des efforts en cours pour faire avancer l’Initiative de paix arabe.

Malgré certains signes encourageants, la réconciliation nationale de la Palestine ne s’est toujours pas concrétisée. Je tiens à souligner que le processus de réconciliation palestinienne est un élément important pour parvenir à la solution des deux États. La pauvreté, le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, une stagnation persistante de l’économie sont quelques-uns des indicateurs qui montrent que la vie quotidienne des Palestiniens se caractérise par d’innombrables urgences. Comme le Ministre Angelino Alfano l’a déclaré récemment devant le Conseil (voir S/PV.7857), ce n’est qu’en s’attaquant aux causes profondes de l’instabilité que nous pourrons construire la paix de demain. Il est certaines priorités en matière de développement socioéconomique qui ne peuvent plus être remises à plus tard, comme, par exemple, l’accès aux ressources en eau et en énergie. Cela souligne l’urgence d’un dialogue et d’une coopération concrète dans ces domaines entre Israël, la Palestine et les pays voisins concernés, au-delà de toute considération politique.

Il faut également remédier concrètement et effectivement à la grave situation humanitaire qui sévit à Gaza. La reconstruction de la bande de Gaza et l’amélioration des conditions de vie de sa population ne peuvent plus attendre. Au sein du Conseil et dans d’autres instances pertinentes, l’Italie est déterminée à jouer son rôle afin de mettre enfin et pleinement en œuvre le cadre décrit à Oslo il y a plus de 20 ans. Il y a beaucoup à faire pour rétablir la confiance entre les parties, y compris de la part de leur société civile respective, et pour réhabiliter la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je tiens également à mentionner un autre pays que nous considérons d’une importance cruciale pour la stabilité régionale, à savoir le Liban. L’Italie se félicite de la récente élection du Président Michel Aoun et de la formation du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri, dont l’objectif déclaré est de rétablir la confiance. Étant donné notre important contingent de soldats de la paix au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nous restons fermement déterminés à défendre la stabilité du Liban et œuvrerons au sein du Conseil de sécurité afin de garantir le plus large appui international à la coopération positive qui prévaut actuellement entre les forces politiques libanaises. L’examen stratégique de la FINUL est une occasion clef pour garantir l’efficacité de la Mission, notamment en ce qui concerne ses composantes civiles et maritimes essentielles. Les affaiblir créerait un vide dangereux.

À cet égard, nous espérons que les élections parlementaires de 2017 permettront de réaliser un grand pas en avant dans le renforcement de la démocratie et la consolidation des institutions étatiques libanaises. Tous les pays, en particulier ceux de la région, doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Nous réaffirmons une fois de plus l’appui total de l’Uruguay à ses efforts.

En 1947, l’Assemblée générale a adopté, avec le vote de l’Uruguay, la résolution 181 (II), qui décrétait la partition de la Palestine pour créer un État arabe et un

État juif. L'Uruguay a voté pour cette résolution, parce qu'il était convaincu que cette décision permettrait de créer deux États, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte en paix et à l'intérieur de frontières sûres. La position de l'Uruguay n'a pas changé depuis lors.

Au cours des sept décennies écoulées depuis l'adoption de la résolution 181 (II), Israël s'est établi en tant qu'État moderne de plein droit et membre de l'Organisation, tandis que la Palestine continue de se heurter à de graves difficultés dans son développement et son intégration internationale, ce qui a entraîné de graves conséquences pour sa population et une augmentation des tensions dans l'ensemble de la région. Nous nous trouvons, sans aucun doute, dans un contexte d'une importance particulière sur le chemin long et sinueux vers la paix. L'adoption de la résolution 2334 (2016) et la conférence de paix qui vient de s'achever en France sont deux preuves claires de l'urgence que la communauté internationale attache à voir ce processus s'achever avec succès et dans la paix.

L'Uruguay réaffirme, comme il le fait depuis 1947, son appui inébranlable au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un cadre renouvelé de coopération et à l'abri de toute menace ou acte qui romprait la paix. De même, ma délégation réaffirme son soutien à la solution des deux États indépendants, convaincue que c'est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. Dans ce sens, nous demandons instamment la reprise des négociations directes entre les deux parties, qui est une modalité essentielle pour atteindre cet objectif. Il est extrêmement important que leurs autorités donnent des signes politiques clairs pour sortir du cercle vicieux actuel de malentendus et d'affrontements violents entre les parties. Dans la même ligne, il faut qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions unilatérales qui entravent le dialogue et qu'elles se conforment de bonne foi à leurs obligations en matière de droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, à la lumière de certaines déclarations faites par des pays tiers qui sont des acteurs clefs de ce processus, il est essentiel d'assurer le calme et les analyses nécessaires pour éviter de prendre des mesures qui pourraient nuire gravement à l'avenir des négociations et de la solution des deux États.

La semaine dernière, l'Uruguay a exprimé sa condamnation énergique de l'attentat terroriste perpétré le 8 janvier à Jérusalem et a manifesté sa solidarité avec les victimes, leurs familles et Israël, en réaffirmant une fois de plus son rejet total de ce type d'actes, qui menacent gravement le processus de paix au Moyen-Orient. Le fait que l'Autorité palestinienne n'a pas condamné publiquement cet attentat méprisable et lâche suscite notre peine et notre douleur, et nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir aucune place pour l'incitation à la violence ni pour l'apologie de celle-ci, non plus que pour un silence complice.

L'Uruguay se félicite de toutes les initiatives qui permettent d'avancer dans la recherche de solutions relatives au processus de paix au Moyen-Orient, afin de parvenir à une issue pacifique, juste, négociée et durable, qui prenne en compte, conformément au droit international, les aspirations légitimes des deux parties. Dans ce contexte, dimanche dernier, l'Uruguay a été l'un des pays signataires de la déclaration de Paris.

Je voudrais évoquer brièvement le conflit en Syrie. Après l'échec, en 2016, de plusieurs initiatives qui visaient à obtenir une cessation de la violence, l'année s'est terminée avec l'adoption de deux résolutions qui permettent d'entrevoir un certain espoir pour le peuple syrien. Bien que ces avancées soient encourageantes, il reste encore un long chemin à parcourir pour pouvoir mettre fin, après six années, à ce conflit horrible.

Nous nous félicitons de l'importante mesure prise avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 2328 (2016), qui, après plusieurs tentatives, a permis d'aborder la situation humanitaire à Alep et de surveiller l'évacuation de ses habitants. De même, nous saluons l'adoption, le dernier jour de l'année, de la résolution 2336 (2016), et nous soulignons les efforts déployés par la Russie et la Turquie et les possibilités qu'ils représentent pour la recherche d'une solution à ce conflit. L'Uruguay réaffirme son appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, en même temps que sa certitude que les négociations qui auront lieu à Astana, au Kazakhstan, et à Genève produiront des résultats immédiats et efficaces. Nous sommes certains que le nouveau Secrétaire général continuera de travailler de façon inlassable pour parvenir à la paix en Syrie.

Tout au long des débats publics sur le Moyen-Orient auxquels a participé l'Uruguay, l'on a exprimé la nécessité impérieuse de protéger les civils et de permettre que leur soient fournis l'aide humanitaire et les soins élémentaires dont ils ont besoin pour survivre dans le chaos où ils sont plongés, en particulier les groupes les plus vulnérables. C'est pour cela que nous ne devons pas non plus oublier que la situation au Yémen, en Iraq

et dans d'autres pays de la région est particulièrement critique.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue de connaître une crise systémique à plusieurs niveaux. Il y a eu des attentats terroristes sanglants et d'autres attaques, notamment le meurtre de l'Ambassadeur russe à Ankara, M. Karlov. Il y a eu des explosions en Turquie et en Égypte, et des tragédies à Berlin et à Jérusalem. Tout cela démontre que la menace terroriste est mondiale. Cela indique, une fois encore, la nécessité d'un effort groupé de la communauté internationale pour constituer un large front antiterroriste. Le Président russe, M. Vladimir Poutine, l'a demandé à maintes reprises. En outre, il faut prendre des mesures pour le règlement politique de plusieurs conflits, et aussi pour rétablir la stabilité et une vie pacifique dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La situation sur le volet palestino-israélien d'un règlement au Moyen-Orient reste tendue et explosive, comme l'ont démontré les flambées de violence périodiques, notamment l'attentat terroriste du 8 janvier à Jérusalem, au cours duquel quatre soldats israéliens ont été tués, et les arrestations de nombreux Palestiniens et violations du régime de cessez-le-feu autour de Gaza. La position russe sur un règlement de paix au Moyen-Orient demeure fondamentale et cohérente. Nous recommandons un règlement global, juste et stable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des Principes de Madrid, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, et de l'Initiative de paix arabe. Nous sommes convaincus que la solution à long terme du conflit doit être trouvée au moyen de négociations directes entre les parties au conflit, sans aucune condition préalable.

La position générale de la communauté internationale a été énoncée à maintes reprises. C'est sur la base de ce consensus que nous avons voté pour la résolution 2334 (2016). Nous considérons que la résolution adresse un message ferme que les efforts unilatéraux sont inacceptables, que ce soit de la part des Israéliens ou des Palestiniens. Il est également inacceptable d'essayer d'anticiper les conclusions éventuelles des négociations de paix, et il est important de maintenir la perspective de la solution des deux États. Dans ce contexte, nous notons que la déclaration finale de la conférence ministérielle internationale sur le règlement de paix palestino-israélien, tenue à Paris, a repris à juste titre les principales dispositions de la base juridique internationale existante pour le règlement du conflit, et comprend aussi un encouragement adressé aux parties au conflit pour qu'elles réaffirment leur attachement à la solution des deux États.

En même temps, nous restons convaincus que le moment est venu, maintenant plus que jamais, de prendre des mesures concrètes pour faire sortir le processus de paix de sa dangereuse impasse. Ayant cela à l'esprit, nous continuons de faire des efforts pour que reprenne le dialogue politique direct entre les Palestiniens et les Israéliens. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à proposer Moscou en tant que lieu où tenir de tels contacts. Je rappelle que cette réunion devait avoir lieu en septembre dernier et que la partie palestinienne y était prête. Une autre priorité qui demeure pour notre action, c'est de faciliter la réconciliation entre les Palestiniens. Une réunion de haut niveau des représentants de tous les principaux groupes palestiniens a eu lieu récemment à Moscou.

Nous signalons l'importance clef du rétablissement de l'unité politique et géographique de la Palestine, sur la base des programmes politiques de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Si nous réussissons à régler le conflit intrapalestinien, nous aurons en place les conditions préalables habilitant le peuple palestinien à exercer son droit juridique à un État indépendant et viable, coexistant avec ses voisins dans la paix et la sécurité.

Surmonter efficacement les dissensions intrapalestiniennes aidera également à améliorer la situation à Gaza. La situation humanitaire et socioéconomique y demeure très difficile et, de ce fait, les Palestiniens dépendent de plus en plus de l'aide de la communauté internationale. Nous nous félicitons donc du travail que font les organismes des Nations Unies dans ce domaine, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La Fédération de Russie, pour sa part, a décidé d'affecter une contribution volontaire de 2 millions de dollars au budget de l'UNRWA pour la période 2017-2021.

S'agissant du règlement des crises en Syrie, en Iraq, en Libye et au Yémen, la Russie n'a cessé d'affirmer qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un processus politique et diplomatique fondé sur un dialogue national inclusif. Nous continuons de déployer des efforts pour soutenir le processus politique visant à régler le conflit en Syrie, tout en élargissant l'accès humanitaire et en intensifiant

la lutte contre le terrorisme, comme cela est stipulé dans la résolution 2254 (2015) et dans les décisions correspondantes du Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous nous félicitons que, le 29 décembre, un accord ait été signé sur un cessez-le-feu entre le Gouvernement syrien et les principaux groupes de l'opposition armée. Cela s'est fait sous l'égide de la Russie et de la Turquie. Et, bien entendu, les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'El-Nosra ont été exclus de cet accord. Le cessez-le-feu a été imposé sur la plus grande partie du territoire.

La Conférence internationale sur le règlement du conflit en Syrie, qui doit se tenir à Astana le 23 janvier, suscite de grands espoirs. Les préparatifs sont en cours à cet égard. Des représentants du Gouvernement syrien et des groupes d'opposition armés qui ont signé l'accord de cessation des hostilités et qui sont favorables à une solution politique devraient y participer. Nous envisageons cette conférence comme un pas concret vers la mise en œuvre de la résolution 2336 (2016), qui a entériné les accords signés en décembre.

D'une certaine manière, la conférence qui se tiendra au Kazakhstan permettra d'ouvrir la voie aux pourparlers inclusifs organisés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, qui doivent se tenir le 8 février à Genève. Nous pensons que cette mesure de réanimation permettra de relancer le dialogue intra-syrien, qui a été abandonné. Il est prévu que des représentants de l'ONU participent à la conférence d'Astana, et ils pourraient servir de modérateurs pour les échanges entre les parties syriennes. D'une manière générale, la participation d'invités extérieurs doit dépendre, à notre avis, des tâches prévues. Nos collègues kazakhs auront un rôle important à jouer, en tant qu'organisateurs de la conférence.

Il faut que les acteurs qui peuvent influer sur la situation sur le terrain s'impliquent pour créer des conditions favorables au renforcement du cessez-le-feu, qui sera au centre des discussions. En outre, d'autres aspects importants, tels que les mesures de renforcement de la confiance, l'amélioration de l'accès humanitaire et les éléments de l'ordre du jour politique, seront probablement examinés. Nous sommes en train de mettre la dernière main aux questions ayant trait à l'organisation de la conférence. Nous espérons que nos partenaires internationaux et régionaux appuieront ces efforts. De nouvelles possibilités s'offrent à nous et nous devons en tirer le meilleur parti, coûte que coûte. Nous espérons que la prochaine réunion sur la Syrie qui se tiendra à Astana nous permettra de renforcer la cessation des hostilités et de donner une forte impulsion au processus de règlement politique sous les auspices des Nations Unies.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé très détaillé et très édifiant.

Il est évident que la paix et la stabilité au Moyen-Orient ont des répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce qui concerne l'Afrique et la Corne de l'Afrique en particulier, l'évolution de la situation dans la région a des implications pour notre paix et sécurité, en raison de notre proximité. Les menaces croissantes que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent et la possibilité que Daech et Al-Qaida établissent des liens avec les Chabab ne sont plus des spéculations; il s'agit d'une réalité. En outre, les changements géopolitiques intervenus récemment au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge ont modifié la dynamique en matière de sécurité, compromettant davantage la paix et la stabilité de notre région. À ce stade, je voudrais souligner que nous condamnons avec la dernière énergie l'attentat terroriste perpétré à Jérusalem il y a quelques jours. Nous sommes parfaitement conscients des défis auxquels Israël est confronté à cet égard.

Le conflit israélo-palestinien est l'un des différends qui sont au cœur de la situation dangereuse qui définit le Moyen-Orient depuis plusieurs décennies. Cette situation s'est aggravée suite aux conflits qui ont frappé récemment d'autres pays de la région. L'effondrement des institutions de l'État, l'influence croissante des terroristes et l'escalade des violences confessionnelles risquent de déstabiliser la région tout entière. Il n'est pas trop exagéré de dire que la crise au Moyen-Orient risque d'avoir de lourdes conséquences pour notre région, ce qui explique en partie notre appui à un règlement pacifique des conflits au Moyen-Orient, tout particulièrement le conflit de longue date qui oppose Israël à la Palestine.

L'Éthiopie, qui a des liens d'amitié avec Israël et la Palestine, est très préoccupée par l'absence de progrès dans le cadre du processus de paix. Non seulement les parties n'ont pas fait beaucoup de progrès en vue du règlement de la crise; mais plus inquiétant encore, il ne semble pas y avoir de chance réelle de faire des progrès à l'avenir vers la seule option viable pour instaurer une paix durable – une solution des deux États. Toutefois, nous espérons toujours qu'il est possible de faire des

progrès et que tout n'est pas perdu. Des évolutions aussi positives que la signature, il y a deux jours, d'un accord renouvelant les activités de la Commission mixte israélo-palestinienne de l'eau, peuvent nous donner des raisons d'espérer.

La position de l'Éthiopie sur le différend israélo-palestinien a toujours été claire. Même si nous appuyons le droit d'Israël de vivre dans la paix et à la sécurité, nous appuyons également le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de la Palestine d'exister en tant qu'État libre et indépendant. Étant donné les nombreux problèmes que nous avons en Afrique, et plus particulièrement dans la Corne de l'Afrique, nous devrions être prudents et ne pas donner l'impression de pontifier sur les voies et moyens d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Néanmoins, nous prenons le Conseil de sécurité et les Nations Unies au sérieux. Nous pensons qu'être membre du Conseil implique des obligations vis-à-vis de la Charte des Nations Unies et d'une institution qui a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour – un fait historique que l'on oublie parfois, pour diverses raisons – « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Cependant, compte tenu des réalités politiques, nous sommes conscients que le Conseil de sécurité ne peut pas régler le conflit israélo-palestinien. Seules les deux parties concernées peuvent le faire. Mais le Conseil ne peut pas non plus être un simple spectateur, car cela reviendrait à se dérober à ses responsabilités. Le Conseil peut et doit pousser, inciter et encourager les parties à faire en sorte que la solution des deux États reste viable et que la paix soit garantie, que justice soit faite et que la sécurité des pays soit assurée. Comme l'a dit le Secrétaire général sortant dans un de ses derniers discours devant le Conseil : « Le droit du peuple juif à avoir un État n'annule pas celui du peuple palestinien à avoir un État » (*S* /*PV.7839*, *p.2*). En conséquence, l'Éthiopie appuie pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité en tant que seule option viable pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Nous pensons que cela n'est pas seulement dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine, mais que cela contribuera également beaucoup à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

Nous savons tous que de nombreuses initiatives ont été lancées pour faciliter les négociations entre les Israéliens et les Palestiniens en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable. Nous nous réunissons deux jours seulement après la Conférence de Paris sur la paix au Moyen-Orient, que nous saluons et qui vise à imprimer un élan politique à de nouvelles négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Malheureusement, la paix demeure toujours hors de portée, au détriment des Israéliens et des Palestiniens, et de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Les actes des deux parties qui compromettent la possibilité de parvenir à une paix négociée non seulement intensifient les sentiments de frustration et de méfiance, mais sapent également la viabilité même d'une solution des deux États.

En ce moment où les terroristes étendent leur influence dans la région et les violences confessionnelles s'intensifient, l'absence de progrès dignes de ce nom ne peut que conduire au désastre, en exacerbant la radicalisation qui crée un terrain propice à l'extrémisme. Il est donc impératif que les deux parties reprennent des négociations directes et constructives afin de trouver une solution globale, juste et durable fondée sur la confiance mutuelle et sur un esprit de compromis qui garantira la sécurité d'Israël et la réalisation de l'aspiration des Palestiniens à créer leur propre État. C'est ce qu'exige la situation, et c'est également dans l'intérêt des deux parties et de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé.

Je souhaite en premier lieu saluer l'adoption de la résolution 2334 (2016) en décembre. La solution des deux États se trouvant sous une menace imminente, il était important que le Conseil de sécurité manifeste clairement son attachement à une paix juste, durable et globale. Cette résolution exige qu'Israël arrête ses activités de peuplement. Elle demande également que des mesures immédiates soient prises pour prévenir les actes de violence visant des civils et appelle à déployer collectivement des efforts pour engager des négociations. Je tiens à souligner que cette résolution doit être prise dans son ensemble. La cessation des activités de colonisation n'amènera pas la paix à elle seule, et tous les autres efforts doivent également contribuer à relancer le dialogue politique. Le Japon appelle les parties concernées à montrer leur attachement à la résolution.

Le processus de paix au Moyen-Orient n'a guère progressé et les perspectives d'avenir apparaissent sombres. Le Japon rejette tous les actes de violence, l'incitation à commettre de tels actes et leur glorification. Les actes de terrorisme, notamment l'attentat au

camion-bélier du 8 janvier, ne sauraient en aucun cas être justifiés, et le Japon condamne fermement de tels actes de terrorisme. Dans le même temps, l'usage disproportionné de la force par Israël est également une source de préoccupation. La violence persistante fait que dans les deux camps, on cesse de croire à la solution des deux États.

Le Japon réitère sa position ferme, à savoir que les activités de peuplement constituent une violation du droit international, et qu'Israël doit immédiatement geler ces activités. Le Japon a maintes fois exhorté Israël à reconsidérer sa politique. Néanmoins, les démolitions de maisons se poursuivent en 2017, avec plus de 70 bâtiments détruits rien que durant la première semaine de janvier. Ces activités érodent physiquement la solution des deux États. L'unité des Palestiniens est également importante. Des préparatifs sont en cours pour la première session que tiendra le Conseil national palestinien en 20 ans. Le Japon espère que le Conseil se montrera ouvert, promouvra l'unité et les efforts visant à réaliser la solution des deux États.

À Gaza, la situation humanitaire est fort sombre. La population souffre gravement du manque d'électricité, d'eau et de lieux d'hébergement. Ces conditions désespérées anéantissent les efforts de paix et alimentent le radicalisme, et elles ne bénéficient à aucune des parties. L'aide de l'ONU et des autres institutions humanitaires est essentielle et il importe de préserver leur espace politique. Qui plus est, nous appelons à l'assouplissement, et à terme à la levée du blocus de Gaza, tout en prenant dûment en compte les préoccupations de sécurité.

Compte tenu de ces obstacles au processus de paix, que pouvons-nous faire? Le Japon est en train de mettre en place une démarche en trois volets qui repose sur le dialogue politique, les mesures de confiance et l'aide économique aux Palestiniens. Nous estimons que le dialogue est le seul moyen de réaliser la paix et nous appelons les deux parties à reprendre les négociations directes. Nous apprécions les diverses initiatives entreprises par les parties concernées. Nous accueillons avec satisfaction le communiqué conjoint publié à l'issue de la Conférence ministérielle pour la paix au Proche-Orient organisée par la France le 15 janvier, qui souligne l'appui international à une solution négociée permettant à deux États de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Ministre japonais des affaires étrangères, Kentaro Sonoura, a assisté à cette réunion au nom du Japon, et il a décrit les efforts déployés à ce jour dans son intervention. Le Japon salue l'appel puissant lancé par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, à Israël et à la Palestine afin qu'ils fassent le choix difficile de la paix. La détermination affichée par le nouveau Secrétaire général, durant le débat public de la semaine dernière (voir S/PV.7857), à participer activement à la médiation et au rétablissement de la paix est un signe encourageant.

En ce qui concerne l'assistance économique, le Parc agro-industriel de Jéricho – que le Japon promeut depuis 10 ans, en collaboration avec la Palestine, Israël et la Jordanie – contribuera de plus en plus à l'économie palestinienne et au renforcement de la confiance dans la région. Nous devons également garder à l'esprit qu'il importe d'investir dans les générations futures. En novembre dernier, le Japon a lancé un programme d'assistance technique pour réviser les manuels et les programmes de mathématiques et de sciences en Palestine. Cette mesure vient renforcer notre assistance préalable à ces écoles et témoigne de notre attachement aux générations futures.

S'agissant des mesures de confiance, le Japon promeut la coopération régionale avec Israël, la Jordanie et la Palestine dans le secteur agricole, ce qui permet de renforcer la confiance mutuelle et le développement de l'agriculture en Palestine. Au niveau communautaire, nous avons invité 10 futurs dirigeants israéliens et palestiniens au Japon le mois dernier dans le cadre du programme que nous menons depuis 20 ans. Les participants ont passé du temps ensemble, se sont familiarisés avec l'histoire de la réconciliation et du développement du Japon après la guerre, tout en échangeant des vues et en développant leur compréhension mutuelle. Un participant palestinien a affirmé que c'était la première fois qu'il avait l'occasion de parler à des Israéliens qui n'étaient pas des soldats.

Je suis fermement convaincu qu'un environnement pacifique favorise ces échanges de vues et la compréhension mutuelle. Récemment, M. Pierre Krähenbühl, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, m'a informé que les jeunes de Gaza n'avaient que très peu d'occasions de sortir de Gaza, et encore moins d'interagir avec des Israéliens. Je reconnais l'importance que revêt la poursuite de ce programme.

Pour conclure, le Japon réaffirme que la paix ne peut être réalisée que sur la base de négociations directes entre les parties. J'exhorte les deux parties

à se décider en faveur de la paix. Outre son appui au dialogue politique, le Japon continuera de promouvoir la confiance pour favoriser le dialogue et de proposer une assistance économique pour préserver la viabilité de la solution des deux États.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Mladenov, d'avoir présenté un exposé au Conseil aujourd'hui, et je le remercie également, ainsi que son bureau, des efforts inlassables qu'ils déploient pour tenir le Conseil informé tout en collaborant avec toutes les parties.

Je tiens en premier lieu à réitérer dans les termes les plus fermes la condamnation par les États-Unis du terrible attentat au camion-bélier perpétré le 8 janvier par un terroriste à Jérusalem. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des quatre soldats israéliens qui ont été tués, notamment Erez Orbach, un citoyen américain, et nous souhaitons un prompt et complet rétablissement aux blessés. Les États-Unis et le Conseil de sécurité ont condamné publiquement cet attentat. Rien ne saurait justifier des attaques aussi brutales et dépourvues de sens. Par ailleurs, nous ne pouvons permettre que des attaques de ce type empêchent la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient. La résolution 2334 (2016) souligne très clairement la nécessité de prévenir et de condamner les actes de terreur, de faire preuve de calme et de retenue et de s'abstenir de tout acte d'incitation et de toute déclaration incendiaire.

Comme nous le savons tous, la viabilité de la solution des deux États est de plus en plus menacée. Nous avons appelé les deux parties à prendre des mesures importantes sur le terrain pour inverser les tendances négatives actuelles, et à faire clairement savoir qu'elles sont disposées à modifier fondamentalement la donne sans attendre que l'autre partie agisse. Nous avons signalé à maintes reprises et avec insistance aux Palestiniens que tout acte d'incitation à la violence doit cesser et que tous les actes de terreur doivent être condamnés. Notre position concernant les activités de peuplement a également été claire. Et parallèlement, nous nous sommes vigoureusement opposés aux efforts unilatéraux pour délégitimer Israël dans les instances internationales.

Malheureusement, les tendances continuent d'évoluer dans le mauvais sens. Nous devons tous unir nos efforts pour les inverser. Comme l'ont réaffirmé les participants à la Conférence pour la paix au Proche-Orient, organisée au niveau ministériel ce week-end à Paris, la communauté internationale est prête à aider les parties à réaliser la solution des deux États. Le communiqué publié par les ministres à l'issue de la Conférence reprend à son compte les principes énoncés par le Secrétaire d'État Kerry. Nous demandons aux deux parties de réaffirmer officiellement leur engagement en faveur de la solution des deux États et de prendre des mesures urgentes afin d'inverser les évolutions qui la mettent en péril sur le terrain. Personne ne peut trancher les questions relatives au statut final à la place d'Israël ou des Palestiniens. C'est à eux qu'il revient de faire des choix difficiles au nom de la paix. Nous pouvons tous les y aider, pourvu qu'ils y soient prêts. Notre engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient ne s'est jamais démenti et ne se démentira jamais.

J'en viens maintenant à la Syrie. Depuis 2012, le Conseil, à travers de multiples résolutions, appelle à ce que les cas d'emploi d'armes chimiques fassent l'objet d'enquêtes; à l'instauration d'un cessez-le-feu dans tout le pays et au lancement d'un processus politique pour mettre fin à la guerre; à la fourniture d'une aide humanitaire suivie pour tous les Syriens dans le besoin et à la mise en place de mesures pour que cesse l'enfer ininterrompu que vivent les Syriens depuis le début du conflit. Or, nous voilà en 2017, juste un mois après que l'ONU a alerté le monde au sujet des informations crédibles qui continuent de nous parvenir concernant les terribles atrocités qui seraient commises en Syrie, notamment des exécutions sommaires, le bombardement intensif de zones toujours habitées par des civils et une situation humanitaire catastrophique. Compte tenu de la gravité des conditions dans lesquelles les Syriens continuent de vivre, nous appuyons tous les efforts sincères allant dans le sens d'une désescalade de la violence en Syrie et d'une reprise des pourparlers entre Syriens.

À cet égard, nous appuyons les récents efforts de la Russie et de la Turquie pour obtenir un cessez-le-feu véritable qui soit respecté par toutes les parties. Nous espérons vivement que ces efforts aboutiront à la reprise des pourparlers entre le régime et l'opposition menés sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), ainsi qu'aux principes de Genève du 30 juin 2012. Comme nous le disons depuis longtemps, les paramètres de ces pourparlers doivent inclure un cessez-le-feu viable s'appliquant à tout le pays, la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin et un processus politique dirigé et pris en charge par les Syriens en vue de

parvenir à une Syrie plus représentative, plus pacifique et plus unie.

Bien que le cessez-le-feu actuellement en place ait quelque peu contribué à réduire la violence, les attaques se poursuivent et des milliers de Syriens demeurent assiégés. Cela fait des mois qu'aucune aide de l'ONU ne parvient aux personnes prises au piège par le régime, l'Iran et le Hezbollah dans les villes situées aux abords de Damas, et ce alors que les entrepôts de l'ONU ne sont qu'à quelques kilomètres. Je rappelle au Conseil que ces tactiques cyniques consistant à assiéger et attaquer les civils constituent une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales, dans la mesure où elles encouragent l'extrémisme radical contre lequel ceux qui les appliquent prétendent lutter. Nous ne pouvons pas rester silencieux alors que ces atrocités servent d'argument de recrutement aux terroristes.

En ce qui concerne le Liban, nous nous félicitons de la formation du gouvernement et encourageons le nouveau Gouvernement libanais et le Président Michel Aoun à saisir cette occasion pour répondre aux besoins de la population libanaise et s'attaquer aux problèmes urgents auxquels est confronté le pays en matière de sécurité et sur les plans économique et humanitaire. Les États-Unis réaffirment leur grand attachement à la sécurité, à la stabilité et à la souveraineté du Liban, et nous comptons sur toutes les parties pour respecter les obligations internationales du Liban, y compris celles énoncées dans les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Nous continuerons d'appuyer les institutions de l'État libanais, y compris l'Armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure, qui défendent les frontières du Liban et contiennent les répercussions violentes du conflit syrien.

Enfin, pour ce qui est de l'Iraq, à Mossoul, les forces de sécurité iraquiennes, appuyées par la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, sont en train de reprendre du terrain sur Daech, puisque près de la moitié de la ville a été libérée et que le reste devrait suivre prochainement. En revanche, la situation humanitaire demeure extrêmement grave pour des millions de déplacés et les autres civils touchés par le conflit. Les États-Unis font équipe avec les Iraquiens, l'ONU et d'autres pour financer et coordonner la fourniture d'une assistance vitale. Nous signalons également que le Gouvernement iraquien prend grand soin à prévenir et limiter au minimum les dommages causés aux civils dans le cadre des opérations de combat en cours. Toutefois, la défaite à terme de Daech ne signifiera pas que tout est réglé pour autant. Une fois la libération obtenue, les Iraquiens de toutes confessions, ethnies et convictions devront s'engager sur la voie souvent difficile, frustrante et faite de compromis de la réconciliation politique. Une réconciliation véritable sera indispensable pour que l'Iraq puisse éviter une résurgence de l'extrémisme et de la violence à l'avenir.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la tenue du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, sous la présidence suédoise du Conseil de sécurité. Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé au Conseil. La question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient. C'est une question fondamentale pour la région. La sauvegarde des droits et des intérêts légitimes du peuple palestinien incombe collectivement à la communauté internationale.

À l'heure actuelle, la situation entre la Palestine et Israël est de plus en plus tendue, avec de fréquentes irruptions de violence et des pourparlers de paix dans l'impasse. La situation humanitaire est catastrophique et la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour faire pression en faveur d'un règlement de la question afin que la solution des deux États puisse se matérialiser le plus tôt possible.

Premièrement, nous devons rester déterminés à poursuivre dans la voie de l'édification d'un État de Palestine indépendant, vivant en paix aux côtés d'Israël. La création d'un État de Palestine pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est un droit inaliénable du peuple palestinien et également la clef du règlement de la question palestinienne. Les parties doivent se montrer déterminées à faire avancer le processus de paix sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix, de la solution des deux États, de l'Initiative de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, Israël et la Palestine doivent voir dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) la possibilité de reprendre les pourparlers de paix dès que possible. Il y a quelques semaines, le Conseil a adopté la résolution 2334 (2016) sur les colonies de peuplement israéliennes. Israël et la Palestine doivent respecter rigoureusement cette résolution, faire preuve de calme et de retenue et progressivement rétablir la confiance mutuelle afin de retrouver le chemin de la négociation. Israël doit arrêter de construire des colonies de peuplement et de détruire des maisons palestiniennes,

afin de créer les conditions propices à une reprise des pourparlers de paix. Les préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité doivent être prises en compte. Israël et la Palestine ont tous deux la responsabilité de veiller à ce que les organismes des Nations Unies puissent continuer de s'acquitter normalement de leur mandat, sans interférence d'aucune sorte.

Troisièmement, la communauté internationale doit s'engager davantage. La Chine se félicite du bon déroulement de la Conférence internationale de Paris sur la question de Palestine. Nous espérons qu'elle marquera un nouveau chapitre dans le renforcement des efforts diplomatiques. La Chine appuie toutes les initiatives propres à réduire les tensions entre la Palestine et Israël et à concrétiser la solution à deux États. Nous appuyons les différents efforts de toutes les parties intéressées pour tenter de relancer les pourparlers de paix, afin de mettre en place un mécanisme plus efficace en faveur de la paix au Moyen-Orient, répondre de manière constructive aux préoccupations légitimes de la Palestine et des États arabes et jouer un rôle plus positif en encourageant la fin du conflit et la reprise des négociations de paix.

Quatrièmement, nous devons continuer d'encourager le relèvement économique en Palestine. La Chine exhorte Israël à coopérer aux efforts d'assistance internationaux et à lever intégralement le blocus qu'il impose à Gaza. Les parties doivent répondre activement au Programme d'assistance au peuple palestinien de l'ONU et s'engager dans la coopération économique afin d'améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie de la Palestine. La Chine continuera de fournir une assistance à la Palestine et elle est prête à travailler dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » visant à aider la Palestine à réaliser le développement socio-économique dès que possible.

La Chine soutient fermement la juste cause du peuple palestinien. Elle est également un médiateur actif pour la paix entre la Palestine et Israël. Nous sommes prêts, de concert avec la communauté internationale, à poursuivre nos efforts en vue de trouver rapidement une solution à la question palestinienne, une solution globale et juste, afin d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. J'apprécie également l'exposé de M. Nickolay Mladenov, qui a été très utile.

Le processus de paix au Moyen-Orient reste au cœur de tout effort visant à rétablir la stabilité régionale. L'Ukraine soutient avec force le processus de paix au Moyen-Orient et le principe d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité. À cet égard, nous sommes scandalisés par la dernière vague d'attaques et la violence généralisée. L'Ukraine condamne fermement l'attentat terroriste qui a eu lieu à Jérusalem-Est le 8 janvier, autre rappel brutal de la gravité de la situation.

Préserver le statu quo actuel sans prendre aucune mesure ne fera qu'entraîner une nouvelle détérioration de conditions de sécurité déjà précaires, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Je tiens à préciser qu'aucun acte terroriste ne peut être justifié, et nous condamnons fermement toute tentative de glorifier de tels actes. Leurs auteurs doivent être traduits en justice, tout comme les instigateurs et les commanditaires du terrorisme. Dans le même temps, les deux parties doivent faire preuve d'une véritable retenue et s'abstenir de recourir à la force, ce qui ne peut que susciter la violence et faire de nouvelles victimes. C'est un très mauvais moment dans la région pour prendre des décisions susceptibles d'encourager les extrémistes.

Il faut redoubler d'efforts diplomatiques afin de contenir et de désamorcer la dernière vague de violence et de débloquer les négociations israélo-palestiniennes. L'Ukraine salue tout effort international visant à imprimer une nouvelle dynamique au processus de règlement au Moyen-Orient ou à trouver des occasions de reprendre les négociations entre les parties israélienne et palestinienne. Nous pensons que l'initiative française et la récente conférence internationale tenue à Paris restent un élément important des efforts internationaux visant à donner une chance à la paix.

Néanmoins, il est évident que tout effort international dont l'objectif est d'encourager le processus de négociation ne peut réussir sans un dialogue direct entre les parties au conflit, les parties israélienne et palestinienne, et en l'absence d'un véritable respect de leurs engagements. L'Ukraine réaffirme sa position selon laquelle l'accord de paix israélo-palestinien doit se faire dans le cadre de l'application inconditionnelle par les parties des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du Mandat de la Conférence de Madrid, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Le conflit syrien est probablement le plus grand défi régional et l'un des plus grands défis mondiaux auxquels le monde est confronté à l'aube de l'année 2017. Nous attendons avec intérêt la reprise des pourparlers politiques intra-syriens qui auront lieu le mois prochain à Genève. Cependant, il reste encore beaucoup de raisons de rester sceptiques quant aux perspectives de ces pourparlers. La cause profonde de ce scepticisme est le fait que Damas agit avec toute la vitesse voulue pour imposer une solution militaire en Syrie, faisant fi de ses engagements en faveur d'une voie politique et mettant en œuvre une stratégie de type « la reddition ou la mort ».

En adoptant la résolution 2336 (2016), le Conseil de sécurité a accordé une grande confiance à la Fédération de Russie et à sa capacité de produire des résultats après l'annonce du cessez-le-feu national en Syrie. Cependant, près de trois semaines plus tard, nous ne voyons pas de changements substantiels dans le pays, ni sur le champ de bataille ni dans le domaine politique. Je crois que l'offensive des forces gouvernementales syriennes à Wadi Barada et à l'est de Ghouta est le principal obstacle à la reprise des pourparlers. Pour que le cessez-le-feu fonctionne, il faut établir entre les parties un niveau nécessaire de confiance, qui est manifestement absent aujourd'hui après tant d'années de conflit. La mise en place d'un mécanisme crédible de suivi multipartite avec la participation des Nations Unies est une condition essentielle à la viabilité d'un cessez-le-feu.

Malheureusement, jusqu'à présent, le mécanisme de surveillance intégré dans les accords de cessez-le-feu du 29 décembre n'existe que sur le papier. Nous croyons que la mise en œuvre intégrale de la lettre et de l'esprit du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015) permettra de régler le conflit en Syrie. C'est pourquoi le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle est d'avoir un débat pragmatique sur la mise en place d'un organe crédible et inclusif de gouvernance non sectaire, suivie de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections.

L'Ukraine est convaincue de la nécessité urgente de mettre un terme à la violence au Yémen. L'absence continue de progrès dans le processus politique intra-yéménite est extrêmement troublante. Toutefois, l'absence d'un accord final à ce jour ne devrait pas être interprétée par les parties comme un prétexte pour intensifier les combats. Le cessez-le-feu national doit être rétabli et respecté, ouvrant la voie à une nouvelle série de pourparlers. Nous demandons donc aux parties de reprendre les négociations directes sans conditions préalables et de mener ces négociations de la manière la plus souple et la plus constructive possible afin de parvenir rapidement à un accord définitif et complet.

Sans un dialogue significatif, les résultats pourraient être désastreux. Les seuls partis qui en bénéficieraient seraient les groupes terroristes qui sont de plus en plus actifs au Yémen. Il est de plus en plus inquiétant de voir Al-Qaida dans la péninsule arabique continuer à démontrer une capacité soutenue à étendre sa base de soutien au Yémen et à exploiter les lignes de division approfondies dans une société yéménite déchirée par la guerre.

La menace, qui évolue rapidement, d'un extrémisme violent dépasse les frontières de toute région. Elle met à profit les conflits existants, et continue de déstabiliser les pays du Moyen-Orient. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), en dépit de sérieux revers militaires, reste une menace viable pour la sécurité régionale et mondiale. En attendant la défaite militaire conventionnelle inévitable de l'EIIL, il est urgent de créer une stratégie de lendemain avec les acteurs régionaux jouant un rôle de premier plan dans la prévention d'une résurgence de ses clones. Sans une sortie claire des crises multiples qui déchirent le Moyen-Orient, en particulier en Syrie, au Yémen et en Iraq, il sera impossible de contenir la menace croissante d'un extrémisme violent et la propagation mondiale de groupes terroristes.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov pour son exposé sur l'escalade de la situation au Moyen-Orient et surtout pour ses efforts visant à trouver une solution pacifique aux divers problèmes de la région.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, nous sommes gravement préoccupés par la complexité de la situation humanitaire, les retards économiques, la construction continue de colonies de peuplement et la multiplication des actes de violence – qui sont tous inacceptables. La coexistence pacifique des deux États, qui doit commencer par la reprise rapide des négociations israélo-palestiniennes, en particulier sous une forme bilatérale, et par l'intensification des efforts menés par le Quatuor pour le Moyen-Orient et toutes les autres initiatives diplomatiques, est la seule option viable.

Les droits à la vie et à la sécurité figurent parmi les principaux postulats de l'humanité. Donnons donc le droit à la vie à un État palestinien indépendant et le

droit à la sécurité à l'État d'Israël. Nous appelons les deux parties à faire preuve de sagesse, de responsabilité et de volonté politique en vue de parvenir à un accord de paix historique qui réponde aux aspirations légitimes de leurs peuples.

En tant que Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2010 et de l'Organisation de la coopération islamique en 2011 et ayant établi la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, le Kazakhstan est convaincu que la stabilité à long terme et la paix durable ne peuvent être obtenues qu'en prenant conscience du lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement. Voilà pourquoi nous appelons à instaurer la confiance mutuelle par le biais d'investissements accrus dans le développement durable et la croissance économique, en tant que mesures de confiance entre les parties.

Le Kazakhstan félicite la France pour avoir organisé, le 15 janvier à Paris, la Conférence internationale pour le Moyen-Orient et la considère comme une contribution aux efforts visant à offrir une feuille de route viable aux deux parties afin qu'elles puissent œuvrer ensemble pour trouver un règlement mutuellement acceptable.

La situation désastreuse en Syrie préoccupe le Kazakhstan, de la même manière qu'elle préoccupe le monde entier. La catastrophe s'est étendue au-delà de la région, avec des conséquences profondes et dangereuses. Le Kazakhstan continue d'appuyer les mesures prises par l'ONU, la Ligue des États arabes, les États-Unis, la Russie, la Turquie et la communauté internationale pour réunir le Gouvernement syrien et les forces de l'opposition aux fins du dialogue et de la réconciliation. Nous saluons en particulier les efforts que ne cesse de déployer l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et apprécions la solidarité et l'unité dont ont fait montre les membres du Conseil en adoptant à l'unanimité la résolution 2336 (2016), déposée par la Russie et la Turquie, pour mettre fin à la violence en Syrie et relancer de nouveau le processus politique. La réunion qui doit se tenir prochainement à Astana, plateforme fournie par les dirigeants de mon pays, est destinée à être une importante partie du processus politique dirigé par les Syriens et constituera un pas en avant significatif avant la reprise des négociations sous l'égide de l'ONU à Genève le mois prochain. Les préparatifs de la réunion d'Astana sont bien avancés.

En tant que pays qui donne priorité à la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique vue comme fondement de la paix, le Kazakhstan appelle les parties à mettre fin au massacre et aux souffrances des civils, et à fournir un accès à ces besoins de première nécessité et aux services de santé, ainsi qu'à permettre le retour de la stabilité. D'importance particulière est la nécessité d'autoriser l'acheminement si nécessaire de l'aide humanitaire aux zones assiégées. À cette fin, nous saluons les États voisins de la Syrie, comme le Liban, la Jordanie, la Turquie et l'Iraq, qui ont ouvert leurs frontières pour accueillir les réfugiés et qui ont du mal à faire face à l'un des plus importants exodes de réfugiés dans l'histoire contemporaine.

L'Iraq mérite une attention particulière du fait de la situation humanitaire grave qui prévaut dans la partie nord du pays, c'est-à-dire à Mossoul. Nous appelons à l'ouverture de couloirs sécurisés et à la pleine mobilisation de l'assistance d'urgence, des services essentiels et de l'aide humanitaire afin d'atténuer les souffrances de la population.

La lutte antiterroriste est centrale dans toute discussion sur le Moyen-Orient, étant donné que le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations représente aujourd'hui la menace la plus grave à la paix et à la sécurité régionales et mondiales, par-dessus tout au Moyen-Orient, en raison des activités destructrices d'organisations extrémistes violentes bien connues. À cet égard, nous voudrions rappeler au Conseil l'initiative avancée par le Kazakhstan d'élaborer un code de conduite pour les opérations antiterroristes ainsi que de mettre en place une coalition/réseau mondial pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Enfin, nous réaffirmons notre détermination résolue à garantir la paix au Moyen-Orient, basée sur l'édification d'un monde sûr, juste et prospère pour tous.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nickolay Mladenov de l'exposé qu'il vient de présenter, et dans lequel il a bien précisé qu'une année difficile commence pour le Moyen-Orient.

Cinquante ans après la guerre des Six jours et près de six ans après le début des combats en Syrie, la paix pour beaucoup dans la région n'est qu'un souvenir éloigné. La violence qui dure depuis des années est hélas devenue maintenant la norme. Nous avons vu cela la semaine dernière dans les rues de Jérusalem. Je voudrais saisir cette occasion pour condamner cette attaque terroriste horrible et présenter mes sincères condoléances aux familles des quatre victimes. Il n'y a tout simplement pas de justification à ce genre de

terrorisme. Le Royaume-Uni demande instamment aux autorités de prendre les mesures qui conviennent contre ceux qui commettent de tels crimes. Et nous demandons à Hamas et aux autres groupes terroristes de mettre fin une fois pour toute à la violence et aux tirs de roquettes vers Israël.

Cette violence trouve apparemment son origine dans le cycle sans fin de la rhétorique vénéneuse et de l'incitation. Le Gouvernement britannique condamne dans les termes les plus vifs l'utilisation d'un discours raciste, antisémite et haineux. Nous déplorons l'incitation, d'où qu'elle vienne. Comme le rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) l'indique clairement, cette escalade de la violence entame chaque jour davantage la viabilité de la solution prévoyant deux États. Il est crucial que les dirigeants palestiniens mettent en œuvre les recommandations formulées dans le rapport et poursuivent leurs efforts visant à lutter contre la terreur et l'incitation, à renforcer les institutions et à développer une économie durable.

C'est en raison de l'appui de longue date du Royaume-Uni à la solution des deux États et de notre attachement à Israël en tant que foyer juif que nous avons voté pour la résolution 2334 (2016) le mois dernier. Nous avons toujours soutenu que l'activité d'implantation est illégale et qu'elle entame la viabilité de la solution prévoyant deux États pour deux peuples. Mais il nous faut reconnaître aussi que la résolution invite les parties à déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final, et préconise l'intensification et l'accélération des efforts entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir à une paix globale. Nous savons, au final, que ce n'est qu'à travers des négociations directes entre les parties que l'on pourra parvenir à un accord. Mais la communauté internationale a un rôle important à jouer s'agissant d'appuyer ces efforts bilatéraux et d'aider à instaurer la paix – une paix qui n'a que trop tardé.

Pour en venir brièvement à la Syrie, nous commençons 2017 comme nous avons commencé 2016, avec un optimisme prudent et fragile. Mais bien que l'année écoulée ait commencé avec des promesses – Groupe international de soutien pour la Syrie, résolution 2254 (2015) et Conférence de Londres –, 2016 a vu certaines des pires violences jamais observées depuis le début du conflit. Nous devons aux habitants d'Alep et à tant d'autres de faire en sorte qu'en 2017 nous verrons la fin des atrocités commises par le régime syrien. Cela signifie que l'année en cours soit celle durant laquelle nous verrons une cessation des hostilités dans l'ensemble du pays, une cessation qui soit surveillée par les Nations Unies et qui permette de retourner à des négociations politiques véritables et sans exclusive sous l'égide des Nations Unies. Nous appuierons tous les efforts qui visent à faire de cela une réalité. C'est pourquoi nous saluons l'adoption de la résolution 2336 (2016) l'année dernière. Le moment est venu de la mettre pleinement en œuvre, ainsi que toutes les résolutions antérieures.

Le cessez-le-feu convenu entre la Russie, la Turquie et l'Iran, qui est entré en vigueur le 29 décembre, est encore très fragile. Des violations sont constamment signalées. Nous devons continuer de suivre l'évolution de la situation dans les jours et les semaines qui viennent et veiller à ce que tous ceux qui sont directement impliqués dans les violations et ceux qui exercent de l'influence respectent le cessez-le-feu.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans le quartier de Wadi Barada, à Damas. Les civils y sont soumis à d'intenses bombardements par les forces pro-régime. Plus de cinq millions de personnes dans l'ensemble de Damas ne sont pas approvisionnées en eau. Et plus de 700 000 autres se trouvent encore des zones assiégées en Syrie, la grande majorité d'entre elles par le régime, dont l'activité est encouragée par des acteurs externes.

Nous ne devons donc nous faire aucune illusion. Il est douloureux que la tâche d'instaurer la paix en Syrie reste inachevée. Les cadres pour un dialogue sont là, mais ne peuvent pas exister que sur le papier. Et ceux qui ont commis des crimes horribles en Syrie continuent d'échapper à la justice. En oeuvrant de concert pour parvenir à la paix cette année, nous devons veiller aussi à ce que le principe de responsabilité soit parallèlement appliqué. À cette fin, le Royaume-Uni et la France déposeront un projet de résolution pour garantir que les membres du régime impliqués dans l'utilisation odieuse d'armes chimiques subissent les conséquences de leur acte. Nous demandons instamment à tous les membres d'appuyer cette initiative vitale lorsque le Conseil de sécurité en sera saisi.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : On continue de croire (à tort) au Conseil de sécurité que les évènements qui soufflent actuellement sur la région du Moyen-Orient peuvent affecter la place qu'occupe la question palestinienne dans l'échelle de ses priorités. Et que le seul fait de s'attacher à maintenir ce qu'on appelle statu quo peut aider à prévenir toute escalade éventuelle

de la situation dans les territoires palestiniens occupés et les conséquences de cette escalade sur la stabilité au Moyen-Orient. Néanmoins, cette conviction est infondée. C'est pourquoi des efforts internationaux, y compris de la part de l'Égypte, des États-Unis et de la France, ont été déployés pour relancer les négociations entre les deux parties. Ces efforts prouvent que la question de Palestine est toujours d'actualité et qu'elle attend une réponse, en particulier en cette époque où le Moyen-Orient est le théâtre de développements politiques sans précédent, de crises récurrentes et de difficultés considérables, ainsi que d'un chaos généralisé qui menace la notion même d'État.

Le processus de paix n'avait pas connu de telles dérobades depuis l'adoption des Accords d'Oslo. À chaque fois, la communauté internationale s'est dépensée sans compter pour inciter les deux parties à reprendre des négociations sérieuses, quels que soient les revers, parce que tous les acteurs étaient conscients du risque qu'il y avait à enrayer ou retarder le processus. L'Égypte a mis en garde contre ces retards, et je sais que tout le monde convient avec moi que la situation au Moyen-Orient ne peut pas souffrir une nouvelle escalade de la situation en Palestine. La frustration et le désespoir attiseront la violence et l'extrémisme et feront le jeu des groupes extrémistes, leur permettant d'influencer nos jeunes et de les attirer au bord du chaos, détruisant leur avenir et leur vie.

Compte tenu des atouts spécifiques dont elle dispose concernant cette situation – notamment les contacts et les canaux de communication clairement établis avec les deux parties, l'expérience que nous avons accumulée au fil des années dans le cadre de nos efforts pour amener les deux parties à la table des négociations, et notre appui historique aux droits des Palestiniens et à la paix avec Israël –, l'Égypte ne s'épargnera aucun effort en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région sur la base de la solution des deux États, mettre fin au conflit en coopération avec les pays qui partagent une même vision, désamorcer les tensions et apaiser les relations entre les deux parties en prélude à des négociations directes, et restaurer la confiance et les fondations nécessaires aux négociations futures. Ces négociations devront répondre à toutes les questions relatives au statut définitif et aboutir à la création d'un État palestinien indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que régler la question palestinienne aiderait à renforcer la coopération entre les pays de la région pour trouver une solution aux autres crises qu'elle connaît. C'est pourquoi, en 2002, le monde arabe a lancé une vision globale pour atteindre cet objectif, à savoir l'Initiative de paix arabe. Tout ce dont nous avons besoin c'est de traduire cette Initiative en mesures progressives concrètes. Nos efforts récents, au sein du Conseil et au-delà, s'inscrivent dans le cadre du processus de paix que nous élaborons depuis plus de 50 ans. Nous poursuivrons sur cette voie, tout en ayant pleinement conscience des difficultés auxquelles nous allons nous heurter avant de parvenir au règlement d'un conflit extrêmement complexe et épineux – peut-être le plus complexe de notre histoire.

L'Égypte est consciente de la lourde responsabilité qui lui incombe, et nous ne nous épargnerons aucun effort pour l'assumer, sur la base de notre foi la plus complète dans les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, de notre conviction dans les droits légitimes du peuple palestinien et les règles de la légitimité internationale, et conformément à nos aspirations à la prospérité et à la paix. L'Égypte redoublera d'efforts en vue d'une percée dans les négociations de paix, et j'appelle toutes les parties à y concourir, afin d'éviter des revers susceptibles de perpétuer l'occupation. J'invite les deux parties à montrer qu'elles ont le courage de prendre les décisions difficiles nécessaires pour instaurer la paix dans l'intérêt de la région et de ses populations.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence suédoise de son leadership à la tête des travaux du Conseil de sécurité et, dans le même temps, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Nous pensons que ce genre de séance contribue à un règlement juste, durable et global de ce conflit qui est sans solution depuis des décennies.

La Bolivie condamne le terrorisme et la violence, quels qu'en soient les auteurs ou des motivations de ces crimes. Tous nos efforts viseront à faire qu'à terme, aussi bien le peuple palestinien que le peuple israélien connaissent la paix. La Bolivie a participé à la Conférence sur le règlement du conflit israélo-palestinien qui s'est tenue à Paris le 15 janvier. Nous remercions la France et, en particulier, le Président Hollande de leurs efforts sur cette question. La réunion a servi à souligner une nouvelle fois que la seule solution acceptable pour la

communauté internationale est la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine.

À l'instar de mon collègue, le Représentant permanent de l'Uruguay, qu'il me soit permis de rappeler que la résolution 181 (II)de l'Assemblée générale, adoptée le 29 novembre 1947 – et j'en répète la date : le 29 novembre 1947 – porte sur le futur Gouvernement de la Palestine. Soixante-dix années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution. Cinquante années se sont écoulées depuis que l'occupation israélienne du territoire palestinien a commencé. Diverses guerres classiques se sont déroulées et d'innombrables actes d'agression ont été perpétrés, comme l'attaque menée contre Gaza par les forces militaires israéliennes en 2014.

Au fil de ces décennies, l'Organisation a aussi adopté des dizaines – des dizaines! – de résolutions sur cette situation dramatique. Aussi bien les commissions de l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité se sont tous prononcés avec une grande clarté sur les droits inaliénables du peuple palestinien. La Bolivie a appuyé l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU. Elle a également appuyé la résolution 69/320 de l'Assemblée, qui a permis que, lorsque nous entrons dans les salles de l'ONU, nous voyions, à l'entrée, flotter le drapeau de l'État de Palestine, comme un rappel permanent des échecs et des silences de l'Organisation.

Un exemple clair de ces résolutions, est celle qui a été adoptée récemment par le Conseil de sécurité, la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et qui condamne toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement des civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil.

Cela fait quelques années que je travaille ici, au Siège de l'ONU, et je voudrais relater au Conseil une anecdote. Je me rappelle, qu'en une occasion, alors que l'on adoptait une résolution sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien dans l'une des grandes commissions, une représentante d'Israël a pris la parole pour déclarer plus ou moins que nous pouvions adopter toutes les résolutions que nous voulions puisque, de toutes manières, elles ne feraient qu'accumuler la poussière dans les tiroirs de ce bâtiment. J'ai été frappé par le mépris des décisions que nous avons prises. Mais j'ai été encore plus frappé, en voyant la situation sur le terrain et la violation systématique et généralisée des décisions prises par les organes des Nations Unies, par le fait que ces affirmations étaient plus proches de la réalité et qu'elles révélaient au grand jour et résumaient l'échec de la communauté internationale depuis un demi-siècle. Dans une certaine mesure, il y a deux parties au conflit, mais nous ne devons jamais oublier que ces deux parties ne vivent pas le conflit de la même manière ni qu'elles se trouvent sur un pied d'égalité.

Ni le Conseil ni l'Organisation ne doivent jamais oublier que l'une des parties est la Puissance occupante. Ni le Conseil ni l'Organisation ne doivent jamais oublier que l'une des parties emploie et a employé la force pour occuper le territoire de l'autre partie. N'oublions pas que l'une des parties a construit un mur, qui, selon l'avis consultatif de 2004 (voir A/ES-10/273) de la Cour internationale de Justice, constitue une violation du droit international. N'oublions pas que c'est l'une des parties, d'après la résolution 2334 (2016) et d'autres, qui construit illégalement des colonies. N'oublions pas que l'une des parties déplace de force des civils, construit des colonies, confisque des terres, démolit des maisons et impose un blocus à Gaza, qui a eu des conséquences humanitaires terribles. L'une des parties a pris des mesures punitives contre les pays qui ont voté pour la résolution 2334 (2016) ou ont exprimé leur accord avec ses dispositions. L'une des parties fait fi de ses obligations internationales et viole systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Elle le fait, parce que tant qu'elles ne sont pas appliquées, comme le représentant d'Israël l'a dit, ces résolutions et la Charte des Nations vont accumuler de la poussière.

Le défi auquel nous sommes confrontés est très clair. Est-ce la Charte des Nations Unies qui va prévaloir ou l'occupation? Est-ce la Charte qui va prévaloir ou la colonisation? Est-ce la Charte qui va prévaloir ou les activités illégales? Est-ce la Charte qui va prévaloir ou la poursuite des pratiques illégales? Est-ce la Charte qui va prévaloir ou l'acquisition de territoires par la force? Voilà pourquoi la participation de la communauté internationale s'avère essentielle pour que les victimes de l'occupation puissent bénéficier de conditions moins inégales, et afin de régler ce conflit de longue durée.

Nous appelons l'attention sur la situation particulière et tragique des réfugiés palestiniens et sur la gravité de la situation à Gaza, où les conditions d'accès aux services de base tels que l'eau, l'électricité et autres sources d'énergie sont précaires. De même, dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons être très clairs : nous ne pouvons pas répandre le mensonge cruel selon lequel ce programme ou ces objectifs de développement durable peuvent être réalisés sous occupation étrangère. Il est impossible que le peuple palestinien puisse réaliser le Programme 2030 ou les objectifs de développement durable sous occupation israélienne. Naturellement, nous saluons les efforts de la France, du Quatuor, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Comme le Président de la Bolivie, M. Evo Morales Ayma, l'a déclaré, nous nous félicitons de l'appel lancé par le pape François en faveur du dialogue, seule voie possible pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Le nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, a insufflé une énergie et un espoir nouveaux dans l'activité de l'Organisation. Il a déclaré que 2017 serait l'année de la paix. Nous espérons que les efforts et les travaux du Conseil seront menés avec cet objectif en tête. Si nous voulons relever le défi lancé par le Secrétaire général lui-même ou par la Charte des Nations Unies sur cette question très délicate, et si nous voulons que la Charte ne continue pas à accumuler de la poussière pendant des décennies, il est indispensable que nous veillions à mettre fin, une fois pour toutes, à l'occupation israélienne du territoire palestinien, qui a commencé en 1967, et garantissions le droit du peuple palestinien à l'indépendance et à un État palestinien souverain, d'un seul tenant et stable, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À cette fin, s'agissant des résolutions adoptées par le Conseil, en particulier la résolution 2334 (2016) adoptée en décembre 2016, nous pensons qu'il y a trois priorités et que de ces priorités dépendra le succès ou l'échec du Conseil et de la communauté internationale. Ces trois priorités sont les suivantes : mise en œuvre, mise en œuvre et mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

Tout d'abord, je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son travail inlassable, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies sur le terrain.

La communauté internationale est attachée à la solution des deux États, avec un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, et avec Jérusalem comme future capitale des deux États. Toutefois, la solution des deux États s'éloigne de plus en plus chaque jour. La détérioration constante de la situation sur le terrain, avec la poursuite de l'expansion des colonies, des démolitions et de la violence, est en train de détruire les espoirs de paix. Nous devons éviter d'évoluer vers la réalité d'un État unique et une occupation perpétuelle.

L'engagement de longue date de la Suède en faveur du processus de paix au Moyen-Orient est fondé sur le droit international, notamment les droits de l'homme et le droit international humanitaire. C'étaient notre soutien à la solution de deux États et notre désir de rendre les parties moins inégales qui nous ont conduits à reconnaître l'État de Palestine en 2014.

La communauté internationale a un rôle important à jouer et doit passer des paroles aux actes en aidant à sortir de l'impasse actuelle et en mettant définitivement fin à l'occupation qui a commencé il y a 50 ans. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui est un pas important vers la reprise des efforts en vue de sauver la solution des deux États. Nous devons à présent encourager les parties à mettre rapidement en œuvre ses dispositions, comme cela a été dit par toutes les personnes présentes dans cette salle aujourd'hui. Plus de 70 pays se sont réunis à Paris dimanche dernier afin de sauver et de promouvoir la solution des deux États. Nous félicitons la France de son initiative, qui a permis un réengagement indispensable en faveur du processus de paix. Nous saluons l'adoption de la déclaration conjointe de la Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient, en particulier la recommandation de s'abstenir de toute mesure unilatérale qui préjugerait de l'issue des négociations sur les questions liées au statut final, y compris le statut futur de Jérusalem, et la volonté affichée des parties intéressées de se réunir à nouveau avant la fin de l'année afin d'examiner les progrès accomplis.

Dans le cadre de l'initiative française, la Suède a convoqué un groupe de travail sur la société civile, qui a entendu les voix de 150 organisations de la société civile en Palestine et en Israël. Nous remercions

tous les pays et organisations internationales qui ont appuyé ces efforts, et nous nous félicitons que d'autres pays souhaitent désormais s'y rallier. Au cours de ces consultations, il a été précisé que des deux côtés, dans la génération de l'après-Oslo, beaucoup avaient perdu l'espoir de voir se réaliser la solution des deux États. Nous devons associer la société civile pour relancer un débat public sur les perspectives de paix et la solution des deux États. Nous devons montrer aux jeunes femmes et aux jeunes hommes qu'il existe une solution de rechange à la violence actuelle, au statu quo déprimant et à la dégradation constante de la situation sur le terrain. C'est pourquoi la Suède accueillera un forum de la société civile au printemps.

Nous appuyons pleinement les efforts de l'ONU, du Quatuor et de la Ligue des États arabes. L'ONU, qui est présente sur le terrain par le biais de divers organes, joue un rôle important pour aider le peuple palestinien. Nous appuyons un Quatuor redynamisé qui s'emploiera à faciliter la mise en œuvre rapide des recommandations figurant dans son rapport de juillet 2016. Nous soulignons également l'importance de la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe de 2002. Enfin, je voudrais saluer le Gouvernement sortant des États-Unis pour ses efforts, ainsi que les remarques du Secrétaire d'État, M. Kerry, le 28 décembre. Nous espérons que les États-Unis continueront de s'engager en faveur de la solution des deux États.

En ce qui concerne le Liban, la Suède salue l'élection de Michel Aoun en tant que Président, le 31 octobre 2016, ainsi que la formation en décembre d'un Gouvernement d'entente nationale, dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri. Nous espérons que ces faits nouveaux positifs prépareront maintenant la voie à des élections parlementaires. Nous félicitons le Liban d'accueillir plus de 1,1 million de réfugiés syriens et nous demandons que soient tenus les engagements partagés sur les réfugiés, pris le 4 février 2016 à la Conférence de Londres. Nous appuyons les efforts sur le terrain, dirigés par l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, la situation en Syrie est la plus grande crise de notre époque; elle cause des souffrances humaines dévastatrices. Nous nous félicitons de l'unité manifestée par le Conseil de sécurité en décembre, qui a abouti à l'adoption de la résolution 2336 (2016).

Malgré la diminution des niveaux de violence, grâce au cessez-le-feu, l'accès humanitaire reste lamentable. Toutes les parties au conflit, et en particulier le Gouvernement syrien, doivent assurer l'accès intégral, en temps utile, sans danger ni entraves des travailleurs humanitaires dans l'ensemble du pays.

La Suède attend avec intérêt la reprise des pourparlers intersyriens le 8 février à Genève, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et conformément à la résolution 2254 (2015), et espère que la réunion d'Astana pourra aider à créer les conditions appropriées pour cela. Les femmes syriennes doivent pleinement participer au processus. Nous devons également travailler ensemble pour établir les responsabilités relatives aux atrocités commises pendant le conflit, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le clignotement du témoin lumineux sur le micro indique que le temps de parole s'est écoulé; ce n'est pas un encouragement à poursuivre l'intervention. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance du Conseil se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : À l'heure où l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza entre dans sa cinquantième année, les paroles du regretté poète palestinien Mahmoud Darwich sont plus que jamais d'actualité :

> « Les Palestiniens sont la seule nation au monde qui ressente avec certitude qu'aujourd'hui est préférable à ce qu'apporteront les jours à venir. Demain augure toujours d'une situation plus grave ».

Depuis près d'un demi-siècle, les Palestiniens ont cette certitude ancrée dans leur esprit. Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil de sécurité que, pour les Palestiniens, la situation sur le terrain se détériore depuis cinq décennies, avec des violations quotidiennes de leurs droits fondamentaux, notamment

d'innombrables meurtres, arrestations arbitraires et détentions, la confiscation de leurs propriétés privées, la démolition de leurs logements et les déplacements forcés. Et tandis que les jours, les semaines, les mois et les années passent, davantage de colonies de peuplement israéliennes sont construites sur le territoire palestinien occupé, ce qui rend de moins en moins réalisables les perspectives d'une paix juste, globale et durable, fondée sur le principe de la solution des deux États.

Malgré cette sombre réalité, il faut se féliciter de la percée la plus récente, réalisée avec l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Malheureusement, et en réaction à l'adoption de cette résolution, nous avons été les témoins de discours israéliens incendiaires et de la haine israélienne envers l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, avec la dénonciation d'une prétendue partialité et d'un nombre disproportionné de résolutions contre Israël.

Toutefois, le seul aspect disproportionné, en l'occurrence, c'est le nombre d'années pendant lesquelles le peuple palestinien a attendu la mise en œuvre, qui se fait toujours attendre, de dizaines de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui reconnaissent son aspiration légitime à la cessation de l'occupation et son droit de vivre, comme tous les autres peuples de la planète, dans un État indépendant et viable qui lui appartienne en propre.

Il n'y a absolument aucune partialité lorsque les résolutions de l'Organisation des Nations Unies rappellent, année après année, qu'Israël ne respecte pas ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international. En fait, la résolution 2334 (2016) réaffirme principalement – et je tiens à souligner le mot « réaffirme » – ce qui, depuis de nombreuses années, est apparu comme un consensus au sein de la communauté internationale, à savoir que la création par Israël de colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États.

S'il existe une partialité en la matière, ce serait qu'aucune mesure concrète n'a encore été prise pour obliger Israël à se conformer à ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, de la Charte et du droit international.

Je voudrais également féliciter le Gouvernement français – et je tiens à dire merci à la France – de tous les efforts qu'il a déployés pour assurer la convocation, le 15 janvier à Paris, de la Conférence pour la paix au Proche-Orient, et j'en salue le résultat, qui a pris la forme d'une déclaration conjointe réaffirmant l'attachement de tous les participants à une solution politique négociée, fondée sur les deux États; elle a aussi

> « souligné l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002 comme cadre global pour le règlement du conflit israélo-arabe ».

Je vais maintenant passer à la Syrie.

Au bout de près de six années de conflit, le moment est venu de mettre fin à cette crise, qui a fait des centaines de milliers de victimes innocentes, a détruit des moyens de subsistance et a dévasté une grande partie des biens de la population et des infrastructures du pays. Nous nous félicitons des efforts entrepris par la Russie et la Turquie pour faciliter l'instauration d'un cessez-le-feu en Syrie et la reprise du processus politique avec la réunion qui aura lieu plus tard ce mois-ci à Astana. Nous voudrions aussi saluer les efforts faits par le Gouvernement kazakh pour organiser et accueillir cette réunion très importante, et nous attendons avec intérêt la reprise des négociations à Genève sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, s'agissant du Liban, en dépit de la situation extrêmement instable au Moyen-Orient, la reprise du fonctionnement normal des institutions de l'État démontre clairement, encore une fois, la résilience de mon pays et l'attachement de ses citoyens à leurs traditions démocratiques. Au cœur de la déclaration ministérielle du Gouvernement libanais, basée sur l'allocution d'acceptation du Président de la République nouvellement élu, se trouve la préservation de la souveraineté et de la stabilité du Liban. À cet égard, mon gouvernement réaffirme son ferme attachement à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui a aidé à mettre fin à la guerre israélienne de 2006 contre le Liban.

Pendant cette guerre, Israël a bombardé la centrale électrique de Jiyeh, ce qui a causé une marée noire sans précédent sur les côtes libanaises, avec un impact environnemental considérable. Et pendant 10 années consécutives, l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante d'États membres de tous les groupes régionaux et interrégionaux, une résolution où elle demande à Israël de dédommager rapidement et convenablement le Liban pour les dommages causés par la marée noire, qui se chiffrent à 856 millions de dollars, selon le rapport pertinent du Secrétaire général.

Je voudrais conclure en réaffirmant aujourd'hui ce que j'ai dit au Conseil en juillet 2016 : il est presque impossible de maintenir la paix et la sécurité si les États ne sont pas tenus responsables de leurs actes répréhensibles sous l'angle international. Nous sommes donc fermement convaincus qu'il incombe maintenant au Conseil, en tant qu'organe principal chargé par la Charte des Nations Unies du maintien de la paix et de la sécurité, d'agir sans retard pour veiller à ce qu'Israël dédommage le Liban pour les dommages liés à la marée noire qu'Israël a causée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Il existe un consensus international solide sur la façon dont le conflit israélo-palestinien doit être réglé. Je voudrais mentionner trois éléments principaux.

Premièrement, une solution négociée des deux États, avec deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, est la seule manière d'instaurer une paix durable.

Deuxièmement, les parties doivent réaffirmer leur attachement à la solution des deux États et prendre d'urgence des mesures pour inverser les tendances négatives actuelles sur le terrain, notamment les activités de colonisation et la persistance des actes de violence.

Troisièmement, les questions en suspens entre les parties ne peuvent être réglées que par des négociations directes.

La Norvège est activement engagée, en tant que Président de ce que l'on appelle le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, dans l'appui aux parties, afin que de nouveaux progrès soient réalisés pour renforcer les institutions palestiniennes et soutenir l'économie palestinienne. Les donateurs doivent se rendre compte que l'Autorité palestinienne ne pourra pas à elle seule combler le déficit de financement actuel, à cause en partie d'une diminution notable du soutien budgétaire. Les donateurs doivent réexaminer leurs engagements en matière de soutien budgétaire et décaisser les contributions annoncées en 2014 à la conférence du Caire.

Bien entendu, le Comité spécial de liaison n'a jamais été une solution de remplacement d'un accord de paix, mais plutôt une condition nécessaire pour l'atteindre. En tant que projet d'édification de l'État, il sert de base à la solution des deux États. C'est le seul mécanisme international qui permet aux deux parties de se réunir régulièrement et de dialoguer sérieusement pour résoudre les problèmes économiques en suspens. Plus important, grâce au concours du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, les parties ont fait des progrès et ont abouti à des résultats concrets. Qu'il me soit permis de donner deux exemples.

Premièrement, l'automne dernier, un accord a été conclu sur le transfert à l'Autorité palestinienne de la responsabilité du secteur de l'électricité. Deuxièmement, un accord a été conclu dimanche dernier en vue de la relance des activités de la Commission mixte de l'eau pour améliorer les infrastructures d'eau et l'approvisionnement en eau au profit du peuple palestinien. Ces deux accords représentent des pas importants vers le transfert des responsabilités à l'Autorité palestinienne, tel que prévu dans les Accords d'Oslo. L'édification de l'État palestinien doit se poursuivre. Elle est essentielle à la viabilité de la solution des deux États. Elle est également essentielle pour la prestation des services publics de base, comme l'eau et l'énergie, au peuple palestinien.

En ce qui concerne la Syrie, toutes les parties doivent saisir l'occasion offerte en 2017 pour trouver une issue au cycle destructeur de l'escalade et de la contre-escalade. Le conflit a déjà entraîné des pertes économiques de 275 milliards de dollars, et on estime le coût de la reconstruction de la Syrie à un montant – énorme – de 180 à 200 milliards de dollars. La reconstruction de la Syrie est inextricablement liée au cessez-le-feu et aux négociations politiques. Par conséquent, nous notons avec satisfaction que le cessez-le-feu a tenu, ce qui a conduit à une amélioration relative de l'accès humanitaire. Toutefois, les nombreuses allégations de violations sont très préoccupantes. Nous espérons que la réunion d'Astana visera avant tout à pérenniser le cessez-le-feu pour réduire davantage la violence. Le cessez-le-feu est également essentiel pour le renforcement de la confiance. Il constitue un cadre important pour la reprise des négociations le 8 février à Genève, sous l'égide des Nations Unies. Les résolutions 2254 (2015), 2268 (2016) et 2336 (2016) doivent être pleinement mises en œuvre. Il est temps de se remettre au travail et de parvenir à un accord pour assurer un avenir pacifique à la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence suédoise, et exprimer mes remerciements à M. Nickolay Mladenov pour son exposé.

Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui est un pas dans la bonne direction, à savoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination. Cette résolution incarne le consensus et la volonté politique de la communauté internationale de s'opposer aux politiques et aux pratiques du régime israélien à l'encontre des Palestiniens. Alors que le régime israélien, encouragé par l'impunité dont il jouit, n'a cessé de violer le droit international, y compris les résolutions de l'ONU, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa responsabilité telle qu'énoncée dans la Charte des Nations Unies en adoptant les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre la résolution qu'il a adoptée récemment et mettre fin aux politiques criminelles appliquées par ce régime jusqu'à présent.

L'expansion rapide des colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens, qui constitue non seulement une violation grave de la quatrième Convention de Genève mais également un crime de guerre, selon la définition qu'en donne le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, prouve depuis longtemps que le régime israélien n'a jamais vraiment cherché à faire la paix avec les Palestiniens et que sa participation au processus de paix n'a servi qu'à dissimuler sa politique d'agression et d'expansion. Ces dernières années, il cache de moins en moins ces intentions et a complètement dénié au peuple palestinien le droit à l'autodétermination. Dans les circonstances actuelles, comme cela a toujours été le cas, la situation en Palestine exige de toute urgence l'attention et l'intervention de la communauté internationale. L'occupation illégale et brutale se poursuit sans relâche, infligeant de graves souffrances au peuple palestinien et exacerbant dangereusement les tensions dans une région déjà instable. Le régime israélien continue de violer le droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme et ce faisant, inflige d'énormes souffrances aux civils et déstabilise délibérément la situation, ce qui a de lourdes et graves conséquences pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et au-delà.

Dans le même temps, les politiques et pratiques criminelles, y compris le blocus illégal imposé à la bande de Gaza, entraînent de lourdes privations, le désespoir et une crise humanitaire grave. Les conséquences dévastatrices de ces violations sont énormes, comme en témoignent l'intensification des tensions et la détérioration des conditions socioéconomiques de la population civile palestinienne qui vit depuis près d'un demi-siècle sous l'occupation israélienne.

Les autres crises que connaît notre région – par exemple en Libye, en Iraq, en Syrie et au Yémen – ont en commun le fait qu'elles sont le résultat d'invasions, d'interventions étrangères illégales, de la terreur, de l'extrémisme et de la violence. Ces problèmes persistent et s'aggravent parce que la communauté internationale n'a pas réussi à en traiter les causes profondes.

Enfin, le Liban continue de faire l'objet de violations répétées de ses frontières et d'incursions sur son territoire de la part d'Israël, après des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, le régime israélien continue de violer l'espace aérien et le territoire libanais. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes.

L'occupation du Golan syrien illustre un autre aspect de l'agressivité israélienne. Les tentatives d'Israël de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, qui se sont intensifiées après le début de la crise syrienne, constituent une autre grave violation du droit international. Dans ce cas également, le régime israélien n'a fait aucun cas de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes, et le Conseil de sécurité s'est bien gardé d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Djani.

M. Djani (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais tout d'abord féliciter la Suède pour son élection au Conseil de sécurité et pour son accession à la présidence du Conseil et féliciter les autres nouveaux membres élus, à savoir la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan. Nous voudrions également remercier les membres sortants du Conseil – dont certains sont membres de notre Comité – et saluer les efforts qu'ils ont consentis pendant leurs mandats – l'Angola,

la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela. Qu'il me soit également permettez-moi de féliciter le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, qui a pris ses fonctions à la tête de l'ONU. Le Comité se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Secrétaire général et toute la famille des Nations Unies en vue du règlement de la question palestinienne, qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale depuis bien trop longtemps. Même si les éléments du règlement de cette question de longue date sont bien connus de tous, les bons offices, le dynamisme et l'expérience du Secrétaire général seront essentiels pour que la solution des deux États et une paix juste, durable et globale deviennent une réalité.

En dépit des efforts déployés pour briser l'impasse politique, la communauté internationale n'a fait guère de progrès en 2016 en vue de parvenir à une paix durable et à une solution négociée des deux États sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix – établi à Madrid –, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor. Entre-temps, la solution des deux États est toujours en péril à cause de la situation qui persiste sur le terrain, notamment le blocus imposé à Gaza depuis une dizaine d'années – qui constitue une sanction collective –, la construction et l'expansion des colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement des civils palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est – qui constituent une modification de la composition démographique, du caractère et du statut du territoire palestinien occupé depuis 1967. Tous ces actes constituent des violations du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes.

Toutes ces mesures constituent autant de violations du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes, et, conjuguées à d'autres actes de provocation et d'incitation, elles accentuent les tensions et alimentent la rancœur et la violence. De même, le fait d'empêcher le développement palestinien dans la zone C de la Cisjordanie occupée et de saisir des terres palestiniennes afin de poursuivre les activités de peuplement israéliennes ne fait qu'accroître le sentiment de frustration et le désespoir et remet en question l'attachement d'Israël à la solution des deux États.

Il y avait pourtant des raisons d'espérer l'année dernière et durant les premières semaines de la nouvelle année, notamment la mobilisation du Conseil et l'initiative française, que le Comité a soutenue. Le 23 décembre, en adoptant la résolution 2334 (2016), coparrainée par trois membres du Comité et la Nouvelle-Zélande et appuyée par 10 autres membres du Conseil, notamment un État membre et un État observateur auprès du Comité, à savoir l'Ukraine et l'Égypte, pour un total de 14 voix pour et une abstention, le Conseil a donné l'impulsion nécessaire à ce stade. Le Conseil a confirmé sans équivoque son appui à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et ses positions de principe fondées sur la Charte. Il a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit. L'acquisition de territoire par la force est inadmissible. Des mesures immédiates doivent être prises par toutes les parties pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. La communauté internationale doit faire une distinction, dans ses échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, autrement dit tous les territoires occupés depuis 1967. Le Conseil a également préconisé vivement l'intensification et l'accélération des efforts entrepris aux niveaux international et régional en vue de réaliser la solution des deux États.

En adoptant la résolution 2334 (2016), le Conseil a rompu un silence long de près de sept ans sur cette question et généré un élan unique en son genre en faveur de la paix dans un environnement extrêmement difficile, en réaffirmant les principes fondamentaux de l'Organisation et les paramètres du consensus international relatif au règlement de la question de Palestine. Cet élan doit être maintenu à tout prix et la communauté internationale, plus particulièrement le Conseil, doit continuer de se mobiliser avec détermination pour garantir la pleine mise en œuvre de cette résolution et de ses autres résolutions pertinentes, se rassembler autour des principes juridiques établis dans la résolution et faire répondre de leurs actes les auteurs de violations des normes internationales. Le Comité attend avec intérêt les rapports que le Secrétaire général fera sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution.

De même, le Comité accueille avec satisfaction la déclaration conjointe publiée à la Conférence de Paris ce week-end, dans laquelle les participants saluent les efforts internationaux déployés pour faire progresser la paix au Moyen-Orient, notamment l'adoption de la

résolution 2334 (2016), et réaffirment que la solution des deux États négociée doit répondre aux aspirations légitimes des deux parties, y compris le droit des Palestiniens à un État et à la souveraineté, mettre fin complètement à l'occupation qui a commencé en 1967, répondre aux besoins de sécurité d'Israël et résoudre toutes les questions relatives au statut final sur fondement des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Si la déclaration conjointe n'est pas allée assez loin dans sa condamnation des acteurs qui cherchent activement à compromettre ce résultat, le Comité exhorte toutes les parties intéressées à faire en sorte que la solution des deux États reste une option réaliste et qu'une paix juste, durable et globale soit instaurée.

Comme l'ont clairement établi les organismes des Nations Unies et d'autres entités, la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, reste désespérée et la solution des deux États est réellement mise en péril. Le Comité demande instamment à la communauté internationale de saisir cette occasion et de déployer des efforts collectifs pour contrer les tendances négatives sur le terrain et lancer des négociations crédibles sur les questions relatives au statut final, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, en vue de parvenir à un accord de paix global qui apportera des solutions justes à toutes les questions relatives au statut final. Tant les Israéliens que les Palestiniens doivent montrer la voie et prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour rétablir la paix.

Durant cette année, qui marque malheureusement le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne du territoire palestinien, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour faire en sorte que cette situation intenable prenne fin et que les aspirations des Palestiniens à l'indépendance et à la souveraineté à l'intérieur de leur État, ainsi que les besoins de sécurité d'Israël matière, soient satisfaits. Le Comité marquera cet anniversaire solennel en organisant plusieurs événements, et il espère appeler l'attention sur la souffrance continue du peuple palestinien dans toutes ses dimensions et insuffler un nouvel élan aux efforts visant à mettre fin à l'occupation israélienne. Enfin, le Comité appelle tous les États et organisations à renforcer leur coopération et leur appui au Comité dans l'exercice du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, notamment en vue de mettre un terme à l'occupation israélienne, de renforcer les capacités de l'État de Palestine, qui doit être reconnu sur la base des frontières de 1967, et de permettre son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : La situation au Moyen-Orient demeure extrêmement complexe et marquée par l'instabilité et l'insécurité. Le peuple palestinien reste victime de l'occupation étrangère illégale d'Israël et continue de subir les politiques et pratiques israéliennes, qui constituent des violations graves du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Nous applaudissons à l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Cette résolution réaffirme notamment le caractère illégal des activités de peuplement israéliennes et exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément au droit international.

Néanmoins, si cette résolution constitue une avancée dans la bonne direction, elle n'est pas suffisante. Cette année marquera le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne de la Palestine, qui est synonyme de 50 ans d'abus, d'agressions, d'assassinats et de violations systématiques des droits de l'homme. En tant que communauté internationale, nous avons une dette envers le peuple palestinien. L'heure est venue de rompre le silence et l'immobilisme qui ont permis que le peuple palestinien soit traité de manière indigne. L'heure est venue de mettre fin à l'impunité des actes criminels commis par Israël contre la Palestine.

Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à adopter les décisions nécessaires et exigeons qu'Israël mette immédiatement fin à l'occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes; au blocus contre la bande de Gaza, qui dure depuis plus de 10 ans et inflige un châtiment collectif à plus de 2 millions de Palestiniens assiégés, menacés et victimes de privations extrêmes et d'un isolement qui a provoqué une grave crise humanitaire; à la construction et à l'expansion des colonies israéliennes et à la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé; à la destruction et à la confiscation de terres et de biens palestiniens; et aux déplacements forcés ainsi qu'au transfert de colons vers le territoire palestinien occupé, entre autres violations du droit international, du droit

international humanitaire, des droits de l'homme, des droits du peuple palestinien et des résolutions de l'ONU.

Jusqu'à ce que le Conseil assume ses responsabilités et applique non seulement la résolution 2334 (2016), mais également d'autres mesures concrètes qui contribueront à la recherche de solutions effectives à ce conflit, Israël continuera de renforcer son occupation, compromettant ainsi la solution des deux États et empêchant un règlement juste et pacifique du conflit.

Nous appelons de nouveau la communauté internationale à adopter une position de principe ferme contre les mesures illégales que prend Israël à l'encontre du peuple palestinien et de ses biens, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous réaffirmons que la seule solution envisageable à la question de Palestine est la coexistence pacifique de deux États indépendants, qui pourvoie à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale et sur la base des frontières d'avant 1967.

De même, nous appuyons l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation et demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité de prendre une décision à cet effet. Ce serait sans nul doute un pas supplémentaire dans le bon sens. S'il ne le fait pas, l'Assemblée générale devra agir avec détermination pour régler la question.

Comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, nous condamnons de nouveau la politisation de la crise en Syrie et la manipulation de la situation humanitaire et des souffrances du peuple syrien pour servir des intérêts géopolitiques et hégémoniques par l'intermédiaire de l'objectif déclaré d'imposer un changement de régime en Syrie. Nous condamnons également le deux poids, deux mesures. N'oublions pas que ceux qui s'en prennent à la Syrie ont trop souvent tendance à ignorer les grands besoins humanitaires de la bande de Gaza assiégée. N'oublions pas que ceux qui incitent l'Assemblée générale à prendre des décisions partiales sur les crimes présumés commis en Syrie, sans disposer des preuves à cet égard, omettent de demander à cette même Assemblée qu'elle se prononce sur l'admission de l'État de Palestine comme membre à part entière de l'ONU ou qu'elle examine les crimes commis contre le peuple palestinien.

Ceux qui ont alimenté le conflit en Syrie en fournissant des armes et des fonds à des groupes terroristes et en les soutenant depuis l'étranger sont responsables des milliers de victimes civiles du conflit et de la situation humanitaire dans le pays. Nous rejetons la promotion de visées interventionnistes au prétexte que ce serait là la solution à la crise dans ce pays. Cuba déplore profondément les pertes de vies innocentes résultant de cette situation et condamne tous les actes de violence perpétrés contre la population civile en Syrie. Nous demandons qu'il soit mis fin aux violations de la souveraineté de la Syrie et à la présence militaire étrangère déployée sans le consentement du Gouvernement syrien, seule autorité légitimement élue en Syrie, et dont les opérations ne sont pas coordonnées avec lui.

Une solution politique par la voie du dialogue et de la négociation, sans conditions préalables, est le seule issue viable au conflit en Syrie. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'adoption, par le Conseil le 31 décembre 2016, de la résolution 2336 (2016) qui appuie le cessez-le-feu en Syrie négocié par la Russie et la Turquie, ainsi que la reprise des négociations politiques directes entre le Gouvernement syrien et l'opposition armée, qui se tiendront à la fin janvier à Astana, au Kazakhstan. On ne parviendra à la paix en Syrie qu'en respectant le droit du peuple syrien de décider de son propre avenir, sans ingérence extérieure et sans conditions imposées. Nous appuyons l'aspiration du peuple syrien à vivre dans la paix et à être maître de son destin.

En guise de conclusion, nous voudrions réaffirmer notre appui à une solution juste, globale et durable aux conflits au Moyen-Orient, une solution qui préserve la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de tous les États de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : La nature des conflits actuels requiert que nous intensifions nos efforts pour parvenir à la paix et à la sécurité. Le travail sans relâche et la persévérance des membres responsables de la communauté internationale ont permis l'adoption d'importantes résolutions ces derniers mois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur la question de la Palestine et sur la situation en Syrie. Ces décisions positives ne changeront les choses que si elles sont pleinement appliquées sur le terrain.

La Turquie appuie toutes les initiatives visant à ranimer le processus de paix au Moyen-Orient, à remédier à la vacuité persistante du volet politique et à

préserver la lettre et l'esprit des paramètres établis. Nous entendons poursuivre nos efforts pour parvenir à une paix juste, globale et durable, prévoyant, entre autres, la création d'un État palestinien souverain et indépendant, sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016), qui traduit le sentiment général concernant l'impact négatif sur la solution des deux États des activités de peuplement illégales menées par Israël. Cette résolution, ainsi que la récente Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient, à laquelle la Turquie a également participé, sont autant de pas dans la bonne direction s'agissant de réaffirmer l'attachement de la communauté internationale à la solution des deux États.

Dans l'intervalle, Israël doit cesser immédiatement toutes ses activités de colonisation, ainsi que la démolition de maisons, la confiscation de terres et les autres politiques qui privent les Palestiniens de leur droit au développement. La poursuite de ces pratiques accentue le sentiment d'injustice, créé un climat de méfiance grandissant à l'égard de la communauté internationale et alimente le désespoir. Il va sans dire que cela ne sert les intérêts de personne. En outre, les tentatives de modifier le statut historique d'Haram el-Charif, et les violations de plus en plus fréquentes de son caractère sacré, ainsi que les mesures qui portent atteinte à la liberté de culte, mettent en péril la coexistence pacifique. Les Palestiniens doivent pouvoir s'asseoir à la table de négociation en tant qu'État de Palestine, à égalité avec Israël. En ce sens, le fait que plus de 137 pays reconnaissent l'État de Palestine et la pleine intégration de ce dernier dans les instances internationales revêtent un caractère vital. La réconciliation palestinienne est également un élément important pour une paix durable, et la Turquie poursuit ses efforts en ce sens.

Conformément à l'accord sur la normalisation des relations entre la Turquie et Israël, les ambassadeurs de nos deux pays ont récemment pris leurs fonctions à Ankara et à Tel Aviv, respectivement. Cela va contribuer au rétablissement de nos relations bilatérales dans de nombreux domaines et nous permettra d'accroître notre contribution pour remédier à la catastrophe humanitaire à Gaza et répondre aux besoins de développement en Cisjordanie. À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur les besoins les plus urgents de la population palestinienne, notamment pour remédier aux pénuries en eau et en électricité, ainsi qu'aux problèmes sanitaires et de logement. Nous avons dépêché deux missions techniques à Gaza chargées d'évaluer les infrastructures. Notre aide humanitaire à Gaza va continuer d'être acheminée à un rythme régulier.

La Turquie a entrepris d'intenses efforts pour mettre un terme à la violence en Syrie, garantir la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire et trouver une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. À cette fin, nous avons tous mis en œuvre pour garantir l'évacuation en toute sécurité des habitants de l'est d'Alep. Il nous plaît de voir que ces efforts, ainsi que notre appel à la tenue d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ont conduit à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2328 (2016) du Conseil de sécurité, qui a représenté un pas modeste mais prometteur après un long silence du Conseil sur le dossier syrien. Après avoir joué un rôle décisif dans l'évacuation de 45 000 habitants de l'est d'Alep, la Turquie a facilité l'accord entre les parties belligérantes relatif à un cessez-le-feu national, dont elle est également garante. L'adoption unanime de la résolution 2336 (2016) du Conseil de sécurité est la preuve que la communauté internationale appuie ce processus et est venue confirmer une nouvelle fois le lien entre nos efforts et le travail méticuleux entrepris par l'ONU.

Le cessez-le-feu en place représente une avancée importante. Notre objectif est de faire en sorte que l'accord sur lequel il repose soit durablement respecté. Jusqu'à présent, en coopération avec nos homologues russes, nous avons réussi à contenir les violations de l'accord par le régime et les membres des milices étrangères. Les contrevenants sont mis en garde par les voies appropriées. Toutefois, le processus demeure fragile. Or le maintien du cessez-le-feu est déterminant pour pouvoir avancer vers une solution politique. C'est pourquoi les semaines à venir, et notamment les deux prochaines semaines, seront décisives. Nous invitons tous les acteurs à user de leur influence afin d'atteindre l'objectif recherché.

Nos efforts visent à faire redémarrer le volet politique là où il s'est arrêté en avril 2016. Les préparatifs de la réunion qui doit se tenir à Astana, avec la participation de l'ONU, battent leur plein. La réunion d'Astana viendra compléter et étayer le processus politique mené sous les auspices de l'ONU et elle constitue une importante mesure de confiance dans la perspective de la reprise des négociations à Genève, le 8 février.

Bien que nos efforts soient désormais axés sur le cessez-le-feu et les pourparlers politiques, l'établissement des responsabilités demeure une préoccupation centrale. La réconciliation et la paix durable en Syrie en dépendent. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/248 constitue une avancée importante à cet égard.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre ferme volonté de continuer, avec l'aide de nos partenaires, à soutenir les aspirations du peuple syrien au cours de la période à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous déplorons le fait que M. Mladenov continue d'ignorer la situation dans le Golan syrien occupé et les violations qui y sont commises par Israël, alors que cette question fait partie intégrante de ce point de l'ordre du jour ainsi que de son mandat en tant que Coordonnateur spécial.

Le débat d'aujourd'hui coïncide avec l'approche du cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne des territoires arabes. Cela inclut des violations systématiques et établies du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par Israël. La communauté internationale n'a pas pris de mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation, ce qui a encouragé Israël à à intensifier son agression et sa politique sans précédent d'implantation de colonies, dont la dernière illustration est la loi visant à légaliser les avant-postes.

Le Conseil de sécurité doit immédiatement mettre en œuvre la résolution 2334 (2016). Cette résolution, adoptée il y a quelques semaines, condamne les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé. La résolution doit également s'appliquer aux politiques d'occupation israéliennes dans le Golan syrien occupé. Le Gouvernement israélien a décidé d'établir 19 nouveaux quartiers et 400 logements dans la colonie de Katzrin, construite sur les ruines du village syrien Kasreen, et a augmenté le nombre de colons dans le Golan syrien occupé 755 exploitations agricoles. Cela n'a pas été mentionné par M. Mladenov dans son exposé.

La Syrie a une position de principe en faveur des droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à un État indépendant sur l'ensemble de son territoire nationale, avec Jérusalem-Est comme capitale et du droit au retour conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948. La guerre dont nous souffrons en Syrie est due en grande partie à notre refus de succomber aux pressions de renoncer à notre soutien au peuple palestinien et à sa juste cause.

Israël refuse toujours de rendre le Golan syrien occupé à notre patrie, la Syrie. En outre, Israël n'a pas mis en œuvre la résolution 497 (1981). Il continue de violer systématiquement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme de notre peuple dans le Golan syrien occupé, en vue d'effacer l'identité syrienne du Golan et de le séparer de patrie syrienne. Israël a confisqué des terres, étendu ses colonies de peuplement et démoli des maisons. Récemment, ce gouvernement a démoli la maison du citoyen Bassam Ibrahim. Israël a également arrêté un homme âgé de 70 ans, Asa'ad Al-Waly, décédé il y a quelques jours dans une prison israélienne après avoir été condamné à huit mois d'emprisonnement pour avoir construit une maison sur sa propre terre. C'est une violation du droit international, qui interdit aux forces d'occupation de confisquer les biens des citoyens des territoires occupés, en l'occurrence le Golan. Le Golan est une terre arabe syrienne que les Syriens ont héritée de leurs ancêtres.

Israël continue de piller les ressources du Golan, déformant son histoire et pillant ses antiquités, et a planté plus de 20 millions de mines terrestres. Il a privé les Syriens du droit d'étudier sur leur territoire en utilisant le programme syrien d'éducation nationale en arabe. Il les a privés du droit de porter des cartes d'identité syriennes et du droit de construire des hôpitaux nationaux syriens. Israël poursuit sa politique d'arrestation et de coercition, faisant de nombreuses victimes syriennes dans le Golan. Le Gouvernement syrien demande que des pressions soient exercées sur Israël afin qu'il libère immédiatement Sidqui Al-Maqt – le Mandela syrien – et des codétenus, Iyad Al-Johari et Amal Abu Saleh, qui sont détenus dans des conditions inhumaines dans des centres de détention israéliens, et qu'il abroge les sentences injustes prononcées contre Amal Abu Saleh et une prisonnière, Bashira Mahmoud.

Depuis le début des évènements en Syrie, Israël, la Puissance occupante, a ajouté un nouveau chapitre dans les annales de son agression terroriste, en violation directe de l'Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions portant sur la lutte antiterroriste. Il a fourni toutes

sortes de soutien aux groupes terroristes armés dans la zone de séparation dans le Golan syrien occupé, y compris le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant, leur facilitant le passage de la ligne de cessez-le-feu. Il soigne les terroristes blessés dans ses hôpitaux en vue de leur permettre de retourner en Syrie et de poursuivre leurs activités terroristes. Il a construit une berme de deux kilomètres, qui traverse la ligne de cessez-le-feu, avec des barrières illégales à l'usage des groupes terroristes armés, à la grande préoccupation du Gouvernement syrien et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Cela est bien connu des membres du Conseil, mais apparemment pas de M. Mladenov.

Tout en poursuivant son terrorisme, ses politiques d'agression et de défi des lois, normes et résolutions internationales et son soutien aux groupes terroristes, Israël a perpétré un nouvel acte d'agression lâche contre le territoire de la Syrie après minuit le 13 janvier. Le lancement d'un grand nombre de missiles par ses avions au nord du lac de Tibériade a provoqué un incendie à la périphérie de l'aéroport d'Al-Mezzeh, à Damas. Apparemment, M. Mladenov et les Nations Unies ne savent rien de cette acte d'agression. Cela montre qu'Israël et le terrorisme sont deux faces de la même pièce.

Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates pour punir Israël pou cette agression et pour empêcher qu'elle ne se répète. Le Conseil de sécurité est également appelé à prendre des mesures immédiates contre Israël et à le forcer à mettre fin à son agression, à ses violations et à son occupation de territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé, et à se retirer derrière les frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016). Nous réitérons que la Syrie a un droit souverain sur le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Ce droit n'est pas négociable et nous n'y renoncerons pas. Nous ne demandons pas à Israël de faire des concessions - ce qu'il décrit comme douloureux. Nous faisons référence à des droits et territoires qui ont été usurpés et qui doivent être rétrocédés à qui de droit. Tôt ou tard, les colons israéliens devront quitter notre terre du Golan.

Enfin, nous rejetons les tentatives faites par certaines délégations de saper l'essence même de la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, qui porte sur la façon de mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes, y compris le Golan syrien, et non sur les tentatives de tromper le Conseil en débattant des affaires intérieures des pays. Ne voulant pas faire partie de ces tentatives répréhensibles, je ne répondrai pas aux fausses allégations faites par certains pays, en particulier les pays qui hébergent, soutiennent et financent des terroristes ou qui favorisent le sabotage et l'extrémisme en Syrie et qui s'emploient énergiquement à faire échouer l'obtention d'une solution pacifique à cette crise en intervenant dans nos affaires intérieures, notamment le Qatar, l'Arabie saoudite, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et d'autres. Ils utilisent la diaspora du terrorisme mondial comme outil politique pour faire pression sur mon gouvernement pour qu'il change ses choix et ses positions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs de limiter leurs interventions à quatre minutes au maximum. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres États Membres pour remercier la Suède d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous pensons que ces débats publics périodiques sont nécessaires pour mobiliser la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, et pour aider à la fois Israël et la Palestine à trouver une solution durable au conflit qui prévaut dans ces deux pays.

À l'heure où nous nous engageons dans cet important débat ouvert, nous devons réfléchir à la résolution 2334 (2016) adoptée fin décembre 2016. La décision du Conseil de sécurité est bienvenue et attendue depuis longtemps, étant donné que c'était la première fois depuis janvier 2009 que le Conseil a pu adopter une décision sur le processus de paix au Moyen-Orient. Ce qui est particulièrement pertinent en ce qui concerne la résolution 2334 (2016), c'est qu'elle souligne le caractère illégal des activités entreprises par le Gouvernement israélien, notamment la construction de colonies, la confiscation de terres, la démolition de biens palestiniens et le déplacement des Palestiniens. Cette résolution traduit la détermination du Conseil de sécurité à ne pas reconnaître les modifications apportées aux lignes

internationales convenues le 4 juin 1967 comme base d'un règlement négocié.

Ma délégation tient à souligner qu'Israël, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, est tenu, conformément à l'Article 25 de la Charte, de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité.

À cet égard, l'Afrique du Sud exhorte Israël à respecter les obligations qu'il a souscrites au titre du droit international.

Le fait, toutefois, est que les implantations illégales d'Israël se poursuivent sans discontinuer. Elles ont conduit à la fragmentation de la Cisjordanie et continuent de menacer la viabilité d'un futur État palestinien d'un seul tenant. Les politiques, les pratiques et les activités illégales et unilatérales d'Israël entravent le processus de paix. Nous croyons aussi fermement que la poursuite des activités d'implantation assombriront les perspectives de sécurité immédiate et à long terme d'Israël et concourront à radicaliser l'ensemble de la région.

Les négociations et le dialogue sont la seule voie à suivre si nous voulons parvenir à un règlement durable. Les directives applicables aux négociations sont fondées sur un cadre juridique international établi, qui inclut les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le mandat de la conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor, pour ne citer que ces éléments du cadre. L'Afrique du Sud appuie aussi tous les efforts internationaux visant à négocier un règlement juste du conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous saluons la Conférence pour la paix au Moyen-Orient qui a eu lieu à Paris ce week-end et nous nous associons à la déclaration qui y a été publiée. Nous considérons qu'elle peut aider à relancer de façon effective et sérieuse les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine, menant à la création d'un État de Palestine indépendant, libre et souverain, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec l'État d'Israël, basé sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est d'avis que des négociations entre la Palestine et Israël doivent se tenir dans un cadre clair et mutuellement convenu et doivent être assorties d'un calendrier et de sanctions claires à appliquer contre toute partie qui ne respecterait pas ses engagements. Une approche et un processus ouverts à tous sont présentement un luxe que la communauté internationale ne peut se permettre, du fait de l'évolution de la situation sur le terrain qui menace grandement la création d'un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant et pose un risque d'escalade de la violence.

Cinquante années d'occupation, c'est beaucoup trop long. L'Afrique du Sud voudrait souligner une fois encore qu'au bout du compte, la paix est une responsabilité qui incombe au premier chef à la Palestine et à Israël. En tant que communauté internationale nous ne pouvons qu'aider, encourager, conseiller, et ensuite récompenser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et de la présider. Je remercie aussi M. Mladenov de son exposé et de sa franche évaluation.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui vont être faites par les représentants du Venezuela et de l'Ouzbékistan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

En décembre 2016, il y a moins d'un mois, la Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016) sur les implantations illégales d'Israël, résolution parrainée par la Malaisie, de concert avec la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela. Après plus de trois décennies d'inaction de la part du Conseil, qui a mené à l'expansion incessante et systématique par Israël des colonies de peuplement au mépris total du droit international et de l'opinion de la majorité écrasante de la communauté internationale, le Conseil a finalement décidé d'agir pour préserver la possibilité d'une solution à deux États. Ce retard à agir a coûté fort cher à la paix et au concept d'une solution à deux États.

Au fil des décennies, les implantations illégales et la population de colons se sont multipliées, minant l'intégrité territoriale d'un possible État palestinien d'un seul tenant, y compris Jérusalem-Est. Ils ont aussi menacé physiquement la viabilité et les perspectives d'une réalisation sur le terrain de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Nous avons vu de quelle manière l'expansion des colonies a mené à la démolition de maisons palestiniennes, au déplacement forcé de familles palestiniennes, à une violence accrue de la part des colons et à des politiques discriminatoires, ainsi qu'au refus opposé aux Palestiniens de développer leurs infrastructures et d'accéder aux ressources

naturelles. Le ferme appui exprimé par les membres du Conseil et la communauté internationale à la résolution 2334 (2016) reflète l'importance d'inverser d'urgence les tendances négatives qui menacent la paix et la viabilité d'une solution à deux États.

Au regard de la réaction préoccupante et agressive d'Israël à la résolution, la Malaisie prie instamment la communauté internationale et le Conseil de rester fermes et de ne pas céder aux menaces, à l'intimidation et aux pressions, tout en défendant le droit international, les normes internationales des droits de l'homme et les différentes résolutions pertinentes des Nations Unies. Dans les mois qui viennent, les parties concernées et la communauté internationale doivent se concentrer sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), notamment de ses dispositions relatives aux colonies de peuplement et aux actes de violence et d'incitation contre les civils. Nous attendons du Secrétaire général qu'il établisse un rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution.

La communauté internationale ne doit pas rester les bras croisés alors que la situation se dégrade sur le terrain. À cet égard, la Malaisie se félicite de la tenue il y a deux jours de la Conférence de Paris pour la paix au Moyen-Orient. Nous continuerons de soutenir l'action menée par la France pour mobiliser la communauté internationale, ainsi que son attachement à la solution des deux États. Nous visons à créer un environnement favorable qui encouragerait les parties à reprendre le processus de paix.

Pour terminer, la Malaisie voudrait réaffirmer qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes du conflit en mettant fin à l'occupation militaire répressive de la Palestine. Cette occupation qui se prolonge a créé et maintenu l'entreprise d'implantations et semé le désespoir, la frustration et l'insécurité dans la région et au-delà. Alors que nous sommes au début de 2017, qui marque 70 ans d'occupation illégale de la Palestine par Israël, nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin à l'occupation la plus longue de l'histoire moderne. La Malaisie reste déterminée à jouer un rôle constructif dans la concrétisation d'une solution à deux États. Nous réaffirmons notre appui de longue date au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un règlement juste, global et durable du conflit palestino-israélien.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la mission suédoise du travail que vous accomplissez à la tête du Conseil de sécurité. Je remercie aussi ceux qui ont présenté des exposés aujourd'hui.

Je vais axer mes observations sur les deux conflits en cours dans la région : le conflit palestino-israélien et la situation en Syrie, et réaffirmer notre position qui est que dans les deux cas la solution ne peut être que diplomatique.

Dans le cas du conflit israélo-palestinien, mon pays souligne l'urgence d'assurer la reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens sur les questions essentielles du conflit non encore réglées. Une solution politique doit se fonder sur les obligations souscrites et les accords conclus entre les deux parties, sur le droit international et sur les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est essentiel que nous parvenions à une solution politique de ce conflit et que nous créions le plus rapidement possible une nouvelle architecture de paix pour aplanir les différends, garantir une paix durable et jeter les bases de négociations directes qui aboutiraient à un objectif acceptable pour la communauté internationale, à savoir la coexistence harmonieuse entre l'État d'Israël et un État de Palestine viable et indépendant. Le Costa Rica reste convaincu que la solution des deux États est la seule voie viable pour que les deux États et les deux peuples vivent côte à côte en paix et en sécurité.

C'est pourquoi nous nous sommes félicités de l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016), le 23 décembre, qui réaffirme le consensus au sein de la communauté internationale que les colonies de peuplement n'ont aucun fondement en droit et invite les parties à déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix. Nous réaffirmons notre appui au recours au droit international en tant qu'outil de règlement pacifique des différends, ainsi qu'à la position du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en tant qu'organes créés pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous demandons instamment aux parties de respecter les dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui est contraignante pour tous les États Membres de l'ONU, et de s'y conformer.

S'agissant du conflit en Syrie, nous nous félicitons de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 71/130 du 9 décembre 2016 et de la résolution 71/248 du 21 décembre 2016. Étant donné la gravité et l'envergure des crimes susceptibles d'avoir

été commis, et le degré de destruction en Syrie, nous réaffirmons notre position, à savoir qu'il est impératif de disposer d'un mécanisme d'établissement des responsabilités pour collecter, préserver et consolider les éléments de preuve qui, à l'avenir, permettront de faire en sorte que les principaux responsables de ces crimes en répondent devant la justice. Nous comprenons que, vu la terrible dynamique du conflit syrien, certaines des procédures judiciaires devront être initiées à l'avenir. C'est précisément la raison pour laquelle il est urgent de rassembler et de préserver la plus grande quantité possible de preuves. En outre, nous soulignons qu'il importe que ledit mécanisme soit financé à partir du budget ordinaire de l'ONU.

La communauté internationale attendait depuis longtemps que le Conseil de sécurité s'accorde sur la situation en Syrie. Voilà pourquoi nous nous félicitons que, en fin d'année dernière, les résolutions 2328 (2016) et 2336 (2016) aient été adoptées à l'unanimité, ce qui marque un progrès notable dans l'action du Conseil et qui constitue un premier pas important en vue d'une solution durable au conflit. Nous réaffirmons notre conviction que la seule solution durable à la crise qui sévit en République arabe syrienne sera obtenue par voie diplomatique. Nous demandons à tous les États de respecter et d'appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale au sujet de cette situation.

Le Costa Rica souligne que la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts tant qu'un cessez-le-feu définitif n'aura pas été obtenu grâce à un accord intégrant toutes les parties concernées. De même, je tiens à rappeler que le Conseil de sécurité a le pouvoir de renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale comme il y est autorisé si les États ayant la compétence principale ne l'exercent pas et si des atrocités massives sont commisses.

Pour terminer, le Costa Rica se déclare à nouveau préoccupé par les tensions croissantes entre les puissances régionales qui ont élevé le ton des confrontations; c'est pourquoi nous appelons de nos vœux la paix au Moyen-Orient. En tant que Membres de l'ONU, nous avons une responsabilité juridique, politique et morale de prévenir et de faire cesser tous les actes qui entraînent la mort d'innocents, ainsi que d'appuyer et de renforcer les mécanismes qui permettent de traduire les responsables en justice, et d'unir nos forces pour mettre un terme à la spirale de violence et éviter que davantage de civils ne souffrent. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons la conviction d'avoir traduit dans les faits les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

Mme Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter la délégation suédoise de son entrée au Conseil de sécurité, parallèlement à son accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation tient également à souhaiter la bienvenue aux autres membres du Conseil nouvellement élus : la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan. Nous leur présentons tous nos vœux pour un mandat très productif. Je remercie également le Coordonnateur spécial,M. Mladenov, de son exposé.

Le présent débat public a lieu deux jours à peine après l'adoption d'une déclaration conjointe à la Conférence pour la paix au Proche-Orient qui s'est tenue à Paris, déclaration qui réaffirme que la solution des deux États est le seul moyen de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien. Cette déclaration conjointe salue également l'adoption de la résolution 2334 (2016) qui, entre autres, condamne les activités de peuplement. L'Indonésie tient à exprimer son plein appui aux résultats positifs que sont la résolution et la déclaration conjointe – obtenues à moins d'un mois d'intervalle l'une de l'autre – et à féliciter le Conseil et le Gouvernement français pour les progrès accomplis.

Avec la résolution 2334 (2016), le Conseil a souligné que la cessation de toutes les activités de peuplement israéliennes sur le Territoire palestinien occupé était indispensable pour préserver la solution des deux États. Il a également demandé l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États.

En prenant une mesure audacieuse, le Conseil a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. En outre, le Conseil a de nouveau exigé d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le

Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard.

La résolution 2234 (2016) était attendue depuis longtemps. Le Conseil n'avait pas adopté une seule résolution concernant la Palestine depuis 2009, et aucune des résolutions adoptées depuis plus de 30 ans n'avait évoqué l'illégalité des colonies de peuplement. C'est pourquoi ma délégation félicite les membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé la résolution, en particulier ses coauteurs.

Si cette résolution marque un résultat historique, certaines de ses dispositions sont particulièrement importantes, notamment le fait que le Conseil ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Une autre réalisation extrêmement importante de cette résolution est qu'elle demande à tous les États, compte tenu de l'illégalité réaffirmée des colonies de peuplement, de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Nous sommes également heureux que la résolution prie le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions de ladite résolution.

Si la lettre de cette résolution est forte, son esprit l'est encore plus. Ce que vise en réalité la résolution est un changement d'attitude de la part du Conseil, changement que nombre de délégations auprès de l'Organisation, dont la mienne, appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années. Ce changement d'attitude admet clairement et fermement qu'aucun changement n'interviendra au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera de construire des colonies de peuplement et de mépriser avec arrogance le droit international. C'est ce changement d'attitude qui précise clairement que toutes les colonies construites illégalement depuis 1967 demeurent illégales et ne seront pas reconnues.

Et maintenant? La question à 1 milliard de dollars, pour 2017, tient en un mot : application, et application encore. Qu'elle soit institutionnelle ou qu'elle relève des décisions personnelles pour la nouvelle année, une résolution ne sert à rien si elle n'est pas appliquée. C'est pourquoi, tout en saluant le courage qui sous-tend l'adoption de cette résolution, nous rappelons que la difficulté réside dans l'application concrète et effective qu'elle exige. Si la construction de colonies par Israël était illégale auparavant, et si elle constituait une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la paix et à la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, c'est encore plus fondamentalement le cas depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) le mois dernier.

Nous en sommes ainsi arrivés au stade où le Conseil doit faire la preuve de sa force de caractère, en se rangeant du côté de la raison plutôt que de la faute, et du côté de la justice plutôt que de l'injustice. Le Conseil a l'obligation morale d'être du bon côté de l'histoire. Les résultats obtenus jusqu'ici n'ont rien de flatteur, puisque les résolutions antérieures – à l'instar des rapports élaborés par les représentants, rapporteurs et commissions nommés par l'ONU – ont souvent été foulées aux pieds par Israël, avant que l'ONU elle-même finisse par n'en tenir aucun compte. De notre point de vue, la non-application de cette résolution décevrait finalement les espoirs de tous les Palestiniens et de la majorité d'Israéliens qui veulent tout simplement vivre côte à côte en paix avec leurs voisins.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que même la cessation des activités de peuplement ne sera que le début d'un long processus. Les parties doivent entamer le processus de négociation sans tarder et s'attacher à régler les causes profondes du problème. À cet égard, nous espérons que les membres nouvellement élus du Conseil apporteront eux aussi leur soutien et leur appui à la mise en œuvre de cette résolution historique, en cette cinquantième année de l'occupation de la Palestine par Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur le Moyen-Orient. Ces réunions trimestrielles du Conseil de sécurité nous rappellent avec force que la situation au Moyen-Orient demeure fragile et que la paix et la réconciliation continuent de nous échapper. La violence et la terreur se poursuivent sans relâche, entraînant d'immenses souffrances et des exodes massifs de réfugiés. Leurs répercussions se font sentir bien au-delà de la région.

Ces délibérations trimestrielles mettent également en évidence le caractère interdépendant de la paix et de la sécurité d'une région à l'autre, et l'importance que la communauté internationale attache, en conséquence, à la recherche d'un règlement juste et pacifique des

conflits. Cependant, les efforts internationaux se sont révélés largement insuffisants et inefficaces pour faire face aux multiples défis à la paix et à la sécurité dans la région.

En dépit de ce sombre contexte, nous pouvons discerner, en ce début de nouvelle année, quelques faits nouveaux au moins qui peuvent offrir une lueur d'espoir, notamment, dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient, la récente trêve en Syrie et la formation d'un Gouvernement d'entente nationale au Liban.

L'absence de tout progrès significatif sur la question palestinienne, depuis l'effondrement des pourparlers il y a bientôt trois ans, demeure une source de préoccupation. Depuis un an et demi, nous avons assisté à une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité en Palestine. Seule une solution négociée prévoyant deux États peut conduire à une paix et à une sécurité durables.

Il est donc impératif que toutes les parties fassent preuve de retenue et de modération. Nous soulignons qu'il est de la responsabilité collective des deux parties de faire en sorte qu'elles se rapprochent d'une solution. Nous nous félicitons des efforts récemment déployés par la communauté internationale pour promouvoir la paix dans le cadre de la Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient, qui vient de s'achever et à laquelle ont participé plus de 70 pays, dont l'Inde. Dans le même temps, l'Inde continue d'investir dans ses efforts de développement, grâce notamment au renforcement des capacités et à la formation professionnelle, afin de donner aux jeunes Palestiniens les moyens d'améliorer leur vie.

La trêve en Syrie, qui est entrée en vigueur le 30 décembre, est une évolution positive ô combien nécessaire. Nous saluons tous les efforts visant à mettre fin à la violence en Syrie et à relancer le processus politique. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la résolution 2336 (2016), adoptée il y a quelques semaines. Lors de sa récente visite en Syrie, le Ministre d'État des affaires extérieures de l'Inde, M. Mobashar Jawed Akbar, a exprimé l'espoir que l'ère de la destruction cède la place à la reconstruction en Syrie et qu'une solution à la crise en Syrie soit trouvée dans le cadre d'un processus politique global qui prenne en compte et réalise les aspirations du peuple syrien.

Nous attendons avec intérêt le résultat des pourparlers directs qui doivent se tenir plus tard ce mois-ci à Astana. Il est encourageant de constater que le processus est attaché aux principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et qu'il est dirigé et contrôlé par la Syrie. La participation active de l'ONU est également indispensable à ce processus.

Au Liban, la récente élection du Président Michel Aoun et la formation d'un Gouvernement d'entente nationale, sous la direction du Premier Ministre Saad Hariri, ont constitué d'autres évolutions positives. Dans son message de félicitations, le Président de l'Inde a exprimé notre espoir que la nouvelle présidence marquera le début d'une ère de stabilité politique et de progrès au Liban. Nous voulons croire que cette évolution contribuera également à la stabilité de la région. L'exemple du Liban, qui a pu régler des questions interconfessionnelles complexes par la voie institutionnelle et dans le cadre de processus politiques, peut être riche en enseignements pour d'autres situations similaires dans la région.

Que l'on dise « salaam » ou « shalom », l'aspiration profonde à la paix entre les peuples n'est que trop évidente. Nous espérons que 2017 insufflera un nouvel élan à la diplomatie au service de la paix, comme cela a été demandé par le nouveau Secrétaire général. Le pragmatisme et le compromis sont essentiels pour aller de l'avant, dans le plus grand intérêt de tous. L'histoire a montré que seule la coexistence pacifique est viable à long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat public extrêmement important à la lumière des événements récents et de la situation qui continue de prévaloir au Moyen-Orient. Nous remercions également de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov. Nous lui exprimons notre reconnaissance et notre appui pour les efforts inlassables qu'il déploie dans la recherche de solutions politiques justes et durables en vue de mettre un terme au conflit et d'instaurer la paix dans cette région troublée.

Le Venezuela considère que le terrorisme est l'une des principales menaces et l'un des éléments déstabilisateurs dans la région. À cet égard, nous condamnons catégoriquement tous les groupes et actes

terroristes, quels qu'en soient les auteurs et quels que soient leurs objectifs. Notre déclaration se concentrera sur la question de Palestine, étant donné que ce conflit prolongé continue d'être une importante source de tension dans le panorama complexe qui prévaut dans cette région.

La résolution 2334 (2016), du 23 décembre 2016, qui condamne les colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, a été adoptée par consensus et coparrainée par mon pays à la fin de notre mandat au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent. Elle a sans aucun doute contribué à porter à l'attention de la communauté internationale les conséquences terribles que l'occupation du territoire palestinien entraîne pour les centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dont la vie quotidienne et les droits les plus fondamentaux sont touchés par les politiques illégales d'Israël, la Puissance occupante, qui avec arrogance et cruauté, les opprime et les prive de leur droit d'exister dans un État souverain, indépendant et viable.

Dans ce contexte, nous regrettons la réaction violente, menaçante et arrogante du Gouvernement israélien à la résolution 2334 (2016). Au lieu de respecter les résolutions et mandats du Conseil et de s'y conformer, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, ce gouvernement continue de défier la communauté internationale, déclarant qu'il y aura davantage de colonies et menaçant les pays qui continuent d'insister sur la solution des deux États et sur le respect du droit international.

Néanmoins, le Venezuela espère que le Conseil de sécurité continuera de prendre les mesures nécessaires pour faire véritablement appliquer cette résolution d'une importance cruciale. La résolution exige qu'Israël mette complètement et immédiatement fin à toutes les activités de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et que des mesures soient prises pour protéger le peuple palestinien contre les violations constantes du droit international et du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé depuis 50 ans, et dans la bande de Gaza, qui, depuis près de 10 ans, fait l'objet d'un blocus inhumain et brutal de la part d'Israël.

La solution des deux États doit rester la seule voie possible pour régler le conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous saluons les efforts diplomatiques de la France, qui ont permis de réunir 70 pays, le 15 janvier, à la Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient. Le Venezuela a participé à cet événement avec la ferme volonté de joindre sa voix à ceux qui appelaient à une solution juste, durable et globale du conflit, fondée sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU et avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans les frontières d'avant 1967. Nous notons la cohérence totale entre les points convenus dans la Déclaration conjointe adoptée à la Conférence de Paris et les dispositions de la résolution 2334 (2016), ce qui montre que le document du Conseil reflète pleinement les préoccupations de la communauté internationale au sujet du conflit et sa volonté de chercher des solutions à court terme qui permettent d'éviter la disparition de la solution des deux États et à terme, celle de toute solution politique possible.

Nous saluons également le fait que la déclaration adoptée à Paris a noté qu'il était important de fournir un appui financier régulier à l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse construire l'infrastructure nécessaire à une économie palestinienne viable. Nous nous félicitons de la bonne volonté des États et des organisations qui ont participé à la Conférence et nous réaffirmons notre appui à cet effort collectif pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, ainsi qu'aux travaux du Quatuor pour le Moyen-Orient et aux initiatives de pays, comme l'Égypte et la Russie, qui visent à promouvoir des processus politiques et des conversations entre Israël et la Palestine, en vue de parvenir à des accords sur la base de la solution des deux États, compte étant tenu de l'Initiative de paix arabe, du mandat adopté à la Conférence de paix de Madrid et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous pensons qu'Israël doit cesser d'ignorer le droit international, et en fait nous l'exigeons. Israël doit entendre les nombreux appels, lancés par tant de membres de la communauté internationale, à reprendre de façon franche et honnête un débat politique avec l'Autorité palestinienne, sur la base de l'existence de deux États, afin d'amorcer un processus qui mettra fin à la tragédie du peuple palestinien, qui mettra fin à l'occupation illégale de son territoire et qui mettra fin à l'une des plus grands abus commis contre un peuple dans l'histoire du monde contemporain.

Le Venezuela espère qu'Israël écoutera. Le Venezuela espère qu'Israël mettra fin à son arrogance et ses violences. Le Venezuela espère qu'Israël cessera de violer les droits de l'homme de centaines de milliers de Palestiniens, y compris plus de 700 enfants dans

les prisons israéliennes, et l'exige. Non seulement nous réaffirmons l'importance et la nécessité que les Membres de l'Organisation, et le Conseil de sécurité en tant qu'instance chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, restent attentifs à l'évolution future du conflit palestino-israélien, et soient un élément d'appui et d'accompagnement pour les parties dans la recherche de la paix, mais nous le faisons en soulignant l'importance de défendre le plus faible, à savoir le peuple palestinien occupé.

Ainsi, nous ferons en sorte que les accords découlant des résolutions, déclarations, discussions et négociations multilatérales et directes bénéficient à la population et ouvrent la voie en 2017, l'année de la paix, comme l'a dit le Secrétaire général, M. António Guterres, à la fin de l'occupation, au début d'un processus politique, conformément à la résolution 242 (1967), et à la naissance d'un État palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les nations du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation du Bangladesh remercie la présidence suédoise d'avoir organisé aujourd'hui ce débat trimestriel.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui a parlé au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle que doit faire le représentant de l'Ouzbékistan, qui interviendra au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens. Cette situation, en se prolongeant, a été un véritable affront aux valeurs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont toutes les raisons de remettre collectivement en cause et de réexaminer ce statu quo intenable. Alors que nous sommes les témoins de provocations délibérées visant à réduire davantage les perspectives de la solution des deux États, on ne saurait trop insister au Conseil de sécurité sur la nécessité pressante de réorienter l'horizon politique vers la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

La conférence internationale de paix tenue à Paris le 15 janvier a démontré clairement le sentiment d'urgence qui anime la communauté internationale. Le message en émanant a été sans équivoque : la recherche d'une solution juste, globale et durable à la question palestinienne doit être sérieusement poursuivie, encore plus dans le contexte d'une situation régionale instable en matière de sécurité. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Ministre français des affaires étrangères, qui a écrit dans une tribune libre pour le quotidien israélien *Haaretz* :

« Penser que le Moyen-Orient peut retrouver sa stabilité sans régler son conflit le plus ancien est irréaliste. Ce conflit, s'il n'est pas traité, continuera d'alimenter le mécontentement et, en fin de compte, ne fera qu'aggraver le cycle vicieux de la radicalisation et de la violence. Il continuera de donner aux terroristes en puissance des prétextes pour s'enrôler. »

Une enquête récente auprès d'un secteur relativement peu étendu de notre population, effectuée sur une interface en ligne relative aux mécontentements qui donnent lieu à des attitudes extrémistes violentes, a révélé que la situation des musulmans soumis à une occupation étrangère et à d'autres formes de discrimination systématique occupe le premier rang de la liste de ces mécontentements. À ceux qui veulent ignorer les causes profondes et sous-jacentes de la montée récente de l'extrémisme violent dans le monde entier, de telles constatations fondées sur des données factuelles doivent donner matière à réflexion.

Il existe une quasi-unanimité au sein de la communauté internationale pour estimer que la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes constitue l'une des manifestations les plus flagrantes de l'injustice commise contre le peuple palestinien et pose un grave obstacle à la reprise et à la poursuite du processus de paix. L'adoption de la résolution 2334 (2016) par le Conseil de sécurité, le mois dernier, a réaffirmé l'illégalité des implantations et a exigé de la Puissance occupante qu'elle mette fin à une nouvelle expansion des colonies et aux tentatives faites pour conférer une légitimité aux implantations existantes. En fait, les paroles avisées de l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, prononcées plus tôt aujourd'hui, résument bien l'ensemble de la situation : :

« La volonté du Conseil, et de la communauté internationale dans son ensemble, d'accepter la résolution et d'en appliquer les dispositions indiquera si la solution des deux États peut être sauvée ou non et si la paix sera possible ou non. »

Pour sa part, le Bangladesh continuera d'ajouter sa voix à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 2334

(2016) et au moment de vérité qu'elle introduit pour la paix, la justice et l'état de droit international. Comme l'a réaffirmé notre Première Ministre, Mme Sheikh Hasina, pendant sa rencontre récente avec le Ministre palestinien des affaires étrangères, le Gouvernement et le peuple du Bangladesh resteront inébranlables dans leur plaidoyer en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais déclarer que le Pakistan est convaincu que les qualités de dirigeant, l'énergie et le dynamisme du Secrétaire général, M. António Guterres, nous aideront à régler les conflits et crises complexes au Moyen-Orient et à rétablir l'ordre mondial, qui est actuellement menacé par de multiples périls.

Depuis 50 ans, Israël persiste dans son occupation de la Cisjordanie, défiant ainsi le principe fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir que les territoires ne peuvent pas être acquis par l'usage de la force ou l'agression. Aucun des éléments fondamentaux d'une paix durable entre Israël et le peuple palestinien – les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 242 (1967), qui exige qu'Israël se retire des territoires occupés, les Accords d'Oslo, qui énoncent le principe de l'échange de territoires contre la paix, et le consensus général de la communauté internationale pour la solution des deux États – n'a été mis en œuvre par la Puissance occupante.

Nous sommes convaincus que la paix durable au Moyen-Orient est inconcevable sans un règlement juste du différend entre la Palestine et Israël. L'établissement d'un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des paramètres internationalement convenus et des frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule garantie durable de la paix. Il est clair que le transfert de l'ambassade d'un État, quel qu'il soit, à Jérusalem violerait manifestement les résolutions du Conseil de sécurité.

La conférence internationale sur le processus de paix au Moyen-Orient, tenue à Paris le week-end dernier, est un pas bienvenu dans la bonne direction. Plus de 70 États y ont participé, et la conférence a réaffirmé la primauté de la solution des deux États. Il doit y avoir des conséquences pour ceux qui continuent de défier la force du consensus international.

Nous suivons également avec une grande consternation la situation tendue qui se développe à Gaza, où, au milieu de l'hiver, 2 millions de Palestiniens n'ont plus que deux heures d'électricité par jour. Nous demandons que soient pleinement respectés à Gaza le droit à la liberté d'expression, le droit à tenir des manifestations pacifiques et le droit de réunion.

La Palestine, la Terre sainte, constitue le cœur du monde arabe et islamique. Ce qui advient à la Palestine et à son peuple aura des répercussions dans l'ensemble de la région. N'oublions pas que le discours de base des extrémistes de la région, c'est que les populations musulmanes ne peuvent obtenir la justice que par le recours à la force et à la violence. Il sera difficile de l'emporter sur ce discours – et les idéologies extrémistes – à moins d'apporter la paix et la justice au peuple palestinien.

La résolution 2334 (2016), adoptée récemment par le Conseil, a affirmé la conclusion évidente que la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée risque fort d'hypothéquer la solution des deux États et d'éliminer les perspectives d'un règlement pacifique du différend israélo-palestinien. Le Pakistan se félicite de l'adoption de cette résolution par le Conseil. Il n'est pas étonnant que la Puissance occupante se soit opposée à la résolution. Mais d'autres acteurs, qui ont essayé d'exercer des pressions et une coercition sur des membres du Conseil de sécurité et sur l'Organisation des Nations Unies, étalent leur propre vision étroite et profondément erronée. La résolution 2334 (2016) doit être appliquée rapidement et intégralement par les parties intéressées.

Le conflit fratricide en Syrie dure maintenant depuis près de six ans. Les souffrances humaines qu'il a causées sont sans précédent dans l'histoire récente. Pendant cette période, nous avons collectivement manqué de nombreuses occasions de mettre fin à ce conflit tragique. Pourtant, une autre occasion de le faire se présente. Étant donné que le cessez-le-feu négocié par la Russie et la Turquie et appuyé par la résolution 2336 (2016) continue de tenir, les Syriens ont recommencé à espérer. Ils ont maintenant les yeux fixés sur les pourparlers de paix qui doivent se tenir à Astana le 23 janvier. Il faut encourager ces tentatives. En outre, les acteurs régionaux et internationaux doivent maintenir leur ferme engagement à rétablir la paix en Syrie. Cet objectif peut être réalisé si l'on tient

en considération, de manière équitable, les intérêts légitimes de tous les États et parties concernés et si l'on met en place une coalition viable pour vaincre Daech et d'autres groupes terroristes. En ce moment même où les forces iraquiennes et de la coalition sont sur le point de reprendre Mossoul et de vaincre Daech, nous devons penser à jeter les fondements d'une paix durable en prenant en compte et en conciliant les intérêts du peuple iraquien dans son ensemble.

En dépit des efforts diplomatiques inlassables de l'Envoyé spécial, M. Ismail Ahmed, qui ne cesse de faire des va-et-vient, le Yémen est toujours à feu et à sang. Cette guerre prolongée plonge davantage le pays dans la misère. La situation a encore été exacerbée par les armes et les encouragements que certains groupes reçoivent de l'extérieur. Toutes les parties doivent appuyer pleinement les efforts de l'Envoyé spécial pour rétablir la paix, dans la dignité, au profit de nos frères et nos sœurs yéménites.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Royaume de Suède pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et le remercier d'avoir convoqué cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient.

L'Iraq apprécie au plus haut point la position unifiée adoptée par le Conseil face aux politiques racistes et d'implantation de colonies de peuplement d'Israël. Cette position s'est traduite par l'adoption de la résolution 2334 (2016) par laquelle la communauté internationale a condamné les activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement et exprimé son ferme appui à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967. Ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude à la Nouvelle-Zélande, à la Malaisie, au Venezuela et au Sénégal, qui ont plaidé en faveur de la justice et du droit international en déposant le projet de résolution sur lequel le Conseil s'est prononcé le 23 décembre 2016.

Nous remercions également les États-Unis de s'être abstenus de recourir à leur droit de veto, en raison de l'attachement de ce pays à ses principes et de sa foi dans la solution des deux États, et aussi parce que ce pays est conscient qu'au regard du droit international, l'implantation de colonies de peuplement entrave et sape les efforts de la communauté internationale visant à trouver une solution pacifique à la cause palestinienne.

Le peuple palestinien a le droit de jouir d'une protection internationale spéciale, outre la protection à laquelle il a droit conformément aux dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les forces israéliennes d'occupation ne violent pas ces règles internationales et doit suivre de près les violations horribles commises à l'encontre des civils, en vue de mettre fin aux violations sans précédent commises contre les lieux saints à Jérusalem et contre la mosquée Al-Aqsa, de protéger le peuple palestinien et de garantir le retrait total d'Israël des territoires occupés sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Nous condamnons toutes les activités israéliennes de peuplement, qui sont illégitimes et illégales. Ces activités constituent un obstacle majeur à la solution des deux États et sapent les efforts de paix dans la région, alors que la partie arabe fait montre d'une volonté sincère de mettre un terme à ce conflit prolongé et de parvenir à une paix juste, car cela aurait des conséquences positives sur la gestion des ressources naturelles, sur une gouvernance économique judicieuse et durable et sur la promotion de la sécurité au Moyen-Orient.

Nous saluons les efforts de certains États membres du Conseil visant à lancer des initiatives de paix à l'échelle mondiale, notamment les efforts déployés récemment par la France qui ont abouti à la tenue de la Conférence de Paris sur la paix au Moyen-Orient. Les conclusions de cette Conférence ont réaffirmé que les Palestiniens avaient droit à un État souverain, qu'il fallait mettre fin complètement à l'occupation israélienne commencée en 1967 et qu'il fallait résoudre cette question sur le fondement des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons le droit du peuple palestinien à s'intégrer dans l'économie internationale et à exercer un contrôle total sur son territoire, ses ressources naturelles et ses recettes financières, ce qui lui permettrait de disposer de revenus durables et prévisibles et d'améliorer sa situation financière générale.

Les rapports de l'ONU confirment sans équivoque les retombées négatives de l'occupation israélienne, comme l'illustrent la hausse des coûts de production en Palestine et l'isolation de l'économie palestinienne, qui est exclue de l'économie mondiale et des chaînes de valeur mondiales. En outre, le blocus inhumain imposé à la bande de Gaza, les restrictions à la liberté de circulation – une condition *sine qua non* pour la

reprise économique – et la confiscation illégale de terres appartenant aux Palestiniens sont autant de facteurs qui contribuent à appauvrir les citoyens palestiniens et à saper les fondements de l'économie nationale, tout en exacerbant la colère populaire et la perte de confiance dans la communauté internationale, qui n'est toujours pas parvenue à faire de la solution des deux États une réalité.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre solidarité avec nos frères dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé, dans le cadre de leur lutte légitime et conforme au droit international, en vue de la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967. Nous appelons les parties internationales engagées dans les pourparlers de paix à intensifier leurs efforts et à aplanir les difficultés qui font obstacle à la solution des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais également vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, réaffirmant ainsi la volonté de votre pays de continuer à apporter son appui à la question palestinienne, notamment compte tenu du statu quo actuel.

Je voudrais également féliciter les nouveaux membres élus du Conseil : la Suède, la Bolivie, l'Italie, l'Éthiopie et le Kazakhstan. Je tiens en outre à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Mladenov, de son exposé édifiant sur cette question.

Nous avons dit adieu à 2016 – une année caractérisée par des événements qui se sont produits à un rythme accéléré, en particulier au Moyen-Orient. Ces événements ont relégué au second plan la cause principale qui concerne cette région, à savoir la question palestinienne. C'est une question qui continue d'être négligée. Elle s'est aggravée en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations depuis 2014, qui a conduit à l'intensification et à l'expansion des politiques de judaïsation et d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967.

De multiples appels ont été lancés en faveur de la cessation des activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés et le monde arabe n'a cessé de déployer des efforts par l'intermédiaire du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe – qui est composé du Maroc, de l'Égypte, de la Jordanie et de la Palestine – pour mettre fin à l'occupation israélienne. En outre, il ne faut pas oublier les efforts et les initiatives de la communauté internationale visant à préserver la solution des deux États, ainsi que les efforts du Quatuor international et ses recommandations pour mettre fin au conflit israélo-palestinien, conformément à la légitimité internationale. Tous ces efforts visent à préserver la solution des deux États, qui est le seul moyen de rétablir la paix et la sécurité entre les Israéliens et les Palestiniens.

La résolution 2334 (2016), adoptée par le Conseil de sécurité le 23 décembre, souligne la nécessité de mettre un terme aux activités de peuplement, qui constituent le principal obstacle à la solution des deux États. En conséquence, le Maroc n'a cessé d'appeler à l'arrêt de ces activités dont il a réitéré qu'elles minent toutes les initiatives de paix, rappelant que la seule option envisageable est la solution des deux États.

Cependant, le chemin à parcourir reste long et tortueux. Comme nous l'avons souligné dans des déclarations précédentes, le règlement de la situation au Moyen-Orient est tributaire du règlement de la question palestinienne, qui constitue le problème central de la région. Le règlement de cette question doit aboutir à la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, sinon la situation ne fera que se détériorer.

Le Royaume du Maroc, avec à sa tête S. M. le Roi Mohammed VI, dirige le Comité d'Al-Qods. Cela revêt une grande importance pour les musulmans, car il s'agit de la première des deux Mecques et du troisième sanctuaire. Toute option autre que la solution des deux États finira par causer davantage de violence. La détérioration constante de la situation des Palestiniens du fait de la judaïsation, de la colonisation et des déplacements de personnes aura pour conséquence de perpétuer la violence. Il est donc impératif que la communauté internationale honore la responsabilité qui lui incombe de trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de règlement du conflit depuis l'arrêt des négociations entre les Palestiniens et Israël, car cet état de fait aggrave la situation et alimente la

violence. Cependant, les négociations ne doivent pas être des négociations de façade. Elles doivent avoir pour objectif de réaliser la solution des deux États, avec un État palestinien qui aura Jérusalem-Est pour capitale.

C'est pourquoi le Maroc tient à appuyer toutes les initiatives visant à régler cette situation et à insuffler un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient, et ce afin d'élaborer une solution qui permettra à terme aux Palestiniens de créer leur propre État, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, le Maroc a appuyé l'initiative française du début à la fin et participé à la Conférence pour la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenue à Paris il y a deux jours, et il se félicite de l'adoption de la Déclaration conjointe de la Conférence.

Le Maroc est fermement convaincu que le seul moyen de régler la question palestinienne est que les deux parties se rasseyent de bonne foi à la table des négociations et s'attellent à la tâche selon un calendrier précis, sur la base des principes constitutifs de la légitimité internationale qui sous-tendent la solution de deux États coexistant dans la paix, l'harmonie et la coopération.

Le Maroc maintiendra sa position de principe en ce qui concerne le conflit, sur la base de l'Initiative de paix arabe et de la nécessité de créer un État de Palestine indépendant. Le Maroc a toujours été et restera disposé à contribuer activement et effectivement à toute initiative visant à relancer le processus de paix aux fins d'un règlement qui permettra de rétablir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Sughayar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé détaillé.

Le présent débat se tient à un moment critique, non seulement du fait des événements récents, qui englobent diverses mesures dans le cadre du processus politique palestinien, mais également parce qu'il porte sur des questions importantes concernant le Moyen-Orient qui se sont posées depuis la nomination du nouveau Secrétaire général. Nous espérons que ce dernier usera directement et efficacement de son influence pour rétablir la stabilité et la sécurité dans la région. Le Moyen-Orient a besoin que les parties concernées déploient des efforts sincères et intenses afin de réaliser l'unité et la paix, en s'attaquant aux causes profondes du conflit.

Le règlement du conflit israélo-palestinien exige de prendre des décisions sages et raisonnables, en évitant de répéter les erreurs passées, pour mettre fin aux politiques tyranniques et à la privation de droits, qui n'ont fait qu'aggraver les tensions, l'extrémisme et la violence dans la région. Les efforts déployés récemment à tous les niveaux pour débloquer le processus de règlement du conflit ont pris une nouvelle importance politique depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) et la tenue de la Conférence de Paris il y a deux jours.

La Jordanie salue l'adoption de cette résolution et l'initiative française. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités; à relancer la dynamique qui avait été créée; à appliquer intégralement la résolution et à l'utiliser dans le contexte d'initiatives innovantes qui permettraient de réaliser la solution des deux États et de parvenir à un règlement global de la question du statut final.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) et le fait qu'elle condamne les activités de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est, reflète la position de la communauté internationale par rapport aux activités de colonisation, en particulier au vu de l'augmentation inédite du nombre d'implantations et de colons dans le territoire palestinien occupé. Cette résolution confirme le principe important selon lequel le Conseil de sécurité ne reconnaîtra aucun changement aux frontières de 1967, car il estime que les activités de peuplement n'ont aucun fondement juridique, et affirme qu'Israël doit être contraint de respecter ses obligations en vertu du droit international et mettre un terme à toutes les activités de peuplement illégales sur le territoire palestinien.

Nous avons condamné à maintes reprises les pratiques illégales d'Israël et les mesures unilatérales qu'il prend, en tant que Puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien, ainsi que la politique qui consiste à imposer une nouvelle réalité sur le terrain, notamment les démolitions de maisons, les confiscations de terres et les déplacements de civils. La paix ne peut être imposée, ou même réalisée, à moins que les deux parties ne prennent des mesures audacieuses pour éliminer les tensions et la violence et renforcer la confiance. Le fait qu'Israël affirme être attaché à la solution des deux États et disposé à négocier directement avec les Palestiniens n'aura aucune valeur si ces paroles ne s'accompagnent

pas de mesures concrètes sur le terrain, en application des résolutions internationales.

Nous réaffirmons notre position de principe, à savoir que le règlement du conflit israélo-palestinien ne sera possible que si l'occupation prend fin et qu'un État palestinien indépendant et viable voit le jour, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, en application des paramètres internationaux, notamment l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous réaffirmons que nous continuerons de défendre les Lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem et de les protéger. Le Royaume hachémite est en effet le gardien des Lieux saints islamiques et chrétiens. Ce mandat revient au Roi Abdullah II de Jordanie.

Nous appuyons toute initiative sérieuse visant à promouvoir le processus de paix sur la base de négociations sincères et nous avons appuyé la Conférence de Paris, qui reflète l'attachement véritable de la communauté internationale au règlement du conflit. Nous réaffirmons que des négociations visant à réaliser la solution des deux États doivent se dérouler en fonction d'un calendrier spécifique. En dépit du fait que ces efforts ne permettront pas de mettre immédiatement fin au conflit, ils offrent cependant la possibilité de débloquer enfin le processus de paix et de créer une dynamique permettant de sortir du vide politique, lequel aboutira tôt ou tard à l'aggravation du conflit entre les deux parties et dans la région. Israël doit examiner objectivement et de manière positive les récents événements.

Le fait qu'il continue obstinément de faire preuve d'intransigeance en ce qui concerne l'expansion et la construction des colonies de peuplement met en péril la solution des deux États et sa propre sécurité. Les efforts internationaux ne sont pas dirigés contre Israël mais visent à concrétiser la solution des deux États, conformément au droit international. Parvenir à un accord permettrait en fait de réaliser les aspirations du peuple palestinien et de garantir la sécurité d'Israël.

La question palestinienne est la préoccupation première des pays de la région et de nombreux autres à travers le monde. Tout échec à parvenir à un règlement juste et global de la question se traduira par une hausse de l'extrémisme, de la violence et du terrorisme dans la région. Or cette dernière peut difficilement supporter davantage de tension et de violence. Si l'instabilité se prolonge, de nombreuses régions de la communauté internationale deviendront des cibles et les terroristes auront gagné.

La Jordanie réaffirme qu'une coopération et une volonté véritables sont plus que jamais nécessaires aux niveaux régional et international pour lutter contre le terrorisme, et que cela doit être notre priorité numéro un. Nous devons donc réagir face aux menaces qui fragilisent et mettent en péril la sécurité de la région, en particulier, et la paix et la sécurité internationales en général. Nous devons appuyer cette action de manière à combattre les groupes terroristes qui ont tiré parti de l'instabilité et du vide politique dans la région pour étendre leur pouvoir. Ces groupes sèment la terreur parmi les personnes et les communautés entières avec leurs tactiques sanglantes et les crimes effroyables qu'ils commettent, tuant d'innombrables civils.

Pour ce qui est de la Syrie, depuis le début de la crise, notre position de principe consiste à chercher à mettre fin à la violence et à mettre en place un processus politique dirigé par les Syriens, sur la base d'une vision internationale unifiée dont les principes directeurs se fondent sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et les recommandations du Groupe international de soutien pour la Syrie, afin de garantir l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie ainsi que le caractère pluraliste de l'État.

Nous appuyons tous les efforts sincères visant à trouver une issue à la crise en Syrie. Nous encourageons les parties en Syrie à restaurer la confiance afin de trouver une solution politique globale. La phase actuelle requiert des efforts concertés pour aider le peuple syrien à surmonter la crise. La Jordanie accueille avec satisfaction l'accord négocié par la Russie et la Turquie pour le retour au calme en Syrie ainsi que les autres avancées qui ont permis des résultats concrets sur le terrain, comme notamment l'évacuation en toute sécurité des civils d'Alep. Nous attendons avec intérêt les discussions prévues à Astana. Nous espérons qu'elles favoriseront le développement d'un climat propice à la reprise des pourparlers de Genève menés sous les auspices de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration en remerciant, au nom du Brésil, le Gouvernement suédois d'avoir organisé le présent débat et en félicitant les nouveaux membres du

Conseil de sécurité, la Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan, l'Italie et la Suède.

Les divers conflits au Moyen-Orient sont un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale, en particulier l'ONU, mais surtout pour les habitants de cette région, qui sont les premières victimes de ce qui semble être un cycle de violence sans fin. Le Brésil, tout comme la communauté internationale dans son immense majorité, est favorable à un règlement négocié du conflit entre Israéliens et Palestiniens, un règlement qui satisfasse les besoins d'Israël en matière de sécurité et le droit des Palestiniens d'accéder à la souveraineté et de disposer de leur propre État, principes que nous avons toujours défendus, et qui tienne pleinement compte des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), entre autres. Nous n'avons eu de cesse d'appeler les deux parties à s'abstenir de tout acte de violence susceptible de les éloigner davantage de la table de négociation et de la solution des deux États à laquelle nous aspirons tous. Nous condamnons fermement toutes les activités terroristes, quelles qu'en soient les motivations. Comme le Secrétaire général António Guterres l'a déclaré, ces actes ne doivent pas détourner les parties de la nécessité d'un engagement renouvelé en faveur du dialogue.

Le Brésil se félicite et prend note avec satisfaction de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui condamne tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction, et réaffirme que les colonies de peuplement israéliennes en territoire palestinien sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle majeur à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Cette résolution vient s'ajouter à un nombre important d'autres résolutions du Conseil, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), qui toutes ensemble forment l'instrument dont se sert la communauté internationale pour orienter les parties en direction de la paix. Nous espérons que cette initiative ainsi que la Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient, qui s'est tenue ce week-end, encourageront de nouveaux efforts multilatéraux en faveur d'une reprise des négociations véritables entre les parties devant mener à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côté et en paix au sein de frontières internationalement reconnues.

Le cessez-le-feu national récemment annoncé en Syrie, suite aux efforts de la Turquie et de la Fédération de Russie, et qui a été approuvé aux termes de la résolution 2336 (2016), constitue une mesure d'espoir indispensable pour les efforts en vue de parvenir à une solution politique du conflit. Nous saluons cette évolution. Le Brésil exhorte toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à participer de manière constructive aux négociations qui vont avoir lieu à Astana et à Genève, sur la base de la feuille de route établie par la résolution 2254 (2015), de manière à permettre un processus politique inclusif et dirigé par les Syriens.

Le mois dernier, le Brésil a appuyé deux importantes décisions de l'Assemblée générale à propos de la Syrie : la résolution 71/130, qui exige l'arrêt immédiat de toutes les attaques dirigées contre les civils dans tout le pays, et la résolution 71/248 portant création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables. Ces initiatives ont confirmé que l'Assemblée pouvait jouer un rôle important à l'appui de la paix et de l'établissement des responsabilités en Syrie, sans porter préjudice aux responsabilités du Conseil de sécurité.

Le Brésil se félicite que l'impasse politique au Liban ait été résolue avec l'élection du Président Michel Aoun et la formation d'un gouvernement d'entente nationale dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri. Nous félicitons les nouveaux dirigeants libanais et réaffirmons notre attachement de longue date au développement et à la stabilité du Liban, notamment au travers de notre participation à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Brésil souligne que l'examen stratégique de la FINUL que le Secrétariat est en train de réaliser, conformément à la résolution 2305 (2016), doit prendre en compte les besoins stratégiques, opérationnels et financiers de la mission, ainsi que les conditions de sécurité très instables dans lesquelles elle évolue.

En ce qui concerne l'Iraq, nous sommes préoccupés par les effets humanitaires des opérations militaires en cours à Mossoul. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires signale qu'environ 140 000 personnes ont été déplacées par les hostilités dans cette ville et ses alentours, un chiffre qui continue d'augmenter. Les civils à Mossoul manquent de denrées alimentaires et d'eau, alors qu'ils doivent déjà affronter un hiver rude. Nous condamnons vigoureusement les tactiques employées par ce qu'on appelle l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), à Mossoul et partout en Iraq, et qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, comme par exemple les déplacements forcés, les attaques contre les travailleurs

humanitaires et l'utilisation des civils comme boucliers humains. Nous insistons sur la nécessité de planifier la stabilisation à long terme et les efforts de reconstruction à Mossoul. Une autre priorité doit être la réconciliation durable de toutes les communautés ethniques et religieuses présentes dans les zones anciennement occupées par l'EIIL. Les femmes, les filles, les minorités et d'autres populations vulnérables doivent faire l'objet d'une attention particulière à cet égard.

Enfin, en ce qui concerne le Yémen, nous déplorons l'absence d'une cessation durable des hostilités ainsi que le manque de volonté des parties d'accepter la feuille de route pour les négociations proposée par l'Envoyé spécial Ould Cheikh Ahmed, dont nous appuyons les efforts.

Pour terminer, le Brésil prie instamment tous les acteurs yéménites et leurs appuis extérieurs de renouveler leurs efforts en vue de parvenir à une solution négociée et de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui risquent de mettre en péril ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation suédoise d'avoir organisé le présent débat public.

L'Argentine a toujours été en faveur du règlement des conflits par la voie du dialogue et de la diplomatie; le respect du droit international, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États; le rejet de l'acquisition de territoires par la force; et la confiance dans le rôle constructif et la force de persuasion de la communauté internationale pour ouvrir des voies de dialogue et faire avancer les négociations. C'est la raison pour laquelle mon pays appuie fermement tous les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, qu'il s'agisse du conflit israélo-palestinien ou de la situation en Syrie, au Yémen, en Libye ou en Iraq.

En ce qui concerne la question israélo-palestienne, et compte tenu du fait que cette année marque le cinquantenaire de l'adoption historique de la résolution 242 (1967) de l'Assemblée générale et du début de l'occupation des territoires palestiniens, nous réaffirmons notre appui à une paix juste, globale et durable sur la base de la solution des deux États. L'Argentine a participé dimanche dernier à la Conférence internationale de Paris sur le processus de paix au Moyen-Orient et fait sienne l'aspiration de la déclaration commune qu'un État d'Israël et un État de Palestine doivent coexister côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967 et de ce que les parties détermineront au cours du processus de négociations. Nous remercions le Gouvernement français d'avoir pris cette initiative.

L'Argentine reconnaît le droit de l'État d'Israël à vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi que le droit du peuple palestinien à former un État indépendant et viable, reconnu par toutes les nations.

Mon pays réitère ses préoccupations face à l'expansion persistante et continue des colonies israéliennes de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il y soit mis fin, comm cela est stipulé dans la résolution 2334 (2016) adoptée le 23 décembre dernier par le Conseil de sécurité. Les colonies de peuplement sont un obstacle à la paix et sapent la perspective d'une solution à deux États, favorisant ainsi la perpétuation d'un statu quo intenable.

Dans le même temps, nous considérons qu'il faut tenir compte, en toute honnêteté, des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Le Hamas et d'autres groupes palestiniens doivent mettre fin aux incitations et aux attaques contre des civils israéliens, comme l'énonce également la résolution 2334 (2016). Les tirs de roquettes lancées depuis la bande de Gaza contre Israël doivent cesser immédiatement. Mon pays condamne avec énergie tous les actes terroristes et est convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, tout comme il ne saurait y avoir de solution imposée par des méthodes terroristes.

L'Argentine réaffirme le statut spécial de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et rejette toute mesure unilatérale visant à modifier ce statut. Mon pays estime que la Ville sainte doit être un lieu de convergence et de paix et qu'il faut garantir aux trois grandes religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – un accès libre aux Lieux saints.

Pour ce qui est de la situation en République arabe syrienne, l'Argentine reste profondément préoccupée par la situation humanitaire que connaît ce pays et condamne tous les actes de violence, notamment les attaques contre les civils. Mon pays a hâte de voir les initiatives récentes visant à mettre fin à la violence en Syrie et à lancer un processus politique céder la place à une nouvelle phase

qui mettra fin à des années de conflit et de désunion. À cet égard, nous nous félicitons du cessez-le-feu et de l'adoption de la résolution 2336 (2016) du Conseil de sécurité qui, nous l'espérons, sera mise en oeuvre de bonne foi par toutes les parties, ainsi que les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016).

Au cours des cinq dernières années, mon pays a affirmé dans toutes les discussions sur la Syrie que la seule solution à ce conflit ne peut être que politique et non militaire, encore moins terroriste, comme cela a été reconnu dans la résolution 2254 (2015). C'est pourquoi, une semaine à peine avant la réunion que tiendront à Astana le représentant du Gouvernement syrien et les représentants de l'opposition, nous espérons que les accords qui y seront conclus contribueront au succès des négociations officielles qui se tiendront dans le cadre du processus de Genève, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le mois prochain. Nous espérons que tous les pays qui ont une influence sur les parties continueront d'agir de concert pour parvenir rapidement à un cessez-le-feu, et garantir l'accès à l'aide humanitaire et la poursuite du processus politique, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Seuls le dialogue et les négociations permettront d'établir la paix au Moyen-Orient, dans le respect des paramètres reconnus par la communauté internationale : la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, les accords signés par les parties, la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, une solution mutuellement acceptable s'agissant du statut de Jérusalem et un règlement juste du problème des réfugiés.

Afin de répondre à l'appel du Secrétaire général, M António Guterres, pour faire de 2017 une année de paix, la communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour mettre un terme aux divers conflits au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Madrakhimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Président du groupe de l'OCI. Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes chaleureuses félicitations pour l'accession de la Suède à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès.

Je tiens également à féliciter les membres nouvellement élus du Conseil, à savoir la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan – de leur accession à ces responsabilités.

Tout d'abord, l'OCI se félicite de l'adoption récente de la résolution 2334 (2016) qui, entre plusieurs éléments importants, a réaffirmé que l'établissement par Israël, Puissance occupante, de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international, et a réitéré que le Conseil exige qu'Israël mette fin immédiatement et complètement à toutes ses activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes ses obligations juridiques à cet égard.

Le consensus international à cet égard et la nécessité urgente de régler de manière pacifique et équitable la question de Palestine, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, ont été très clairement signalés par cette mesure importante du Conseil. Nous engageons instamment le Conseil de sécurité à accepter de faire de sérieux efforts de suivi en vue d'assurer le respect et l'application de la résolution afin de fournir un appui politique tangible aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à une solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et de promouvoir, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux principes modérés de l'Initiative de paix arabe, la réalisation d'un règlement juste, durable et pacifique auquel l'OCI reste fermement attaché.

Il importe de noter que la présente séance revêt une importance particulière car elle se tient deux jours après la tenue à Paris de la Conférence sur la paix au Moyen-Orient. Cette réunion historique tenue à point nommé met en lumière la détermination et l'engagement de la communauté internationale à poursuivre sa quête pour sauver la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard et à parvenir sans tarder à une paix juste, durable et globale.

La présente séance se tient alors que la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est extrémemet instable et continue de se détériorer en raison de l'occupation prolongée et des politiques et des mesures illégales d'Israël, notamment, entre autres, les violations systématiques des droits de l'homme de la population civile palestinienne; les punitions collectives infligées aux Palestiniens dans la bande de Gaza dans le cadre d'un siège et d'un blocus israéliens vieux de 10 ans; la poursuite des démolitions

de maisons; l'arrestation et la détention administrative de civils palestiniens, y compris des militants politiques et des droits de l'homme; la colonisation et la construction du mur; et l'expansion et l'isolement de Jérusalem de ses environs palestiniens naturels.

Les tentatives récentes du Gouvernement israélien de donner un fondement juridique à ses implantations illégales par le biais d'un projet de loi non seulement nuisent à la crédibilité et à l'importance des efforts politiques et portent atteinte à la viabilité et l'intégrité territoriale d'un État palestinien d'un seul tenant, mais sont aussi contraires au droit international et aux résolutions des Nations Unies. Toutes ces mesures illégales doivent cesser et la puissance occupante doit souscrire à ses obligations au titre du droit international, notamment de la Quatrième Convention de Genève, tel que stipulé dans la résolution 2334 (2016). L'OCI reste ferme dans sa conviction que le Conseil de sécurité doit agir pour s'assurer que tous les actes illégaux d'Israël cessent, fournir protection et justice au peuple palestinien et contraindre Israël, la puissance occupante, à respecter strictement ses obligations au titre du droit international et à se conformer aux innombrables résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Une fois encore, l'Organisation de la coopération islamique doit appeler l'attention sur sa vive préoccupation au sujet des violations israéliennes en cours contre les lieux saints, plus particulièrement la mosquée Al-Aqsa, qui non seulement sont des violations des droits religieux des musulmans, mais aussi menacent de déclencher un conflit religieux. Nous mettons en garde contre la dernière décision du Gouvernement israélien interdisant l'appel à la prière dans les mosquées de la ville occupé d'Al-Qods et de ses alentours, étant donné que cette décision constitue une grave violation de la liberté de culte et risque de déstabiliser la situation sur le terrain. Ces provocations et incitations doivent cesser. L'OCI observe avec préoccupation les niveaux sans précédent d'agressions de civils palestiniens par des colons extrémistes israéliens à Al-Khalil/Hébron, notamment les cas de harcèlement et d'intimidation contre les militants des droits de l'homme, entre autres contre les défenseurs des droits de l'homme qui ont filmé sur support vidéo le crime d'un soldat israélien tirant sur un jeune Palestinien blessé et sans arme.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui et la solidarité de l'OCI, ainsi que sa disposition à participer à tous les efforts internationaux visant à permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit au retour, à l'autodétermination et à l'édification de l'État indépendant et souverain de Palestine sur les territoires occupés par Israël en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il nous faut trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et instaurer une paix et sécurité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce présent débat public trimestriel sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous entamons le dialogue sur cette question cette année à un moment décisif – c'est-à-dire à la suite de l'adoption de la résolution 2334 (2016), première résolution qu'adopte le Conseil de sécurité sur la question palestinienne en près d'une décennie. Les Maldives saluent l'adoption de la résolution, qui réaffirme l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés de Palestine et demande à tous les États de faire la distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Nous pensons que c'est là un pas important en avant fait au Conseil de sécurité, qui illustre l'appui politique international au règlement de la difficile situation du peuple palestinien, laquelle dure depuis bien trop longtemps. C'est un message clair adressé au Gouvernement israélien que ses politiques et ses lois visant à perpétuer et à étendre plus avant son occupation illégale en violation flagrante du droit international ne seront pas tolérées par le Conseil et le reste du monde.

C'est avec une vive préoccupation que nous prenons note des mesures punitives que le Gouvernement israélien a pris contre les membres du Conseil de sécurité qui ont voté pour la résolution, ainsi que des dures déclarations politiques faites au plus haut niveau exprimant l'absence de toute intention de mettre en œuvre la résolution. Le mépris flagrant des principes fondamentaux mêmes du droit international crée un précédent dangereux, ce dont le Gouvernement israélien doit avoir à répondre. Nous pensons qu'il est essentiel de faire fond sur la dynamique générée par la résolution et de prendre d'autres mesures concrètes pour mettre un terme à l'occupation israélienne et trouver un règlement pacifique et durable au conflit, qui projette

continuellement une ombre sur la paix et la sécurité dans la région.

Les Maldives se félicitent aussi des résolutions 2328 (2016), 2332 (2016) et 2336 (2016), qui portent sur l'aggravation de la crise humanitaire en Syrie. Étant donné le nombre effarant de vies innocentes emportées par ce conflit, nous pensons qu'il est indispensable de faire en sorte qu'une aide humanitaire sans entraves parvienne en permanence à ceux qui en ont besoin afin de prévenir d'autres pertes. Nous saluons aussi les efforts de la Fédération de Russie et de la République de Turquie visant à engager le processus politique pour mettre fin aux violences en Syrie, et appelons toutes les parties prenantes à renforcer et à accélérer ces efforts.

La crise en Syrie est en effet l'une des tragédies les plus graves de notre époque. Les Maldives, à l'instar d'autres États Membres, restent déterminées à agir pour régler la crise et reconstruire ce pays déchiré par la guerre. Nous ne pouvons pas, en tant qu'États Membres, manquer à notre devoir en cette période où les besoins sont si grands.

Toutes les décisions du Conseil de sécurité devraient être suivies d'actions urgentes. Il faut remédier de façon concrète à l'absence de progrès dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil sur les questions liées au Moyen-Orient afin de préserver la crédibilité non seulement du Conseil, mais aussi des Nations Unies dans leur ensemble. Nous saluons les initiatives prises par les États Membres, qui aident à compléter la mise en œuvre de ces résolutions, notamment la Conférence de Paris pour la paix au Moyen-Orient, qui a eu lieu le 15 janvier.

Les Maldives voudraient réitérer l'appel en faveur de la solution des deux États, qui reconnaît un État de Palestine souverain et indépendant, basé sur les frontières d'avant 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. La réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient n'est possible qu'au prix d'une volonté politique, de la coopération internationale et d'actions concrètes. Le règlement de ces conflits est nécessaire pour contrer d'autres menaces à la paix et la sécurité internationales, comme le terrorisme et l'extrémisme violent. Ensemble, nous devons faire preuve d'une ferme détermination pour garantir un avenir meilleur et plus pacifique à ces pays et maintenir la paix et l'ordre internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Im In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat.

Je voudrais tout d'abord saluer l'adoption de la résolution 2334 (2016), le 23 décembre, qui condamne clairement l'activité de peuplement illégale d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est.

Le règlement de la question du Moyen-Orient est aujourd'hui l'une des premières priorités en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Près de 70 ans se sont écoulés depuis que la communauté internationale a commencé à s'efforcer de régler les questions de Palestine et du Moyen-Orient, qui ont commencé avec l'occupation par Israël de territoires arabes en 1948. Toutefois, aucun progrès significatif n'est encore enregistré. Cela est dû entièrement à la position anti-paix d'Israël et aux politiques préconçues de certaines forces au Moyen-Orient.

Israël ignore les demandes justes et équitables de la communauté internationale et continue de s'accrocher à ses politiques agressives et inhumaines qui consistent à occuper illégalement des territoires arabes, étendre les colonies de peuplement, maintenir le blocus imposé à Gaza, tuer sauvagement des civils, etc. Cette réalité se répercute négativement sur le processus de paix et de sécurité au Moyen-Orient. Néanmoins, le Conseil de sécurité, dont la principale responsabilité est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ferme les yeux sur les atrocités commises par Israël et s'abstient de prendre les mesures qui s'imposent, nuisant de la sorte sérieusement à sa crédibilité. Cela parce que le Conseil de sécurité fait le jeu des États-Unis, qui pratiquent le deux poids deux mesures et prennent le parti d'Israël sur cette question.

Ce double langage est particulièrement visible en ce qui concerne la péninsule coréenne, et les résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions à mon pays, à l'instigation des États-Unis, en sont l'exemple parfait. Les États-Unis persistent dans leurs tentatives désespérées de priver la République populaire démocratique de Corée de son indépendance et de son droit légitime et justifié de se défendre. Obsédés par leur antipathie invétérée et mal intentionnée envers l'indépendance d'autres pays, les États-Unis se sont également servis du Conseil de sécurité pour monter de toutes pièces des résolutions imposant des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante de la justice internationale et du

principe d'impartialité, et ont fait pression sur d'autres pays pour mettre en œuvre ces résolutions.

La principale raison qui explique que le Moyen-Orient ait sombré dans un chaos marqué par le terrorisme, la destruction et la crise des réfugiés est l'autoritarisme des États-Unis, leur arbitraire, leur agression militaire et leur ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Les États-Unis, qui tolèrent les politiques expansionnistes et la capacité nucléaire d'Israël, sont la principale force de destruction de la paix mondiale.

Tout prouve que le Conseil de sécurité, chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, devrait accorder une plus grande attention aux réalités changeantes du monde d'aujourd'hui, et prendre des mesures beaucoup plus énergiques pour parvenir à un règlement juste de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La création d'un État de Palestine indépendant est un droit souverain et inaliénable du peuple palestinien. Appuyer le juste combat des Palestiniens pour un État indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale et fondé sur les frontières d'avant 1967, est une tendance contre laquelle personne ne peut lutter. La République populaire démocratique de Corée condamne fermement Israël pour son expansion des colonies illégales et exige qu'il cesse de nuire à la paix et à la sécurité dans la région, et qu'il retire ses forces, sans conditions préalables, des territoires arabes et palestiniens illégalement occupés.

Je saisis cette occasion pour préciser une fois encore la position de principe de la République populaire démocratique de Corée, à savoir que tous les différends doivent être réglés de manière pacifique par le dialogue et la négociation entre les parties concernées, sans aucune ingérence de forces extérieures. À cet égard, ma délégation est d'avis que la question syrienne doit être réglée de manière pacifique, par le dialogue, sans intervention étrangère, conformément aux principes consacrés par la Charte du respect de la souveraineté et de la non-ingérence.

Enfin, la République populaire démocratique de Corée continuera de se tenir résolument aux côtés des peuples palestinien et arabe dans leur juste combat pour la paix et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes. À ce titre, je félicite le pays ami qu'est la Suède de son entrée au Conseil de sécurité et de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis pleinement convaincu que la Suède, de par sa position de principe sur les questions internationales et compte tenu de son remarquable bilan au service de la paix et de la sécurité internationales, jouera un rôle efficace durant ce mois et tout au long de son mandat au Conseil.

Je tiens également à féliciter les délégations éthiopienne, bolivienne, kazakhe et italienne de leur élection au Conseil de sécurité. Je souhaite par ailleurs saluer l'Angola, le Venezuela, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne, qui se sont acquittés avec brio de leur mandat au Conseil de sécurité.

Le Groupe des États arabes se félicite de la mesure remarquable que le Conseil de sécurité a prise en adoptant la résolution 2334 (2016), résolution qui condamne les colonies israéliennes sur le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Ladite résolution demande à tous les États de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, notamment en ce qui concerne la production agricole et industrielle, et la nécessité de ne pas permettre à Israël, Puissance occupante, d'épuiser les ressources naturelles des territoires palestiniens, ou de semer des embûches sur la voie d'un règlement pacifique et juste susceptible de mettre fin à l'occupation israélienne et de permettre l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, tout en trouvant une solution équitable à la situation des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous appelons le Conseil à passer de l'étape de l'adoption de résolutions à une étape pratique, qui se traduirait par des mesures efficaces pour la mise en œuvre de ces résolutions. Cela est considéré comme une obligation majeure du Conseil dans sa nouvelle composition, et ce, conformément aux références reconnues à l'international, à savoir les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe et les principes énoncés par le Secrétaire d'État des États-Unis le 28 décembre 2016. Nous souscrivons à cet égard pleinement à la Déclaration conjointe de la Conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient.

Le Conseil se doit de continuer à promouvoir une solution politique reconnue au plan international. Il ne doit pas rester passif face aux violations, à l'intransigeance et à l'obstination d'Israël. L'évolution de la situation à l'intérieur

comme à l'extérieur des territoires palestiniens occupés ne doit pas nous faire perdre de vue une réalité limpide, à savoir que la paix au Moyen-Orient, voire dans le monde entier, ne saurait s'accommoder de la persistance de l'occupation, que la sécurité ne pourra pas être instaurée en l'absence d'un État palestinien pleinement indépendant et souverain, et que la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne peut qu'être fondée sur le respect mutuel. Nous devons aussi réaffirmer le fait que le retrait israélien complet des territoires arabes occupés, du Golan syrien occupé et des territoires libanais usurpés doit avoir lieu et doit inclure la levée du blocus opprimant imposé à la bande de Gaza.

Je vais à présent faire une déclaration à titre national'.

J'affirme la détermination de l'Arabie saoudite à continuer de prendre une part active à tous les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans le pays frère qu'est la Syrie. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2336 (2016), adoptée le 31 décembre 2016, qui affirme la nécessité d'opérer une transition politique véritable et pacifique en Syrie, conformément au Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016).

Mon pays réaffirme également l'importance de la résolution 71/203 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2016, sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, ainsi que la résolution 71/248 du 21 décembre 2016, sur la nécessité de créer un mécanisme chargé de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve qui contribueraient à faire en sorte que les responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes. Nous demandons l'application de ces deux résolutions ainsi que de toutes les décisions internationales concernant la Syrie, en particulier celles qui ont trait à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, sans conditions préalables, ainsi qu'à la levée du blocus et à la nécessité de mettre fin aux tentatives des autorités syriennes de d'affamer leur propre peuple.

L'Arabie saoudite estime que le peuple syrien ne va pas mettre un terme à son combat pour la liberté et la dignité, et que l'oppression par le régime syrien, avec l'appui de ses alliés russes et iraniens, des terroristes du Hezbollah et d'autres milices communautaires, telles que les Gardiens de la révolution iranienne, doit prendre fin. Le peuple syrien doit avoir la possibilité de déterminer son avenir politique comme il l'entend et en toute indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

Mme Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : L'État islamique d'Iran, qui appuie et parraine ouvertement le terrorisme dans toute la région, a eu l'audace de siéger ici dans cette salle et de propager des mensonges. Outre la longue liste d'actes criminels et terroristes qui lui sont imputés, l'Iran n'épargne même pas la vie de ses propres jeunes, puisqu'il reste l'un des rares États au monde à exécuter des délinquants juvéniles. Considérant que l'Iran a un mépris absolu pour la vie humaine, il n'est pas surprenant qu'il continue de commettre des actes inqualifiables, comme aider le régime d'Assad à massacrer impitoyablement le peuple syrien, directement ou par l'intermédiaire de ses sbires du Hezbollah.

Je suis entièrement d'accord avec la déclaration de l'Ambassadeur du Liban, à savoir qu'il est impossible de maintenir la paix et la sécurité si les États ne sont pas tenus de rendre des comptes pour leurs actes illicites à l'échelle internationale. Je pense que, dans son cas, l'instrospection opère, étant donné qu'il est le représentant d'un État dans lequel le Hezbollah, qui a été désigné en tant qu'organisation terroriste, a l'honneur d'être représenté au Parlement et au Gouvernement.

J'en viens maintenant aux observations faites par mon collègue de la Bolivie. Les attaques partiales, subjectives et incessantes de la Bolivie contre Israël sont un exemple de qui empêche le Conseil de sécurité d'être plus efficace. On pourrait s'attendre à ce qu'un pays qui vient de rejoindre le Conseil de sécurité, mesure les responsabilités que cette tâche implique et fasse un effort pour tenter de comprendre les complexités d'une situation. Mais pour la Bolivie, comme pour son prédécesseur au Conseil, le Venezuela, un siège au Conseil doit être utilisé pour brutalement attaquer mon pays, portant ainsi gravement atteinte à la crédibilité de cette institution.

La séance est levée à 15 h 10.